

DREAL de la région Centre-Val de Loire

LES PAYSAGES DU VAL DE LOIRE

Patrimoine Mondial Unesco

Spatialisation du Plan de gestion

Séquence n°5 : La Loire Armoricaine

De Chalonnes-sur-Loire à La Daguenière

2021



Vue panoramique sur le Val de Loire depuis le site de la Roche de Mûrs, à Mûrs-Érigné

Étude commanditée par :



DREAL Centre-Val de Loire - Mission patrimoine paysager et Val de Loire
5, avenue Buffon - CS 96407
45064 Orléans Cedex 2
Tél : 02 36 17 41 41
Fax : 02 36 17 41 00
Mail : dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Étude réalisée par :

Agence Folléa-Gautier
100, avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge
Tél : 01 47 35 71 33
Mail : agence@follea-gautier.com
Site : www.follea-gautier.com

Reprise géomatique et cartographique :

DREAL Centre-Val de Loire
Mission patrimoine paysager et Val de Loire

L'étude a été suivie par :

Thierry MOIGNEU, DREAL Centre Val de Loire
Aymeric LORTHOIS, DREAL Centre Val de Loire
Céline JAMET, DREAL Centre Val de Loire
Franck LELLU, DREAL Centre Val de Loire
Aurore SIMONNEAU, DREAL Centre Val de Loire
Marion VACONSIN, paysagistes conseils à la DREAL Centre Val de Loire
François BONNEAUD, paysagistes conseils à la DREAL Centre Val de Loire
Marine ISABAL, DREAL Pays de la Loire
Isabelle LONGUET, Mission Val de Loire
Myriam LAIDET, Mission Val de Loire
Anne-Françoise HECTOR, STAP 37
Jacques de VANNOISE, UDAP 41
Elodie ROLAND, STAP 45
Eric RENAULT, DDT 45
Didier BRILL, DDT 45
Olivier KAMP, DDT 41
Claudia GUERREIRO DA COSTA, DDT 37
Roland MALJEAN, DDT 37
Marianne PELET, DDT 49
Patrick LE BRIS, DRAC Pays de la Loire

Sommaire

Introduction	5
--------------	---

Séquence n°5 : La Loire Armoricaïne

Situation	6
-----------	---

I //. Les structures paysagères / La Valeur Universelle Exceptionnelle

Cartographie	10
--------------	----

Les structures paysagères : planche 1	11
Les structures paysagères : planche 2	13
Les éléments de la Valeur Universelle Exceptionnelle : planche 1	15
Les éléments de la Valeur Universelle Exceptionnelle : planche 2	17

Légende illustrée	18
-------------------	----

A. Un Val se rétrécissant à l'entrée du massif armoricain offrant des balcons remarquables sur la Loire	18
B. Des plateaux agricoles et bocagers dominant la vallée	22
C. Le réseau hydrographique complexe de la Loire, de ses bras, boires et affluents	24
D. Une plaine étroite composée d'un archipel d'îles cultivées et habitées	27
E. La confluence Angevine, un paysage agro-urbain à l'articulation du Val d'Anjou et du Val des promontoires	29
F. Le couloir viticole du Layon	31
G. Un patrimoine urbain et architectural implanté avec précision dans le relief	33

II //. Les dynamiques d'évolution

Cartographie	45
--------------	----

Les dynamiques d'évolution : planche 1	47
Les dynamiques d'évolution : planche 2	49

Légende illustrée	50
-------------------	----

1. Des dynamiques urbaines	50
2. Des dynamiques végétales	56
3. Une altération de l'esprit des lieux par des aménagements ponctuels	59
4. Une dégradation des éléments du patrimoine	64
5. Les dynamiques agricoles qui simplifient les paysages ruraux	65

III //. Enjeux et préconisations

Cartographie	67
--------------	----

Enjeux et préconisations : planche 1a	69
Enjeux et préconisations : planche 2a	71
Enjeux et préconisations : planche 1b	73
Enjeux et préconisations : planche 2b	75

IV //. Les vues

Cartographie	77
--------------	----

Les points de vues : planche 1	79
Les points de vues : planche 2	81

Les vues majeures	82
-------------------	----



Le domaine de l'Éperonnière vu depuis la Corniche angevine

Introduction

Le Val de Loire a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2000 au titre des paysages culturels. Cette inscription couvre une section du cours moyen du fleuve longue de 280 km, de Sully-sur-Loire à l'Est d'Orléans jusqu'à Chalonnes à l'Ouest d'Angers.

Cette inscription se justifie par la singularité des paysages et des patrimoines qui composent le Val, ce que l'on appelle la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.). Le bien a été inscrit sur trois des dix critères de sélection permettant de juger les candidatures :

- Critère (I) : représenter un chef-d'oeuvre du génie créateur humain.
- Critère (II) : témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- Critère (IV) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine.

En 2012, un plan de gestion du Val de Loire a été réalisé par l'État. Il identifie des enjeux puis formule des orientations et des propositions d'actions de manière générique, sans les localiser précisément dans les territoires concernés.

L'objectif de la présente étude est de compléter le plan de gestion en le spatialisant. Il s'agit d'élaborer une cartographie précise des paysages du Val de Loire en faisant ressortir les grandes structures qui forment le paysage, les divers éléments de paysage qui composent la V.U.E. et les dynamiques d'évolution qui transforment le territoire depuis les dernières décennies (susceptibles de porter atteinte à la V.U.E.). Cette cartographie est présentée sous une forme pédagogique et facilement exploitable, incluant un argumentaire illustré de textes, de photos commentées et de schémas.

L'ensemble compose un véritable outil de connaissance, permettant d'approfondir la caractérisation du territoire et de son paysage, d'en identifier les composantes, les qualités, les phénomènes d'altération avérés ou supposés. Par ailleurs, les éléments recensés sur la cartographie ne sont pas exhaustifs du fait de l'échelle de l'analyse et ceux-ci pourront utilement être complétés et enrichis lors d'études à des échelles plus précises.

Il ne s'agit donc aucunement d'un document réglementaire, mais bien d'un document appelé à évoluer à mesure que la connaissance s'étoffera.

Pour parfaire la démarche, le document spatialise les orientations cartographiables issues du plan de gestion de manière à localiser précisément les enjeux, les orientations et les propositions d'actions qui pourront être conduites sur l'ensemble du Val de Loire. Toutefois, ces préconisations sont à prendre en compte en les conciliant avec les prescriptions issues d'autres considérations (telles que l'entretien des digues et du lit du fleuve) et qu'à cette échelle (1-50 000e), les limites sont indicatives et qu'une prise en compte des documents détaillés est nécessaire.

Le plan de gestion ainsi spatialisé pourra servir de cadre aux études paysagères, urbaines et patrimoniales de toute nature (préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme, plans de paysage, études d'insertion de projets, mais aussi approches paysagères thématiques) susceptibles d'être menées par les acteurs du territoire (services de l'État, Région, Départements, communes, EPCI, professionnels de l'aménagement et de la planification). Il pourra également être utilisé comme tableau de bord de l'état des paysages et de la V.U.E. du Val de Loire. Sur la base de cette référence, une évaluation de la transformation des paysages pourra être envisagée d'ici une dizaine d'années pour vérifier la manière dont le label Unesco a contribué ou non à l'amélioration des qualités paysagères du Val au sens large.

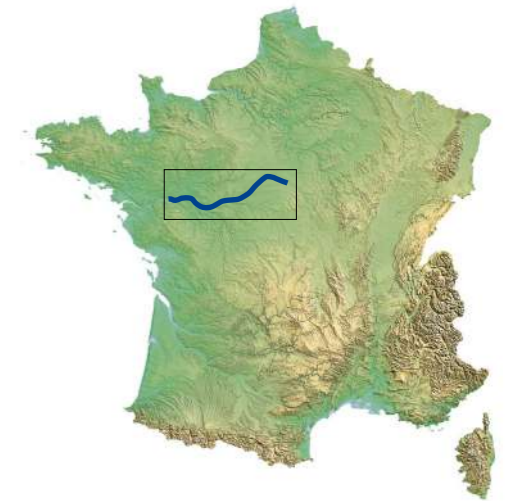
Plan de découpage de l'étude

Ce plan de séquences s'appuie sur l'étude d'Alain Mazas «Typologie paysagère de la vallée de la Loire», 1999, ainsi que sur les trois atlas de paysages du Val de Loire (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire).

Il propose 5 grands ensembles paysagers qui se sous-découpent en 8 séquences paysagères dans lesquelles on délimite 20 planches A3. C'est à partir de ce découpage en 8 séquences – chaque séquence compte 2 ou 3




planches A3 – que le document sera organisé.

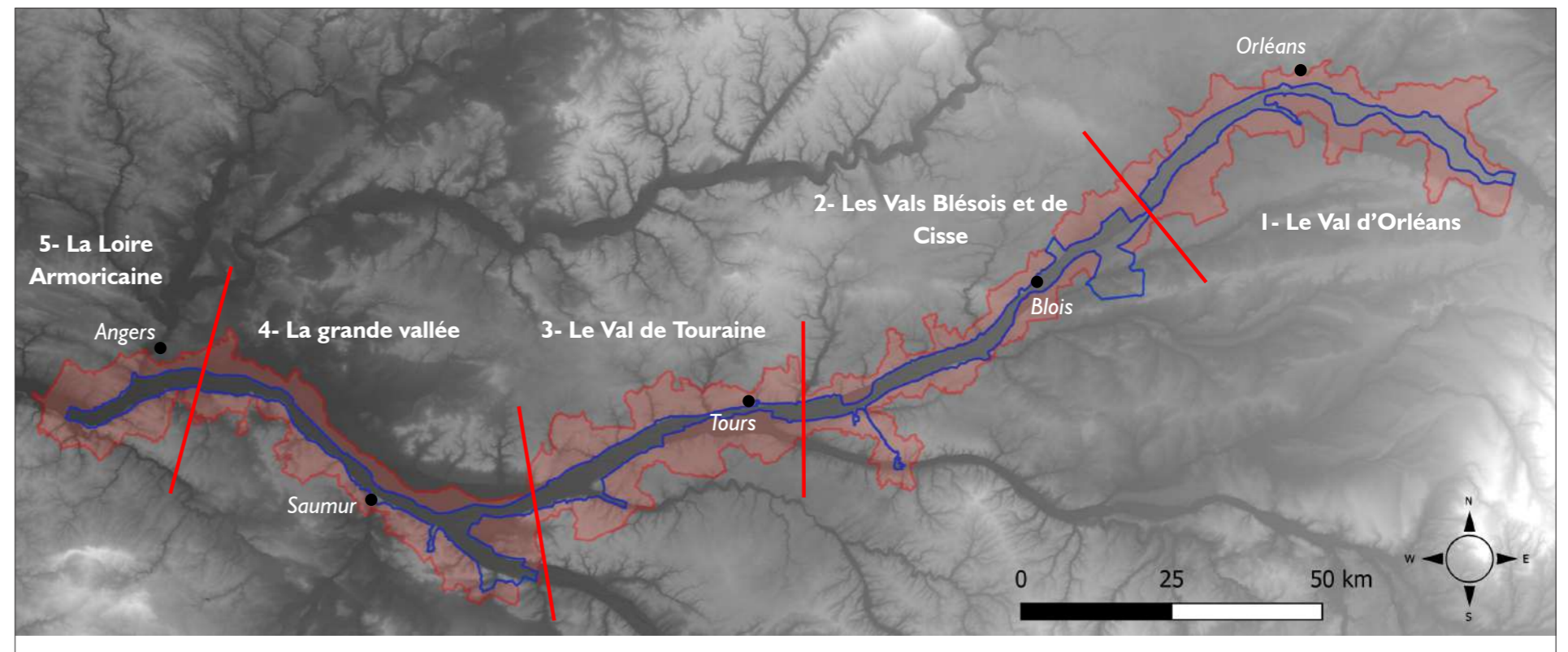
Pour chaque séquence, les 2 ou 3 cartes A3 se succèdent dans chacune des thématiques : Structures paysagères, VUE, Dynamiques et Enjeux, accompagnées de leurs légendes illustrées.



5 grands ensembles :

- 1- Le Val d'Orléans
- 2- Les Vals Blésois et de Cisse
- 3- Le Val de Touraine
- 4- La grande vallée
- 5- La Loire Armoricaine

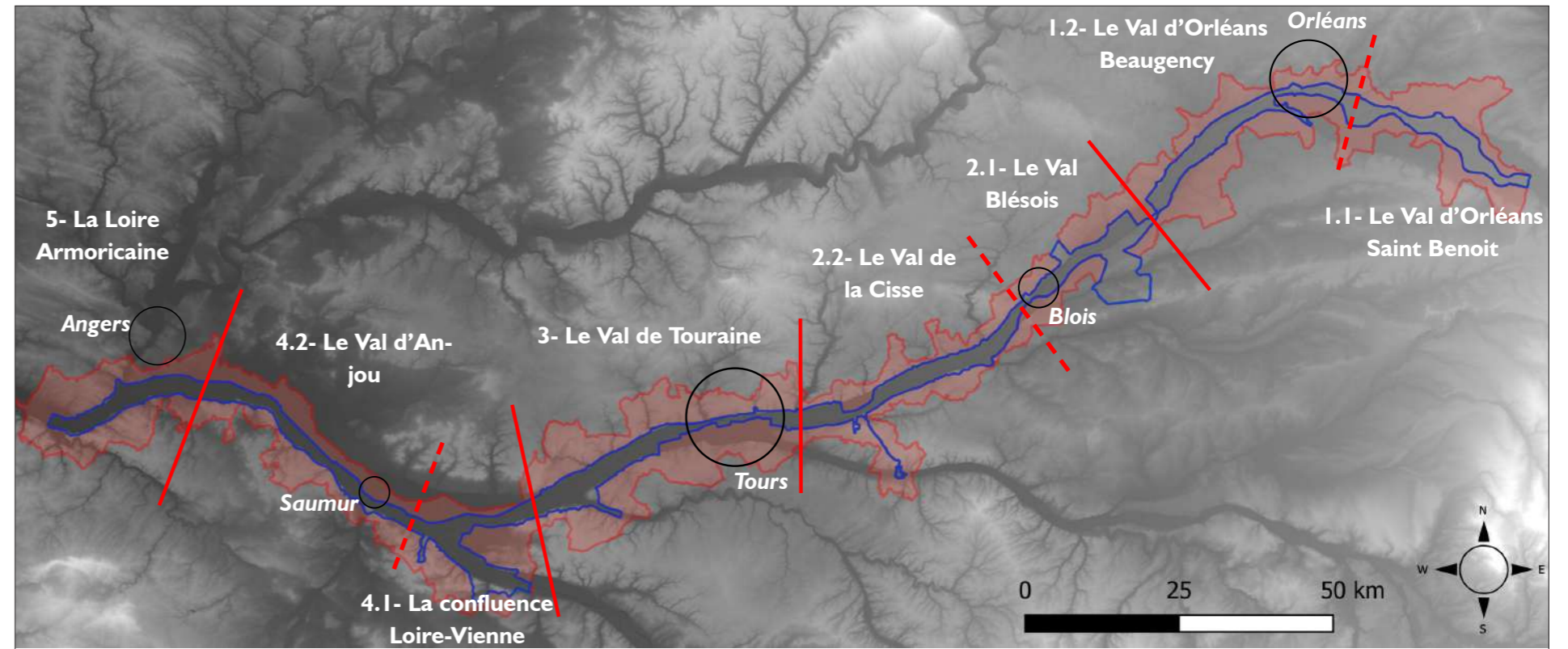
-  Périmètre du Val de Loire - Patrimoine Mondial UNESCO
-  Aire d'étude
-  Principales agglomérations



Chacun des 5 grands ensembles est caractérisé par des structures paysagères liées à la morphologie du territoire.

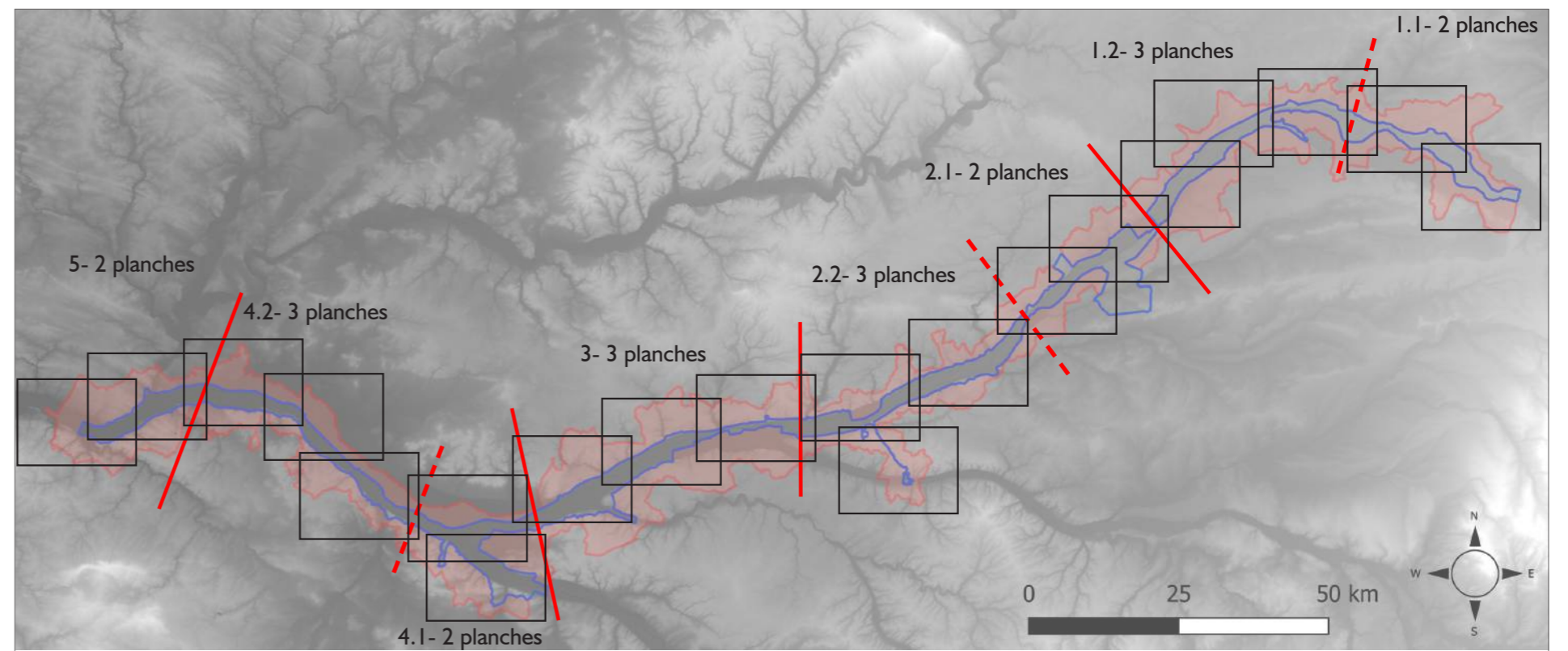
8 séquences paysagères :

- 1.1- Le Val d'Orléans Saint-Benoît
- 1.2- Le Val d'Orléans Beaugency
- 2.1- Le Val Blésois
- 2.2- Le Val de Cisse
- 3- Le Val de Touraine
- 4.1- La confluence Loire-Vienne
- 4.2- Le Val d'Anjou
- 5- La Loire Armoricaine



L'urbanisation du Val permet de subdiviser certains grands ensembles et de proposer un découpage morpho-urbain en 8 séquences paysagères.

20 planches A3 :



Plus technique, ce découpage est issu du cadrage A3 du format papier de l'étude.

Situation



La Loire Armoricaine, de La Daguenière à Chalonnes-sur-Loire

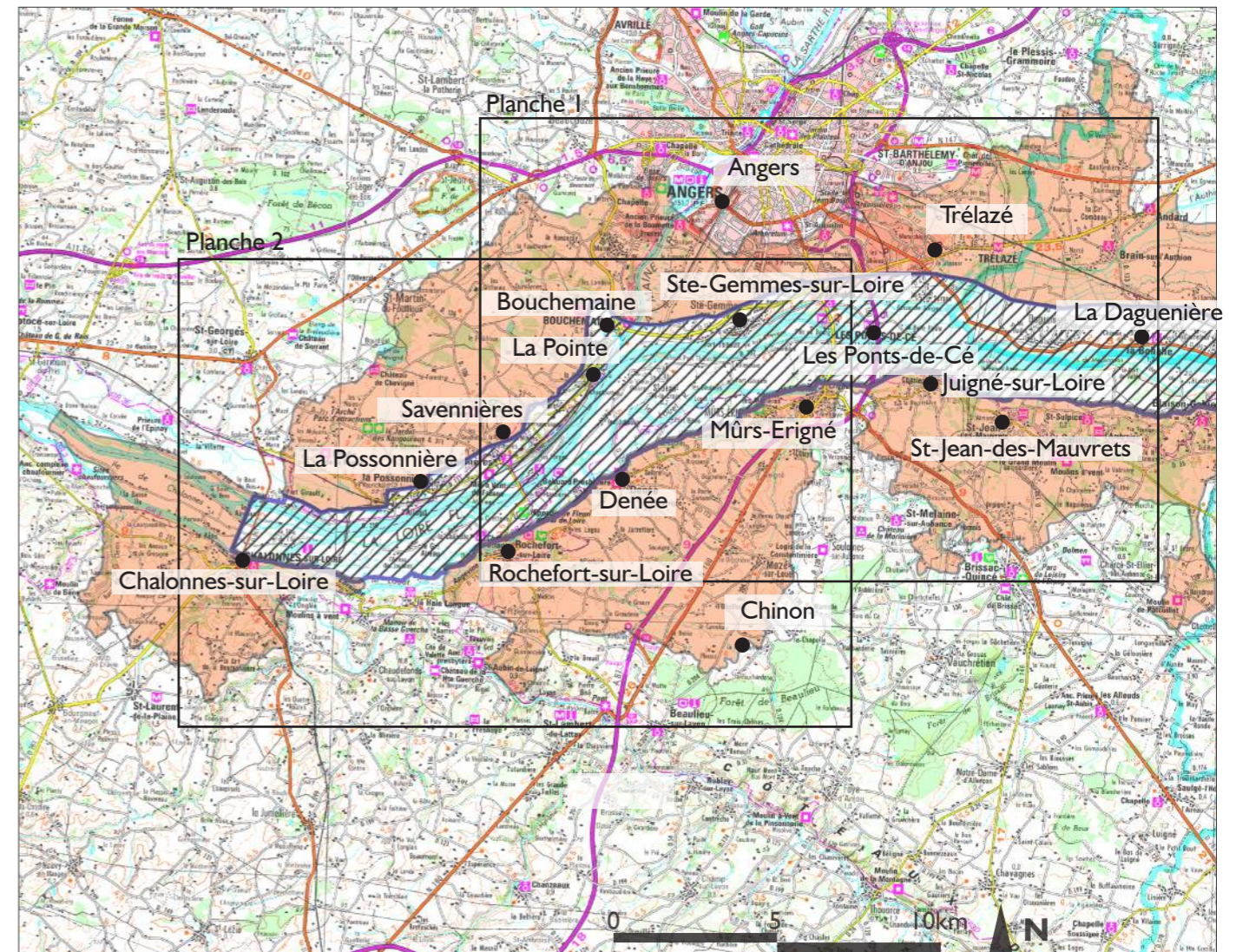
La cartographie de cette séquence est découpée en série de 2 planches sur chacune des thématiques (Structures paysagères, V.U.E, Dynamiques d'évolution, Enjeux) :

- Planche 1 : la Daguenière à Rochefort-sur-Loire
- Planche 2 : de Rochefort-sur-Loire à Chalonnes-sur-loire

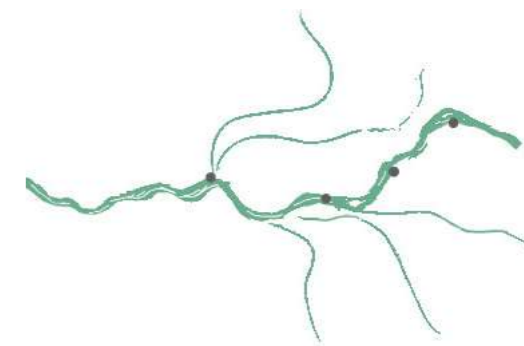


Carte de situation de l'étude Val de Loire UNESCO

-  Périmètre du Val de Loire - Patrimoine mondial UNESCO
-  Aire d'étude



Carte de situation de la séquences n°5 de La Daguenière à Chalonnes-sur-Loire

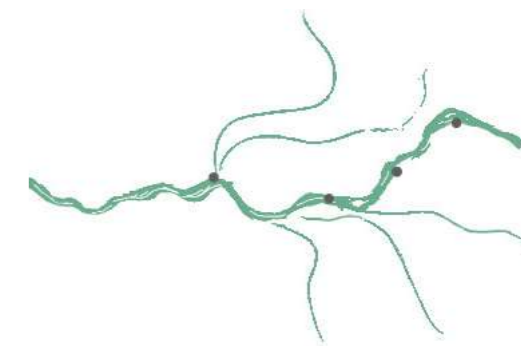


Séquence n°5 : La Loire Armoricaine

De Chalennes-sur-Loire à La Daguinière



Point de vue sur la vallée de la Loire et le Louet au premier plan depuis le site de la Roche de Mûrs, à Mûrs-Erigné



| // • *Les structures paysagères /
La Valeur Universelle Exceptionnelle*




Varenne agricole vers Saint-Jean-de-la-Croix

Les structures paysagères


A. Un val se rétrécissant à l'entrée du massif armoricain offrant des balcons remarquables sur la Loire


 Les coteaux

B. Des plateaux agricoles et bocagers dominant la vallée


 Les paysages de bocages et de prairies


C. Le réseau hydrographique complexe de la Loire, de ses bras, boires et affluents

 La Loire et ses affluents

 Les espaces naturels humides

 Les levées


 Les boisements

 Les confluences

D. Une plaine étroite composée d'un archipel d'îles cultivées et habitées

 La plaine agricole


E. La confluence Angevine, un paysage agro-urbain à l'articulation du Val d'Anjou et du Val des promontoires

 Les paysages agro-urbains

F. Le couloir viticole du Layon

 La vallée du Layon

G. Un patrimoine urbain et architectural implanté avec précision dans le relief

 Les coeurs historiques de villes, villages et hameaux

 Les châteaux et manoirs


 Les édifices religieux

 Les ponts

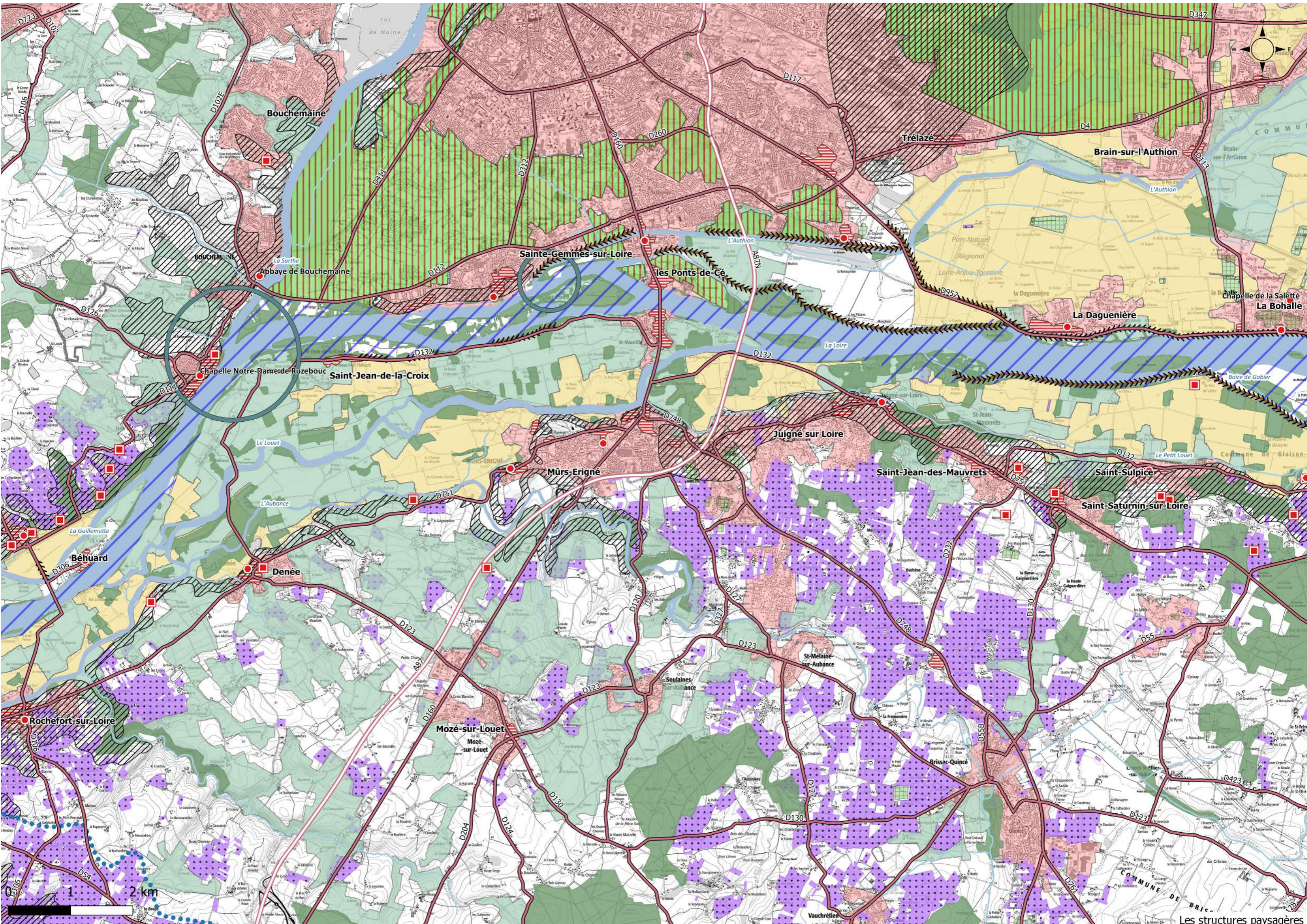
Informations complémentaires

 L'urbanisation

 Les vignes

 Les principaux axes de circulation

 Les autoroutes



Bouchemaine

Sainte-Gemmes-sur-Loire

les Ponts-de-Cé

Trélazé

Brain-sur-l'Authion

Abbaye de Bouchemaine

Chapelle Notre-Dame de Ruzebouc

Saint-Jean-de-la-Croix

La Daguenière

Chapelle de la Salette

La Bohalle

Murs-Erigné

Juigné sur Loire

Saint-Jean-des-Mauvrets

Saint-Sulpice

Saint-Saturnin-sur-Loire

Béhuard

Denée

Rochefort-sur-Loire

Moze-sur-Louet

Moze-sur-Louet

St-Melaine-sur-Aubance

Brissac-Quincé

Éfilier

1 2 km

Les structures paysagères




Château Piedgué à Rochefort-sur-Loire sur le plateau de l'Aubance

Les structures paysagères


A. Un val se rétrécissant à l'entrée du massif armoricain offrant des balcons remarquables sur la Loire


 Les coteaux

B. Des plateaux agricoles et bocagers dominant la vallée


 Les paysages de bocages et de prairies


C. Le réseau hydrographique complexe de la Loire, de ses bras, boires et affluents

 La Loire et ses affluents

 Les espaces naturels humides

 Les levées


 Les boisements

 Les confluences

D. Une plaine étroite composée d'un archipel d'îles cultivées et habitées

 La plaine agricole


E. La confluence Angevine, un paysage agro-urbain à l'articulation du Val d'Anjou et du Val des promontoires

 Les paysages agro-urbains

F. Le couloir viticole du Layon

 La vallée du Layon

G. Un patrimoine urbain et architectural implanté avec précision dans le relief


 Les coeurs historiques de villes, villages et hameaux

 Les châteaux et manoirs


 Les édifices religieux


 Les ponts

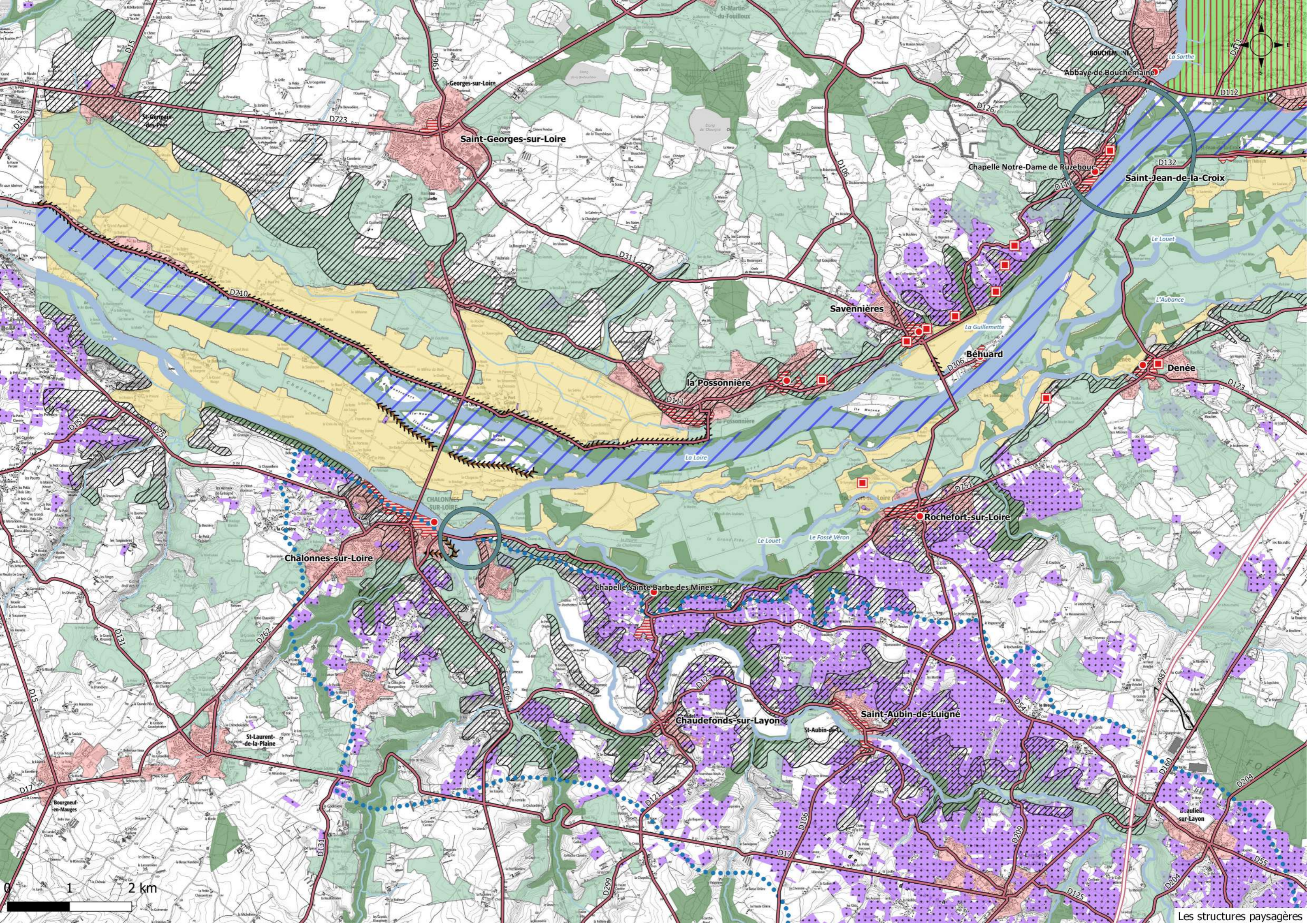
Informations complémentaires

 L'urbanisation

 Les vignes

 Les principaux axes de circulation

 Les autoroutes



Georges-sur-Loire

Saint-Georges-sur-Loire

Abbaye de Bouchemaine

Chapelle Notre-Dame de Ruzebouc

Saint-Jean-de-la-Croix

Savennières

Béhuard

Denée

la Possonnière

CHALONNES SUR LOIRE

Chalonnes-sur-Loire

Rochefort-sur-Loire

Chapelle Sainte Barbe des Mines

Chaufonds-sur-Layon

Saint-Aubin-de-Luigné

Bourgneuf-en-Mauges

St-Laurent-de-la-Plaine

Julieu-sur-Layon

0 1 2 km

Les structures paysagères

La Valeur Universelle Exceptionnelle

Les paysages du fleuve

■ La Loire et ses affluents

Les paysages de coteaux

▨ Les paysages de coteaux et des vallons afférents

▨▨▨▨ Les rebords de la terrasse alluviale

▲▲▲ Le coteau troglodytique : la roche habitée

Des paysages diversifiés

🌱 Des secteurs maraîchers

■ La plaine alluviale ouverte

■ Des paysages de bocages et de prairies dans la dépression latérale

■ Des forêts historiques liées à la chasse

Des cultures à forte valeur ajoutée sur les rebords de plateau :

■ Des paysages de vignes

■ Des paysages de vergers

Un patrimoine témoin du lien à la navigation et de la gestion des risques de crue

— Les accroches du fleuve

←←← Les levées

■ Les déversoirs

Un patrimoine bâti de qualité

■ Les châteaux, les manoirs ou maisons seigneuriales

— Les murs d'enceinte des parcs de châteaux prégnant dans le paysage

○ Les portes du domaine de Chambord

— Les perspectives et les allées plantées liées aux châteaux

■ Les parcs et jardins d'exception

■ Les coeurs de villes et villages

● Les moulins à eau

● Les moulins à vent

● Les abbayes, églises et chapelles

— Les fronts bâtis alignés en bord de Loire

■ Les fermes isolées remarquables

— Les traversées historiques du fleuve

●●●● Les alignements d'arbres liés à un patrimoine bâti ou naturel

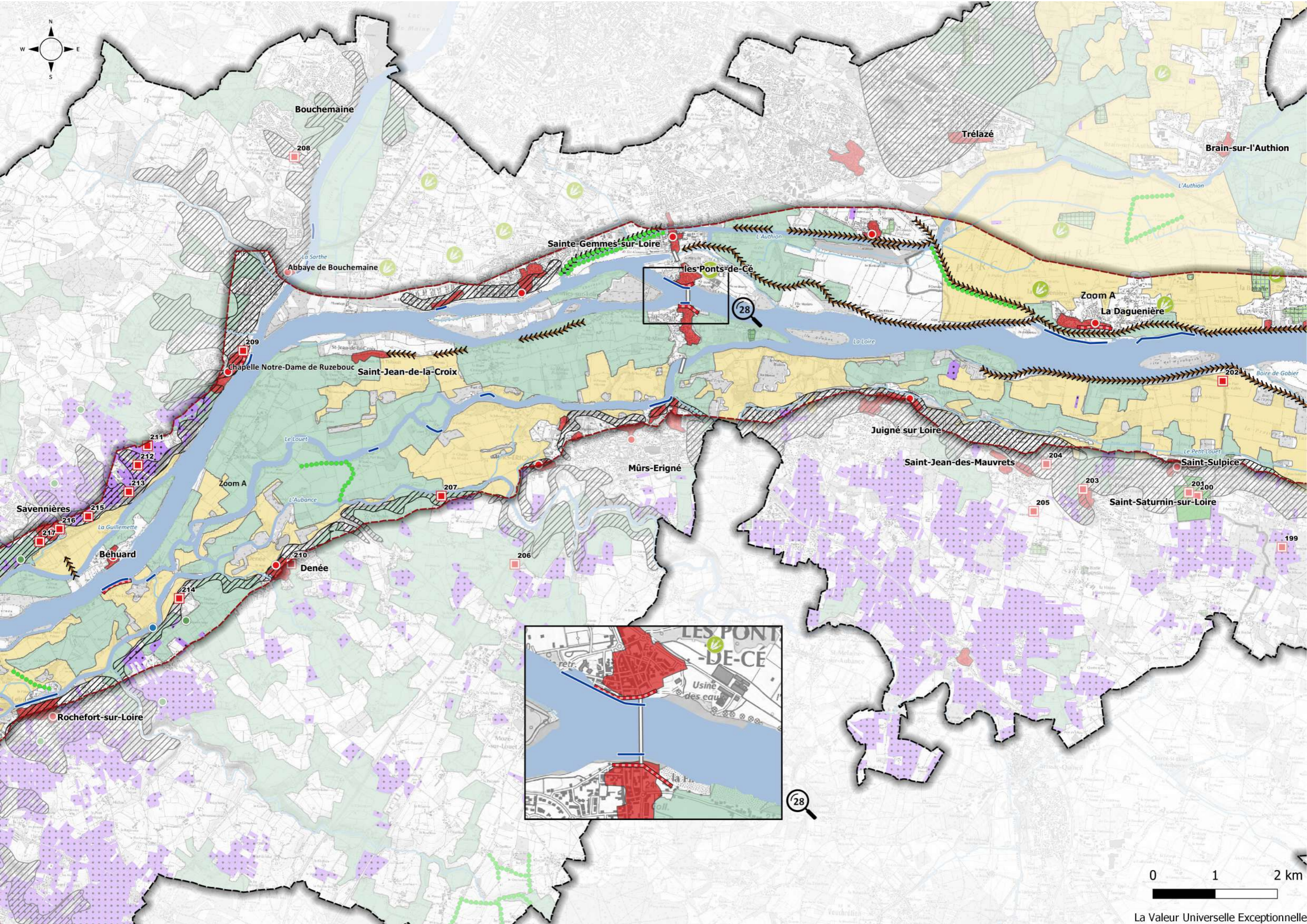
Liste des châteaux et manoirs

- 200 Château de l'Ambroise
- 201 Tour de l'Ambroise
- 202 Château du Port de Vallée
- 203 Château de Saint-Saturnin-sur-Loire
- 204 Château de St-Jean-des-Mauvrets
- 205 Mécrin
- 206 La Fontaine du Mont
- 207 Les Chatelliers
- 208 Château de la Piverdière
- 209 Château du Petit Serrant
- 210 Le Plessis
- 211 Château de Chamboureau
- 212 Logis de la Coulée de Serrant
- 213 Château de la Roche aux moines
- 214 Château de Mantelon

Périmètre Unesco

▭ Zone tampon

▭ Zone coeur



Bouchemaine

208

Abbaye de Bouchemaine

209

Chapelle Notre-Dame de Ruzebouc

Saint-Jean-de-la-Croix

211

212

213

215

216

217

Savennières

Béhuard

Zoom A

210

Denée

207

206

Mûrs-Erigné

Juigné sur Loire

Saint-Jean-des-Mauvrets

204

205

Saint-Saturnin-sur-Loire

Saint-Sulpice

201

200

199

Trélazé

Brain-sur-l'Authion

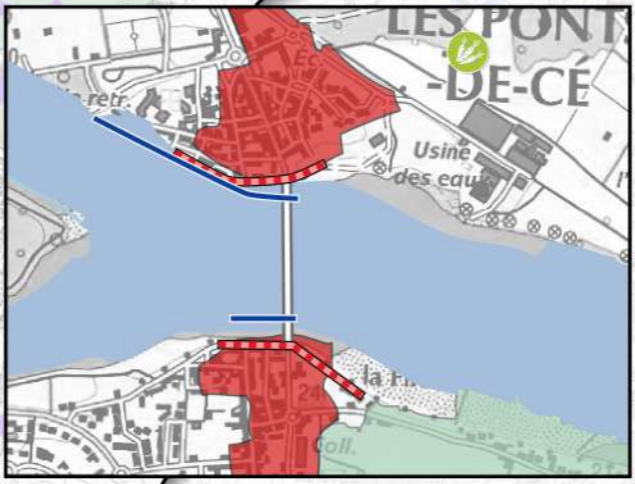
Sainte-Gemmes-sur-Loire

Les Ponts-de-Cé

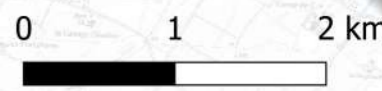
28

Zoom A

La Daguenière



28



La Valeur Universelle Exceptionnelle

La Valeur Universelle Exceptionnelle

Les paysages du fleuve

■ La Loire et ses affluents

Les paysages de coteaux

▨ Les paysages de coteaux et des vallons afférents

▨▨▨▨ Les rebords de la terrasse alluviale

▲▲▲ Le coteau troglodytique : la roche habitée

Des paysages diversifiés

🌿 Des secteurs maraîchers

■ La plaine alluviale ouverte

■ Des paysages de bocages et de prairies dans la dépression latérale

■ Des forêts historiques liées à la chasse

Des cultures à forte valeur ajoutée sur les rebords de plateau :

■ Des paysages de vignes

■ Des paysages de vergers

Un patrimoine témoin du lien à la navigation et de la gestion des risques de crue

— Les accroches du fleuve

←←← Les levées

— Les déversoirs

Un patrimoine bâti de qualité

■ Les châteaux, les manoirs ou maisons seigneuriales

— Les murs d'enceinte des parcs de châteaux prégnant dans le paysage

○ Les portes du domaine de Chambord

— Les perspectives et les allées plantées liées aux châteaux

■ Les parcs et jardins d'exception

■ Les coeurs de villes et villages

● Les moulins à eau

● Les moulins à vent

● Les abbayes, églises et chapelles

— Les fronts bâtis alignés en bord de Loire

■ Les fermes isolées remarquables

— Les traversées historiques du fleuve

●●●● Les alignements d'arbres liés à un patrimoine bâti ou naturel

Liste des châteaux et manoirs

209 Château du Petit Serrant

210 Le Plessis

211 Château de Chamboureau

212 Logis de la Coulée de Serrant

213 Château de la Roche aux moines

214 Château de Mantelon

215 Château de Varennes

216 Château des Vaults

217 Château de la Guerche

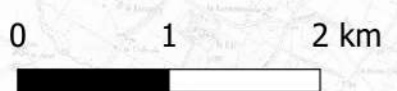
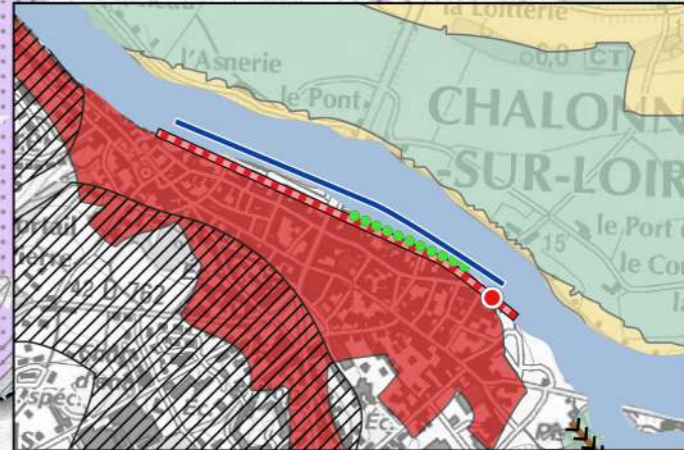
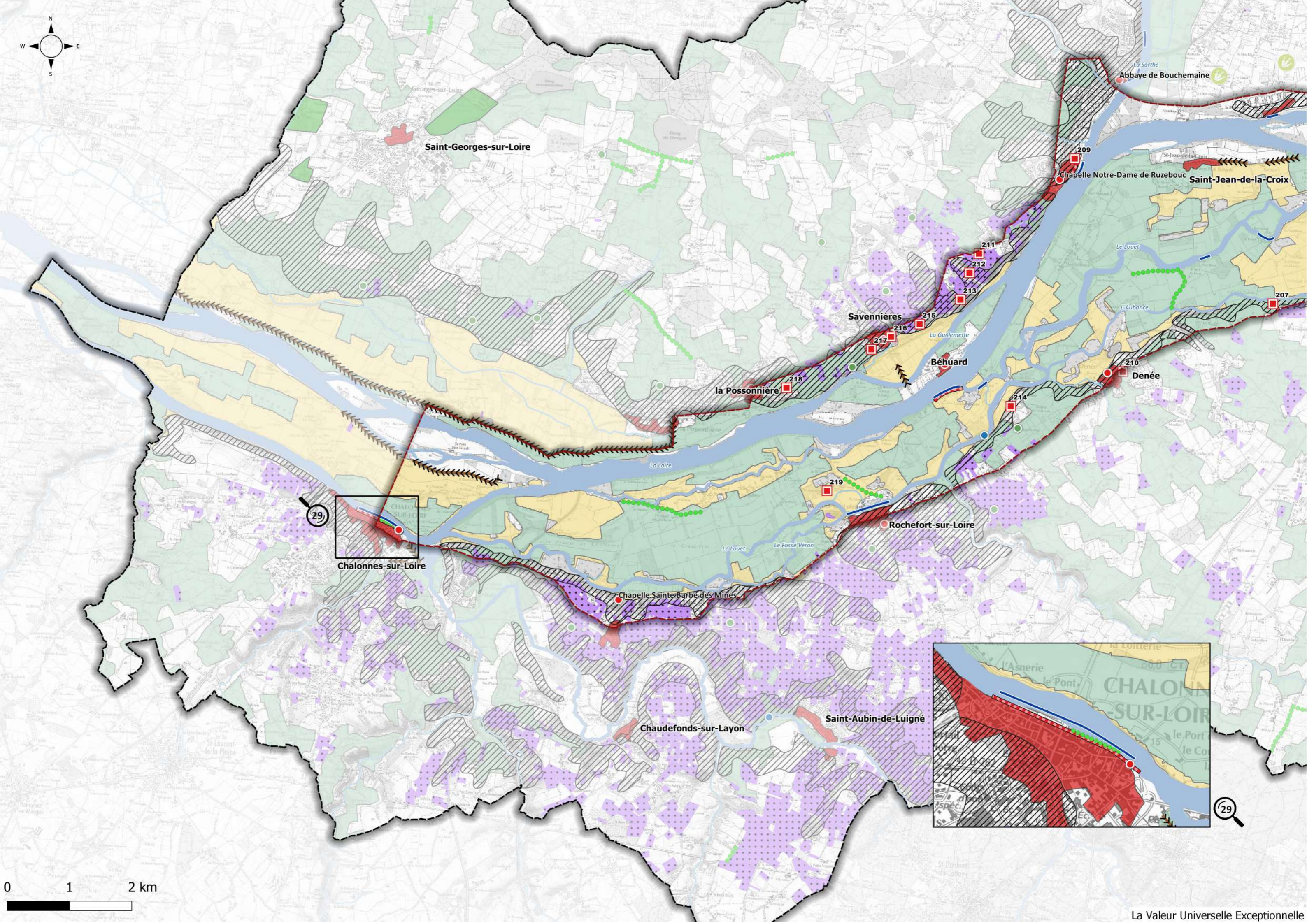
218 Château des Petites Croix

219 Château de Rochefort-sur-Loire

Périmètre Unesco

□ Zone tampon

□ Zone coeur



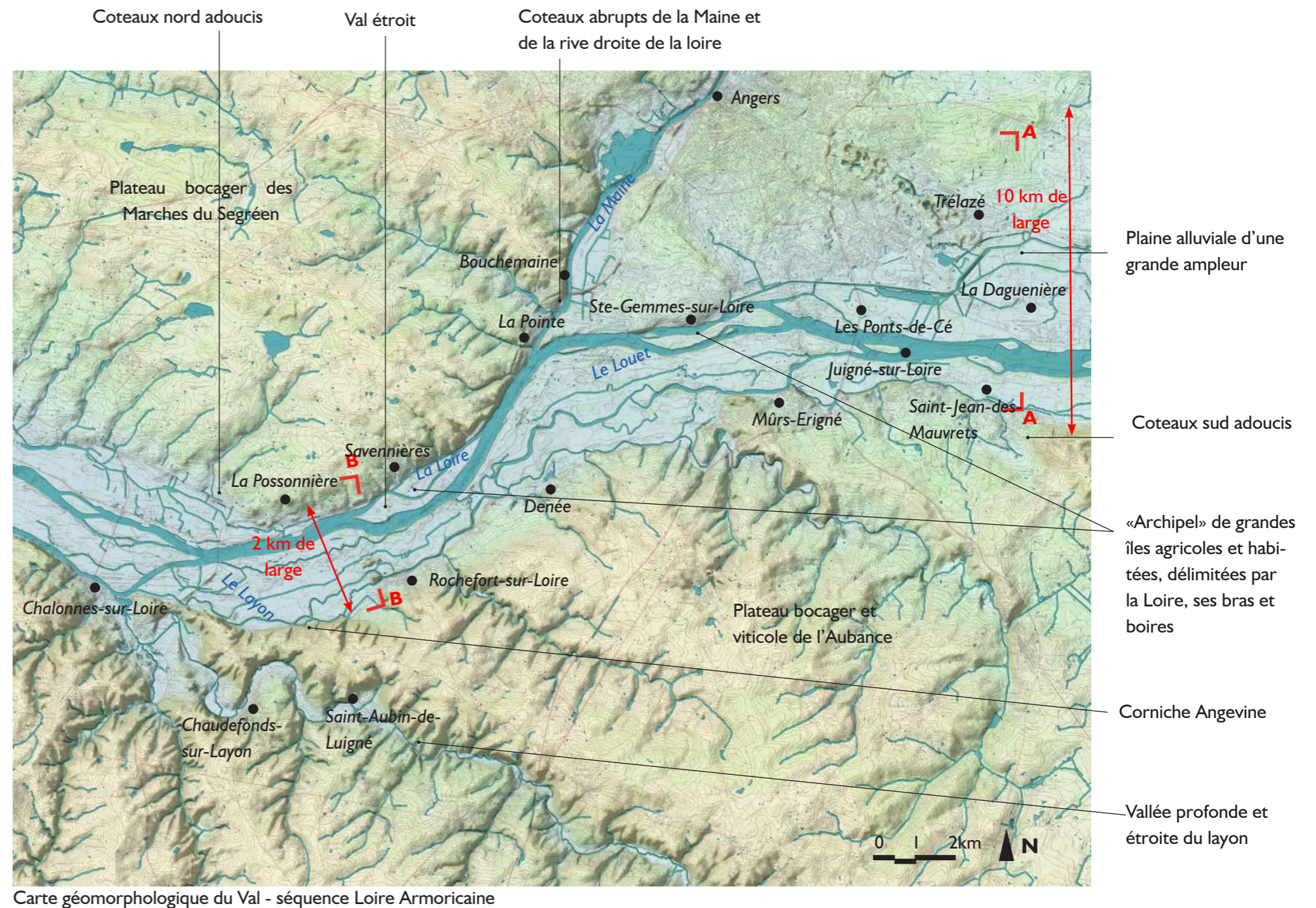
Légende illustrée

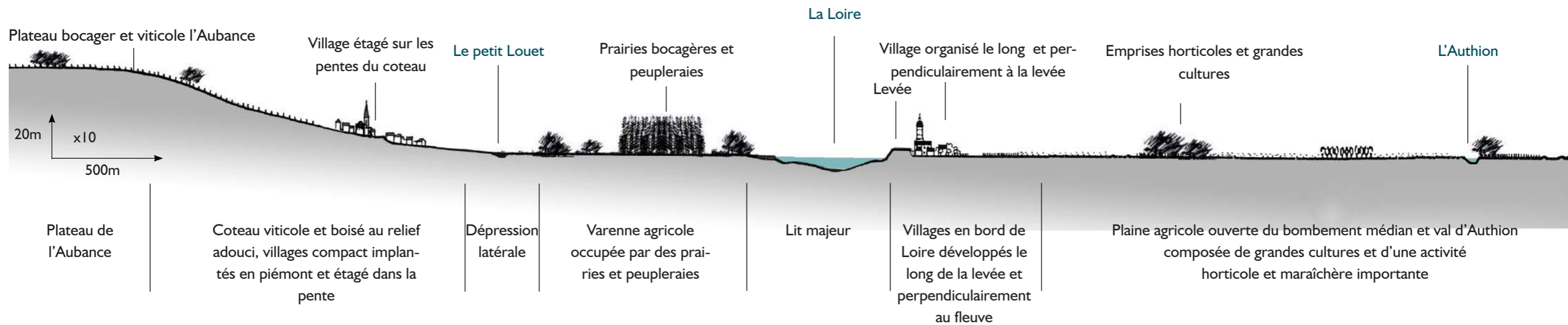
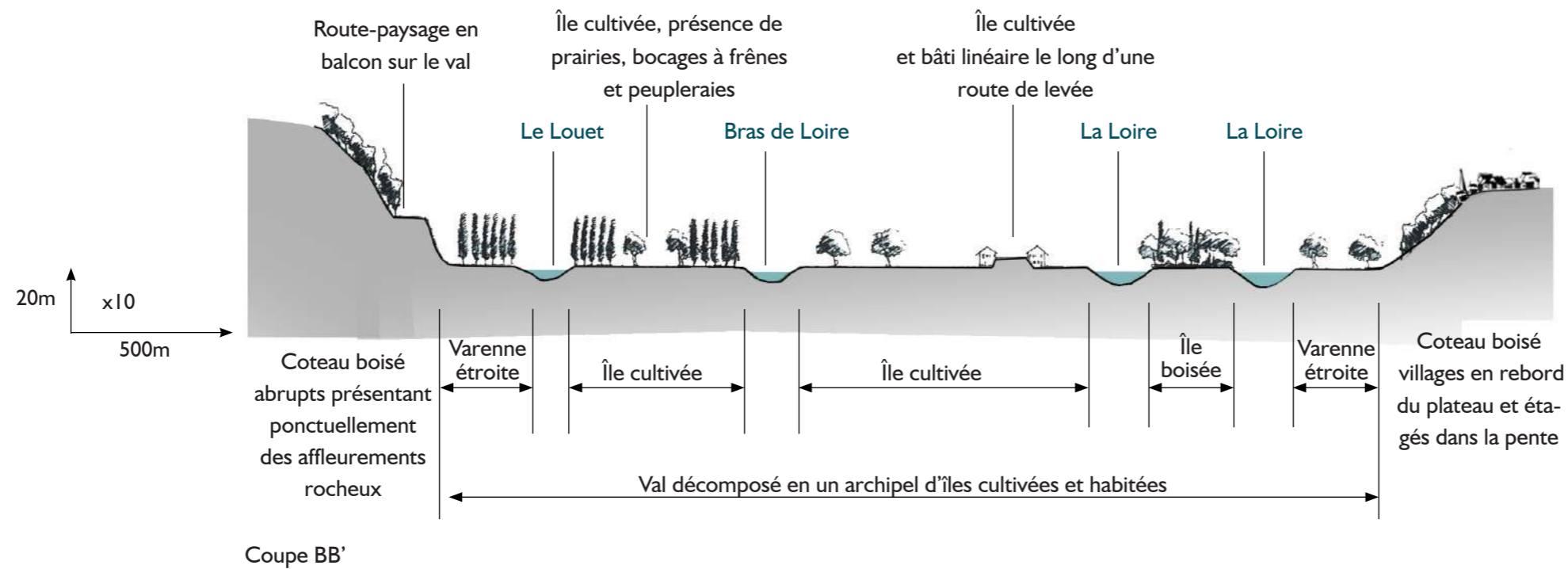
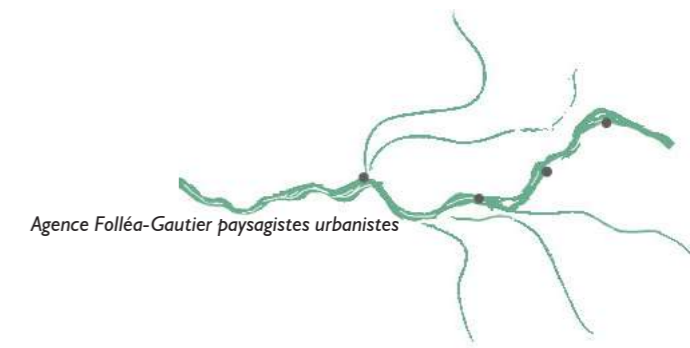
A. Un Val se rétrécissant à l'entrée du massif armoricain offrant des balcons remarquables sur la Loire

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

I. Un val étroit délimité par des reliefs marqués

Après avoir traversé le val d'Anjou, en aval de la confluence avec la Maine, la Loire se heurte aux roches dures du massif Armoricain. Son cours s'infléchit et son lit se ressert sensiblement au niveau de la confluence angevine. D'un lit majeur large d'une dizaine de kilomètres en amont d'Angers dans sa traversée de la « Grande Vallée », le val devient un couloir étroit de 2 à 3 km de large, encadré par des coteaux abrupts en aval de la confluence.





2. Le paysage des coteaux et falaises

Les coteaux de la rive droite et de la rive gauche de la Loire, présentent des profils différents.

En rive nord, un coteau bien marqué assure la continuité entre la vallée de la Maine et le Val de Loire. Ses pentes boisées dominent d'une trentaine de mètres la Maine, s'accroissent après la confluence pour atteindre 40 à 50 m de hauteur. Puis en aval de Savennières, le coteau s'atténue. Des points de vue remarquables sur le val s'ouvrent depuis les rebords de ces reliefs. Le socle granitique du coteau apparaît à la faveur d'affleurements rocheux. Les pentes plus douces sont occupées par la vigne comme aux abords de Savennières.

Au sud, le coteau est légèrement plus élevé (entre 50 et 60 m de hauteur) et présente une alternance de pentes douces boisées et viticoles en amont de la confluence et de séquences accidentées composant des paysages remarquables comme la Roche des Mûrs à Mûrs-Erigné ou la Corniche Angevine s'étirant de Rochefort-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire. Des panoramas exceptionnels sur la Loire s'ouvrent depuis ces sites.

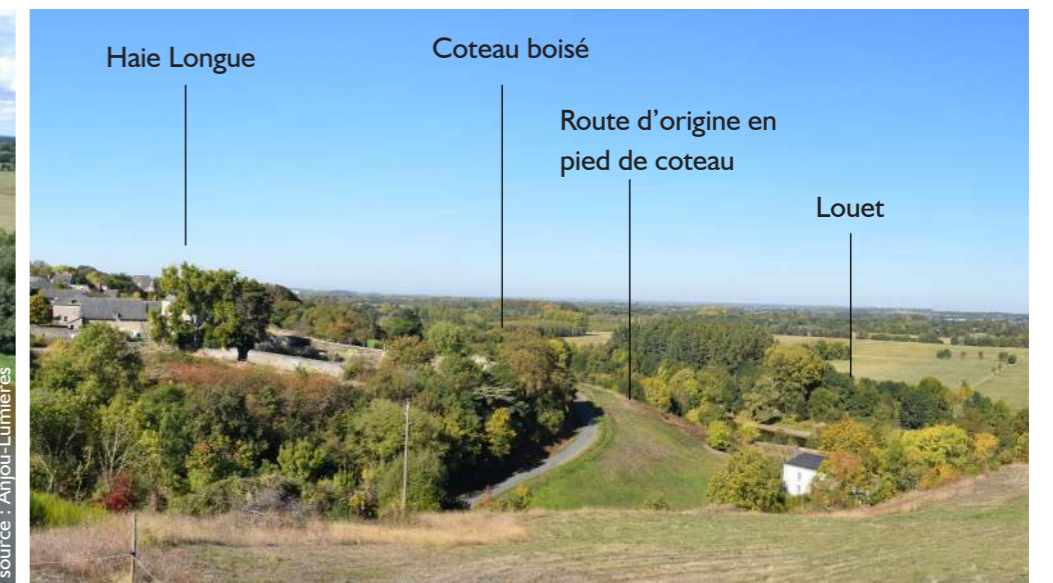
Une végétation de feuillus gagne les séquences les plus abruptes et forme un écran boisé autour du fleuve. Ponctuellement, une lande aride composée d'une flore méditerranéenne occupe les pentes les plus escarpées, comme sur la Corniche angevine.



Depuis le val les coteaux adoucis de la Possonnière offrent un horizon boisé dont les crêtes sont animées par des moulins ou quelques belles demeures profitant d'une exposition favorable et des vues lointaines



La Roche de Mûrs, un événement topographique le long du Louet



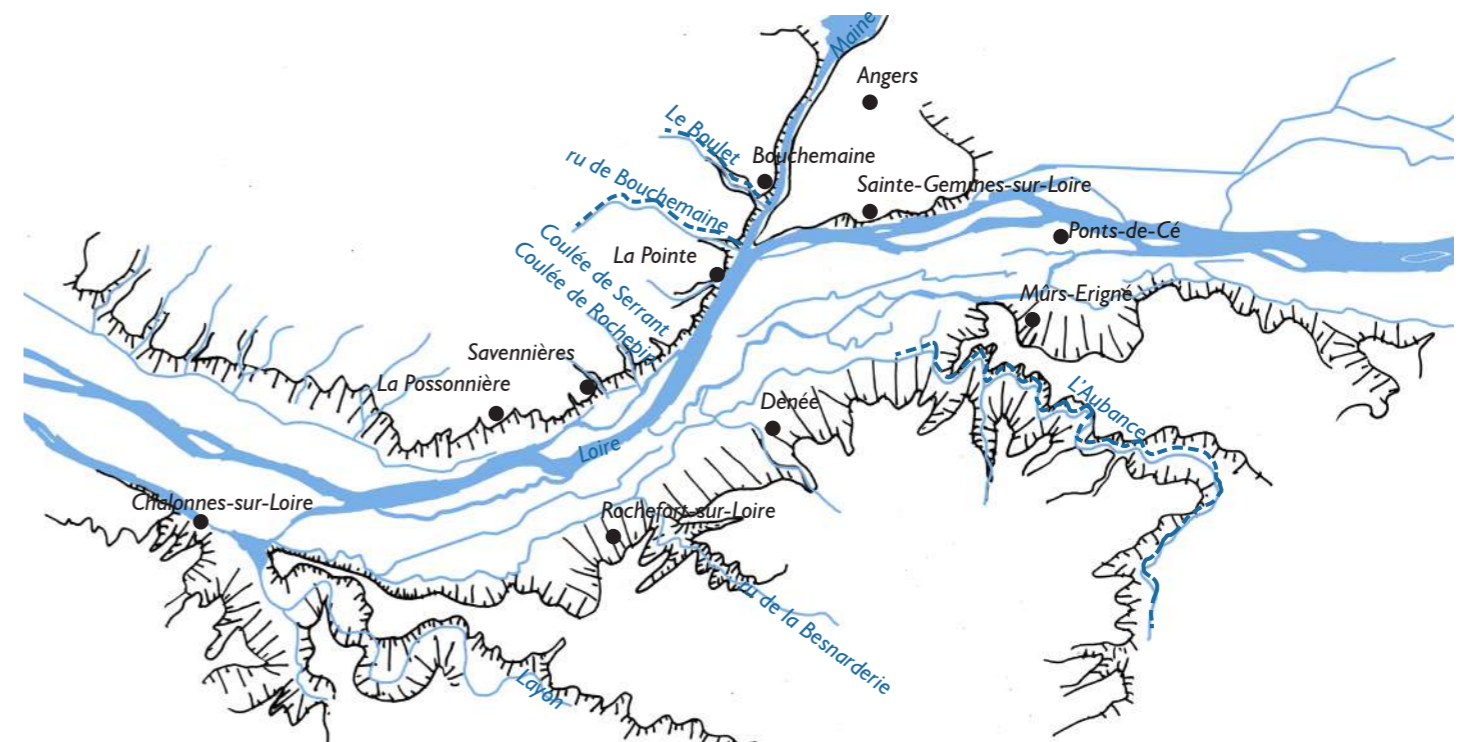
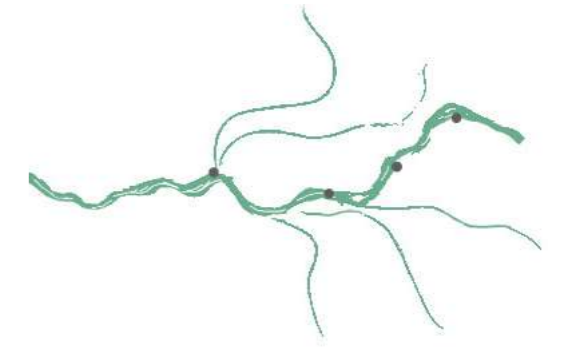
Le hameau de la Haie Longue occupant le point haut du relief escarpé et boisé de la Corniche angevine participe au caractère pittoresque de cette séquence du coteau de la rive gauche de la Loire

3. Les petits vallons affluents

Le coteau nord de la Loire est régulièrement entaillé de vallons affluents perpendiculaires qui incisent profondément le plateau. Ces « coulées » ont été des lieux de prédilection pour l'implantation humaine. Leurs pentes sont occupées par des boisements ou des vignes :

- la « coulée de Serrant », vallon sec, étroit à fortes pentes ;
- le vallon de Rochepin / Les Forges, avec son cours d'eau apparent en surface,
- le vallon évasé, où s'inscrit le bourg de Savennières, aux formes plus douces. Plus en amont les coteaux de la Maine sont également festonnés par le passage de petits rus : à la Pointe, Bouchemaine (ru des Boulets) et au nord du quartier des Pruniers.

Au sud de la Loire, outre la vallée du Layon, deux vallons affluents incisent le coteau de la rive gauche : celui de l'Aubance à hauteur de Mûrs-Erigné et celui du ruisseau de la Besnarderie en amont de Rochefort-sur-Loire. Ils forment des paysages resserrés et plus intimes, aux pentes boisées qui contrastent avec les grandes ouvertures des paysages viticoles qui les dominent.



Les horizons proches et boisés du vallon de la Besnarderie composent un paysage intime

B. Des plateaux agricoles et bocagers dominant la vallée

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

1. Les marches du Segréen

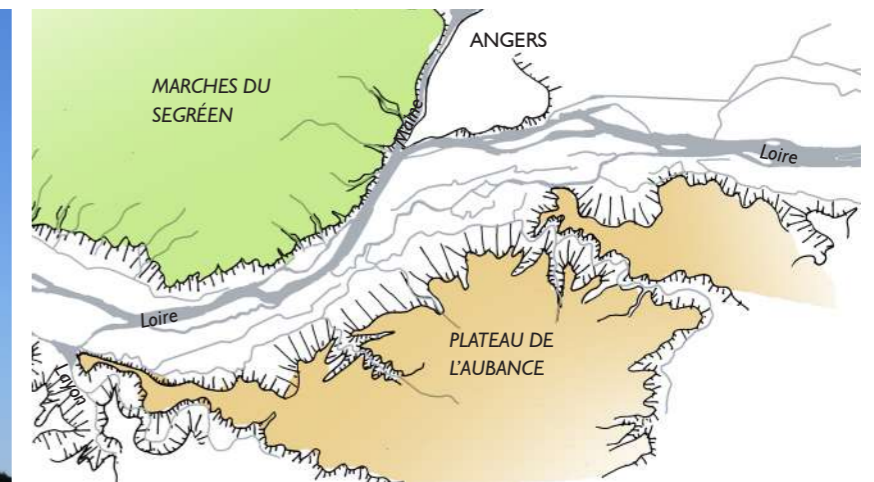
Au nord, les marches du Segréen, vaste plateau voué à la polyculture élevage présente un relief ondulé souligné par une maille bocagère. Vers Savennières, ce paysage arboré laisse place à des paysages viticoles se poursuivant jusqu'aux rebords du plateau, surplombant la Loire. (Voir les paysages de vignes)

2. Le plateau de l'Aubance

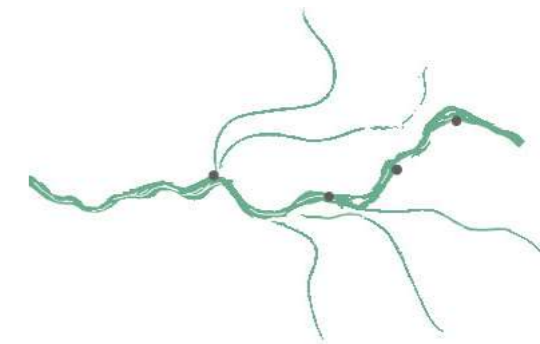
Le plateau de l'Aubance domine la Loire sur sa rive gauche depuis Saint-Saturnin jusqu'au couloir du Layon au sud. Rythmé par des vallonements doux, ce terrain schisteux présente une alternance de paysages viticoles soulignant les mouvements des reliefs, de séquences bocagères et de vallons boisés. Ponctuellement à la faveur d'un léger vallonement et d'une maille bocagère plus lâche, apparaissent de belles demeures ou les clochers des villages implantés sur le coteau.



Prairie et bocage caractérisent les marches du Segréen. Ici vers Saint-Georges-sur-Loire



Alternance de vignes et de boisements accompagnent les ondulations du plateau de l'Aubance



3. Les paysages de vignes

Présente depuis des siècles sur les plateaux et les coteaux les moins pentus de la Loire, la vigne constitue un patrimoine précieux qui contribue à la grande qualité et à l'attractivité des paysages du val de Loire. Les coteaux de Savennières au nord de la Loire, idéalement exposés sont de longue date un terrain de prédilection pour la production de vins d'exception, dont certains crus sont mondialement connus.

Ils offrent un paysage viticole préservé de grande qualité. Les rangs réguliers suivent les courbes des reliefs et accompagnent les vues dominantes sur la Loire. Les silhouettes de châteaux ou grands domaines émergent ponctuellement au cœur de ces étendues viticoles et contribuent pleinement à la qualité de ces paysages : Coulée de Serrant, Roche-aux-Moines, domaine des Vaults, les Varennes, Chamboureau, ...

Au sud, les paysages viticoles des coteaux de l'Aubance sont préservés. Une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les communes de Juigné-sur-Loire, Mûrs-Erigné et Saint-Melaine-sur-Aubance a été mise en place en 2011 dans le cadre du SCoT du pôle métropolitain Loire Angers, afin de les préserver.

Enfin au sud-ouest, dans la continuité des paysages viticoles du plateau de l'Aubance, se déploient les vignobles du coteau du Layon. Développées sur un sol pauvre à dominante schisteuses, les vignes se déploient dans le sens de la pente ou perpendiculairement sur de petites terrasses. Ces vastes étendues viticoles offrent un paysage structuré dominant le sillon boisé de la vallée du Layon et mettant en scène les mouvements du relief. Dès le XIIe siècle comme le « nectar des rois et du clergé », les vins du coteau du Layon, dont les barriques sont chargées au port de Chalonnes-sur-Loire, contribuent à la richesse de l'Anjou. Élaboré à partir du cépage chenin Blanc, ce vin a été reconnu par une AOC en 1950, qui concerne aujourd'hui une

trentaine de communes. Au sein de ce paysage de vigne, les clos ou grands domaines, les hameaux ou villages viticoles, les moulins, cabane de vigne constituent un important patrimoine bâti de qualité qui participe à la composition et au caractère remarquable de ce paysage reconnu et identitaire.



Domaine du Clos de Serrant

Le château de Serrant implanté sur le rebord du coteau est mis en scène par les étendues de vignes au premier plan

source : Anjou tourisme



Vastes étendues de vigne sur le plateau de l'Aubance ponctuées de belles demeures liées aux propriétés viticoles et animées par de nombreux bosquets ou boisements occupant les plis et les sommets des reliefs

C. Le réseau hydrographique complexe de la Loire, de ses bras, boires et affluents

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

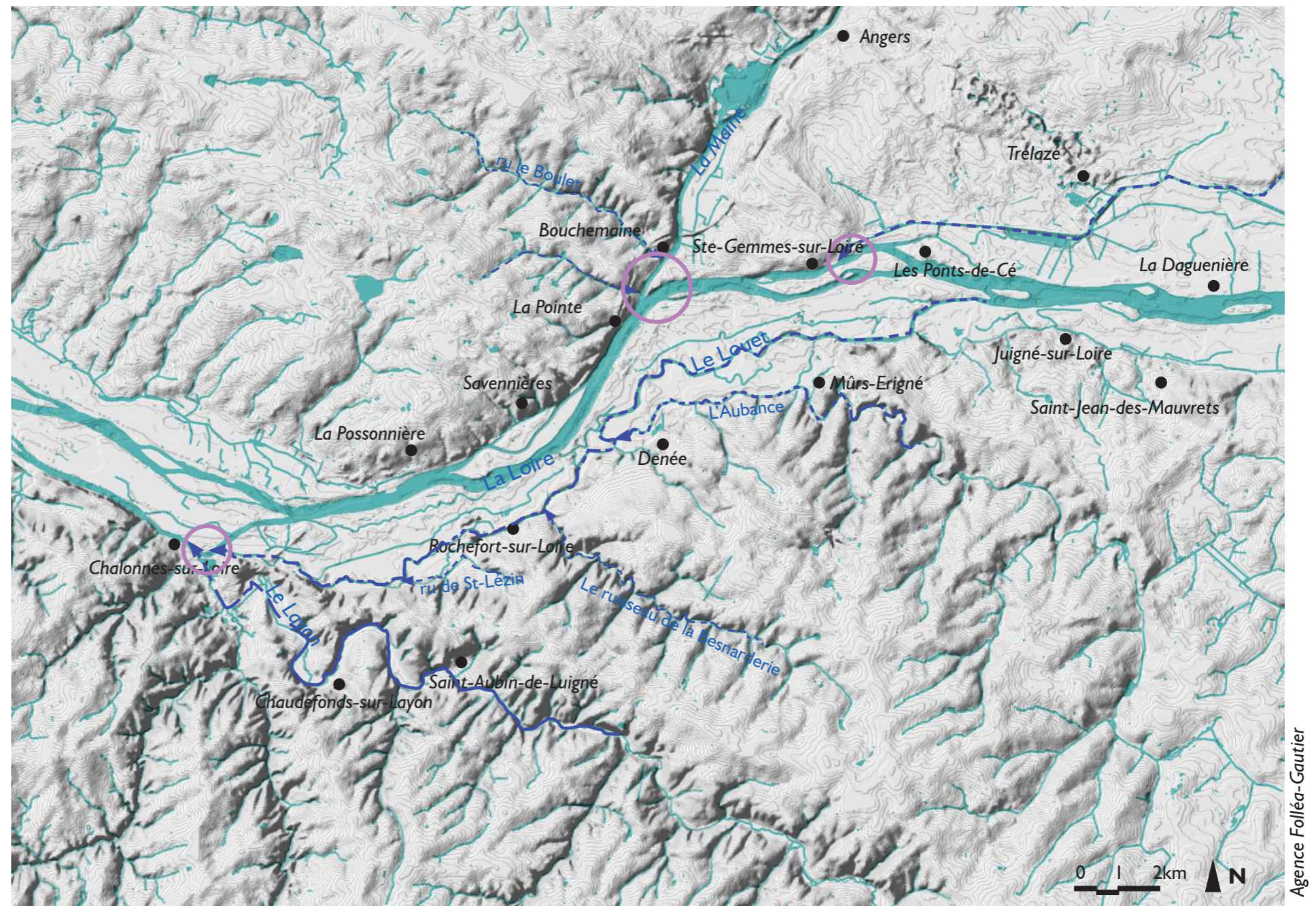
I. Le réseau hydrographique de la Loire, de ses affluents

Principalement est-ouest jusqu'alors, le cours de la Loire s'infléchit vers le sud au contact des roches dures du massif armoricain, au niveau de sa confluence avec la Maine. Elle se divise en de nombreux bras (le Louet, les bras de Saint-Aubin, de la Guillemette) et un réseau de boires (boire de la Ciretterie, boire de Caillé, de Cordé,...). « Ainsi le Louet, souvent apparenté à une rivière, appartient au même hydrosystème que la Loire ; c'est en fait un bras « actif » du fleuve qui se déconnecte du lit principal aux Ponts-de-Cé, serpente dans une micro-dépression, dans la plaine alluviale ou au pied du coteau schisteux, puis forme confluence avec la Loire 20 kilomètres en aval, au niveau de Chalonnes-sur-Loire ». Extrait du Rapport de présentation, site classé La Corniche Angevine.

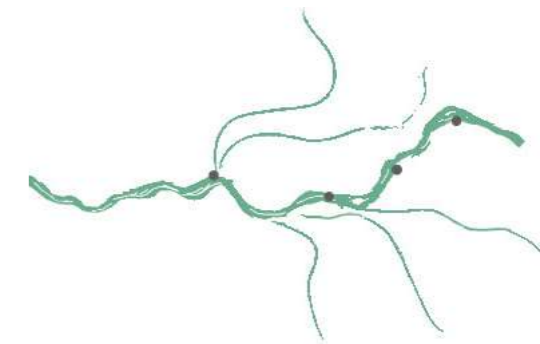
Ce chevelu complexe s'étire dans toute la largeur du val et forme un tissu d'îles, parfois très larges, arborées, cultivées et habitées. La Maine est le principal affluent de la Loire sur cette séquence. La confluence située au sud d'Angers à la frontière géologique entre bassin parisien et massif armoricain génère des paysages particuliers de grande qualité qui ont été reconnus et protégés au sein du site classés « La confluence Maine-Loire et les coteaux angevins » en 2010.

Trois autres confluences sont présentes sur cette séquence

- L'Authion, canalisé rejoint la Loire aux Ponts-de-Cé après avoir traversé



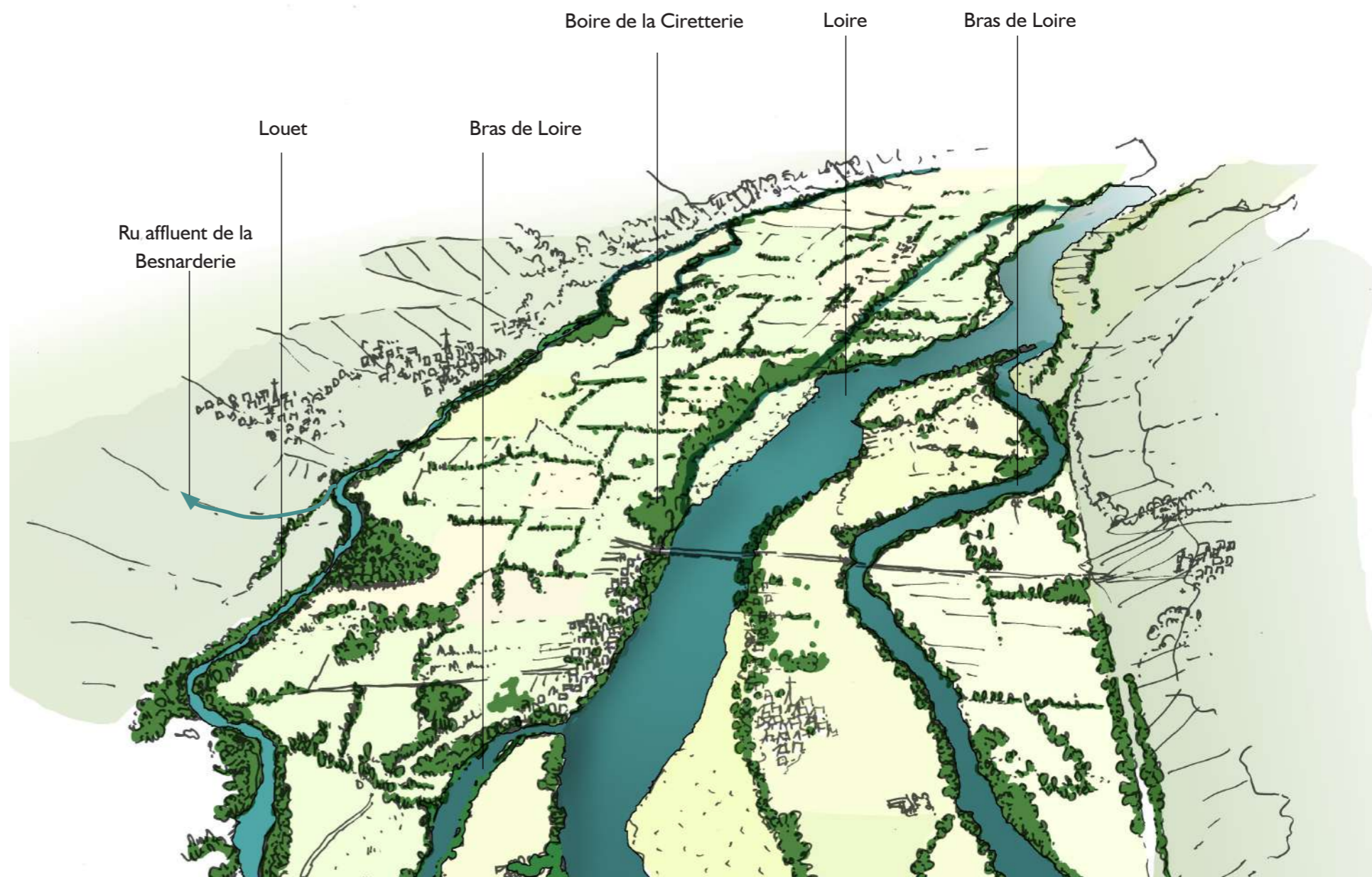
Carte du réseau hydrographique de la séquence Loire Armoricaïne



- la rive droite sur près de 60km en suivant un tracé parallèle au val.
- L'Aubance atteint le val à Mûrs-Erigné puis poursuit son cours en suivant la dépression latérale au pied du coteau sud avant de rejoindre le Louet à Denée
 - Le Layon conflue avec le Louet à Chalonnes-sur-Loire. Son large fond de vallée forme un lac en période de crue.

En outre, de petits affluents incisent perpendiculairement les coteaux et rejoignent la Loire au nord, ou l'Aubance et le Louet au sud. Parmi les principaux, on note :

- en rive droite : Le ruisseau du Boulet, ou le ru situé en amont de la Pointe
- en rive gauche : ru de Denée, ruisseau de la Besnarderie, ruisseau de Saint-Lézin,...



Réseau riche et complexe de la Loire, ses bras et boires occupant toute la largeur du val

2. Les paysages de nature des îles et des rives de la Loire

L'espace ligérien a conservé une dynamique de fleuve sauvage et vivant. La Loire crée son lit en érodant puis déposant des quantités de matière qui font apparaître de façon éphémère ou plus permanente de nombreuses îles et grèves. Ces bancs de sables, boires et îles pérennes ou éphémères, rives à la végétation abondante constituent des milieux soumis à l'irrégularité du fleuve. Ils abritent des biotopes variés et sont reconnus pour leur grande valeur écologique. Le vaste domaine inondable des prairies naturelles de la Baumette en rive gauche de la Maine ainsi que ses rives escarpées en rive

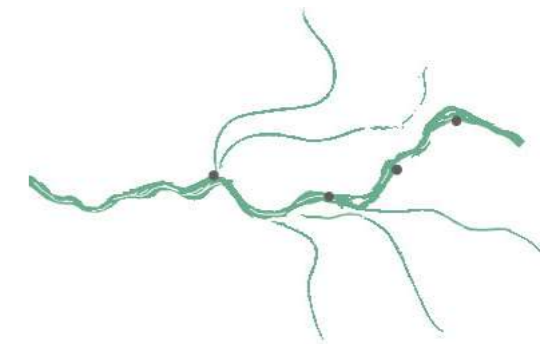
gauche ont généré une mosaïque de milieux propice à une importante biodiversité. Certaines séquences de prairies inondables constituent aussi des zones humides à fort potentiel écologique, certaines sont inventoriées au sein de ZNIEFF : prairie de la Baumette en rive gauche de la Maine, marais Boureau au pied de la Roche de Mûrs, prairie de Rochefort en rive gauche de la Loire au pied de la Corniche angevine, ...



Végétation dense sur les berges du Louet



Espace de nature sur les rives de la Maine, La Pointe

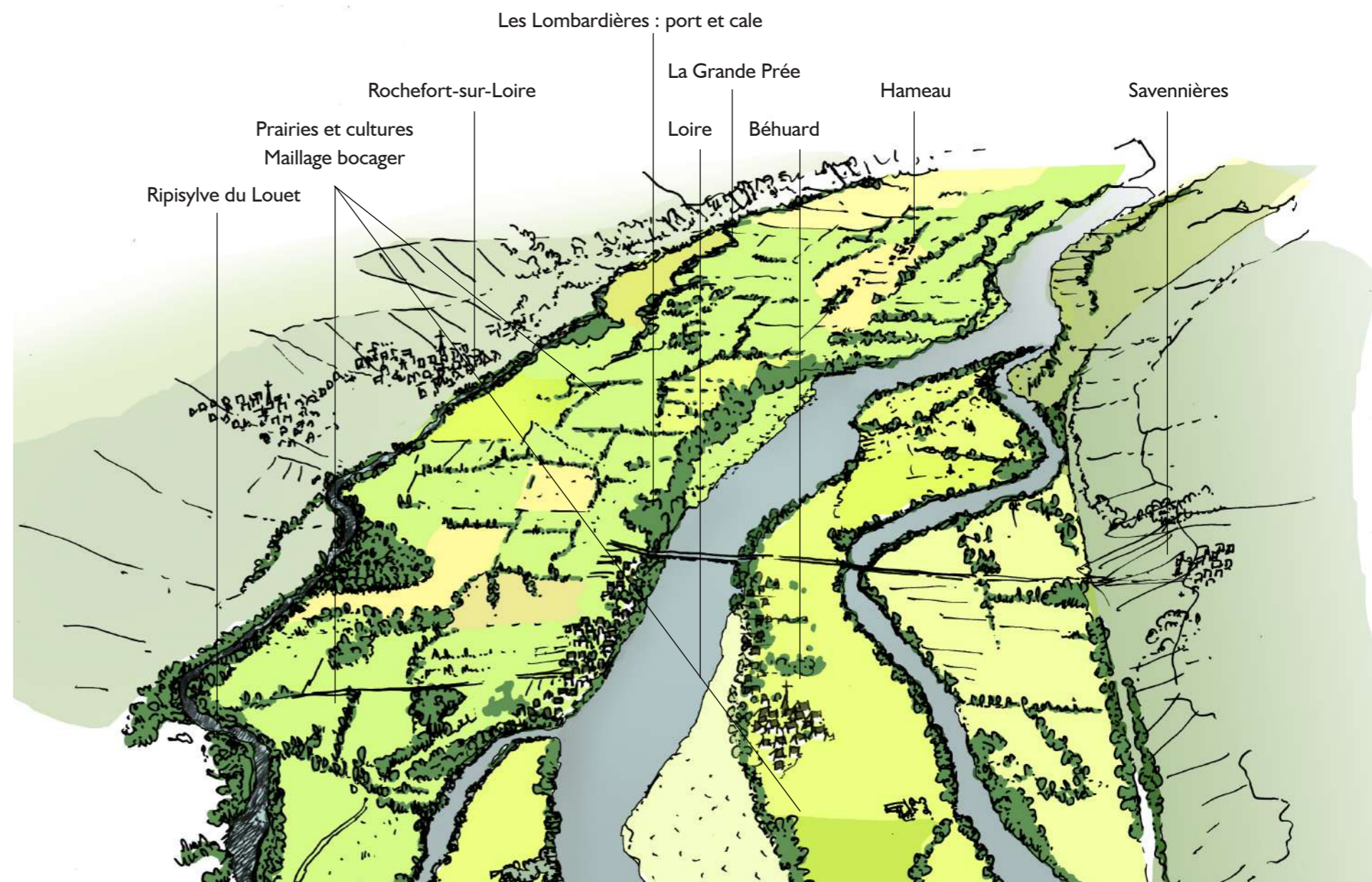


D. Une plaine étroite composée d'un archipel d'îles agricoles

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

I. Les paysages ouverts des îles agricoles

Le riche réseau de bras et boires de la Loire décompose la plaine agricole au sein du lit majeur en un archipel d'îles parfois très étendues : île de Chalonnes, îles Béhuard. La large bande de terre séparant la Loire et le Louet sur laquelle se sont implantés les bourgs de Saint-Maurille ou de Saint Jean-de-la-Croix constitue en réalité également une île, le Louet étant un bras actif de la Loire. Contrairement aux vastes paysages ouverts de la Grande Vallée juste en amont, les nombreuses structures arborées associées aux prairies présentes sur les îles induisent une échelle plus intime. Au sein de ces paysages, des emprises cultivées offrent des espaces de respiration, dont l'ouverture contraste avec les paysages boisés des rives et des coteaux.



Le réseau hydrographique complexe forme un archipel d'îles exploitées et habitées par l'homme.

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

2. Les paysages de bocages et de prairies : paysage géré par l'élevage, plus cloisonné, avec de nombreuses haies arborées ou arbustives soulignant les limites de parcelles.

Ce sont des paysages plus intimes où l'horizon est souvent borné à la limite de parcelle. Plus ombragés, ils sont aussi plus humides et plus frais et les nombreux chemins permettent de s'y promener facilement. Sur cette séquence, on retrouve différents secteurs de bocage :

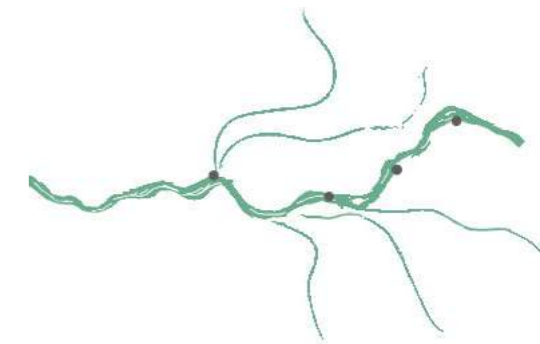
- sur les franges est et sud-est d'Angers (vers Trélazé, le Pré Drapeau aux abords des Ponts-de-Cé, ...) avec le maillage bocager du Val d'Authion composé de haies arborées de frênes,
- une trame bocagère caractéristique est également associée aux prairies inondables des îles et bandes de terres en fond de vallée de la Loire : entre Saint-Maurille et les Jubeaux, aux abords de Rochefort-sur-Loire et de la Grande Prée, autour des bourgs implantés le long de la Boire de Ciretterie, et sur l'extrémité est de l'île de Chalonnes.
- Le plateau des marches du Segréen présente également un vaste paysage de bocage lié à une activité de polyculture élevage dominante.
- Le plateau de l'Aubance présente également un paysage bocager étroitement imbriqué aux vignes



De nombreuses structures arborées animent le plateau de l'Aubance



Prairies bocagères de l'île de Chalonnes



E. La confluence Angevine, un paysage agro-urbain à l'articulation du Val d'Anjou et du Val des promontoires

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

I. Les paysages agro-urbain de la confluence

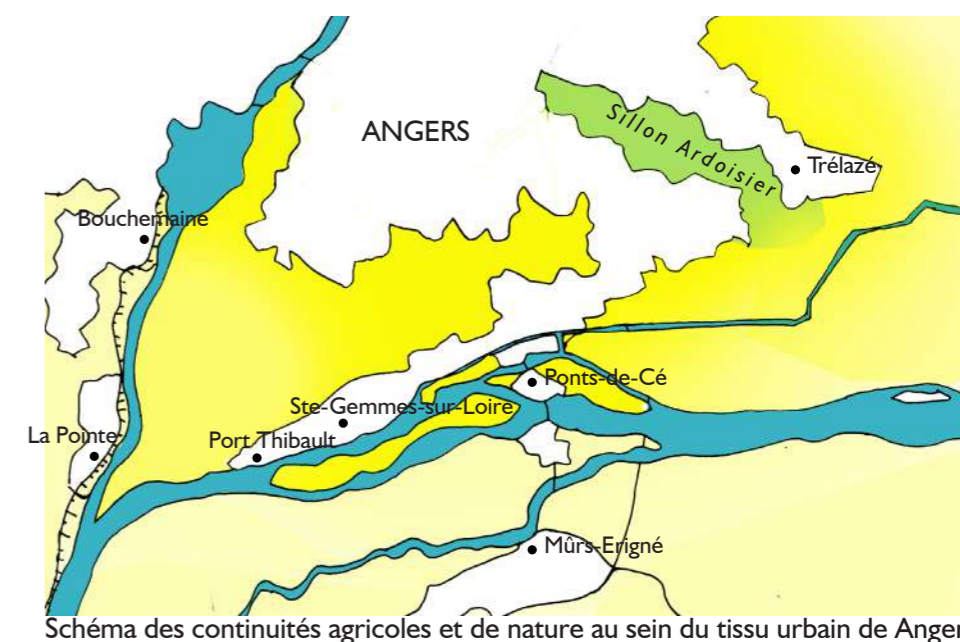
La confluence de la Maine avec la Loire marque également le frontière entre le Bassin parisien et le massif armoricain. Cette position d'articulation et de pivot engendre une grande diversité de paysages remarquables

« La confluence de la Maine avec la Loire, axe majeur de développement, constitue un carrefour privilégié favorisant les franchissements, les échanges et les implantations humaines. Ces dernières, profitant de la présence du fleuve –ou se protégeant de ses débordements (levées, tertres,..), ont composé avec la donnée naturelle pour façonner un paysage original ». «La Confluence Maine-Loire et les coteaux Angevins », extrait du rapport de présentation du projet de classement au titre des Sites, 2007

Les espaces de nature liés au fleuve sont associés étroitement à des emprises exploitées par l'homme de longue date. L'ensemble, associé aux espaces

agricoles de la plaine de l'Authion constitue une importante trame d'espace ouverts composant et qualifiant les franges de la ville d'Angers à laquelle viennent s'ajouter les espaces de nature des anciennes ardoisières. Ces espaces de respiration assurent en outre, des continuités écologiques et paysagères jusqu'au cœur du tissu bâti.

- Espaces agricoles
- Espaces de nature liés au sillon ardoisier



L'imbrication fine entre parcelles maraîchères ou horticoles et un bâti disséminé construit un paysage agro-urbain singulier dans le secteur de la confluence

2. Les paysages horticoles, maraîchers et de vergers

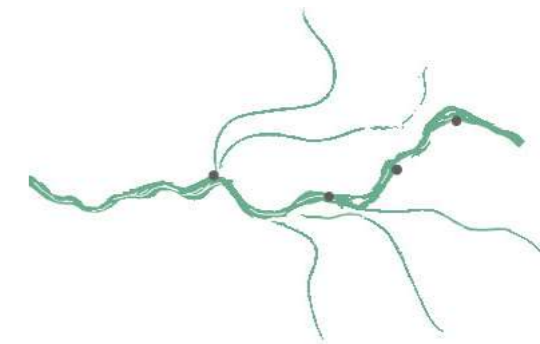
L'emprise située entre la Maine et la Loire au sud-ouest d'Angers et contenue entre les voies ferrées Angers-Nantes et la RDI 12 au sud, constitue le principal secteur de maraîchage et d'horticulture de cette séquence. Il illustre la tradition horticole et végétale du val angevin. Pépinières, cultures maraîchères, et serres sont étroitement imbriquées au cœur d'un parcellaire dense ponctué d'un bâti épars d'ensemble ruraux patrimoniaux délimités par des murs ou d'un habitat pavillonnaire plus récents. L'ensemble compose un paysage caractéristique dont l'échelle domestique est contrebalancée par le nombre important de tunnels de plastique et de grandes serres de verre, serres cathédrales, qui donnent un caractère plus industriel à ce secteur. D'autres emprises horticoles et maraîchères occupent la frange sud-est d'Angers. Elles s'inscrivent dans la continuité de cultures du val d'Authion décrites dans la séquence de la Grande Vallée. Enfin, de petites parcelles maraîchères ou de jardins s'organisent autour de hameaux agricoles des îles de la Loire et contribuent au caractère domestique et intimiste de ces séquences.



Jardins potagers sur l'île de Chalonnes



Étendues maraîchères et arboricoles de la confluence



F. Le couloir viticole du Layon

[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

S'appuyant sur une faille géologique de direction armoricaine, la vallée du Layon suit une direction générale sud-est nord-ouest. Étroite et profonde, elle présente un profil dissymétrique avec un coteau abrupt sur la rive droite entre 50 et 70m de hauteur, et un profil plus doux sur la rive gauche. Des affleurements rocheux, boisements ou pentes viticoles animent alternativement ces reliefs en covisibilité. L'orientation de la vallée sud-est nord-ouest a permis un climat particulier propice au développement de la viticulture, qui a construit les paysages emblématiques de cette séquence (voir chapitre B3) et fait sa renommée.



Les parcelles de vignes déploient leur géométrie sur le relief ondulé des coteaux du Layon. Ponctuellement des grands domaines ou belles constructions agrémentent ce paysage soigné



Le Layon, une rivière confidentielle se dévoilant à la faveur d'ouvertures dans sa ripisylve dense



Les rangées de vignes accompagnent le mouvements des reliefs jusqu'au basculement vers la vallée aux pentes marquées et boisées

Ponctuellement, l'alliance du climat et d'un sol pauvre favorise l'installation d'une végétation méditerranéenne, donnant des accents méridionaux aux paysages de la vallée. La rivière, dénommée Canal de Monsieur après sa canalisation au 18e siècle pour le transport du charbon et du vin, serpente un fond de la vallée occupé par des prairies bocagères pâturées ou fauchées. Ces emprises ponctuées de haies de frênes et de saules associées à la ripisylve du Layon et à des peupleraies composent un paysage densément arboré. Cette ambiance resserrée et intime, renforcée par les boisements denses des coteaux boisés contraste avec le paysage ouvert et lumineux des pentes viticoles qui la dominent. Un riche patrimoine architectural et bâti contribue également à la valeur des paysages de la vallée. Les bourgs se sont étagés sur les pentes des coteaux à l'abri des crues du Layon. Organisés autour de leur église ils sont des points de repère dans le paysage, et renforcent les relations de co-visibilités entre les coteaux. De nombreux châteaux ou grands domaines, dont l'architecture de caractère est dominée par le schiste et l'ardoise, émergent ponctuellement des vignes. La RD125 suit la vallée, son tracé passant d'une rive à l'autre grâce à des points de franchissement.

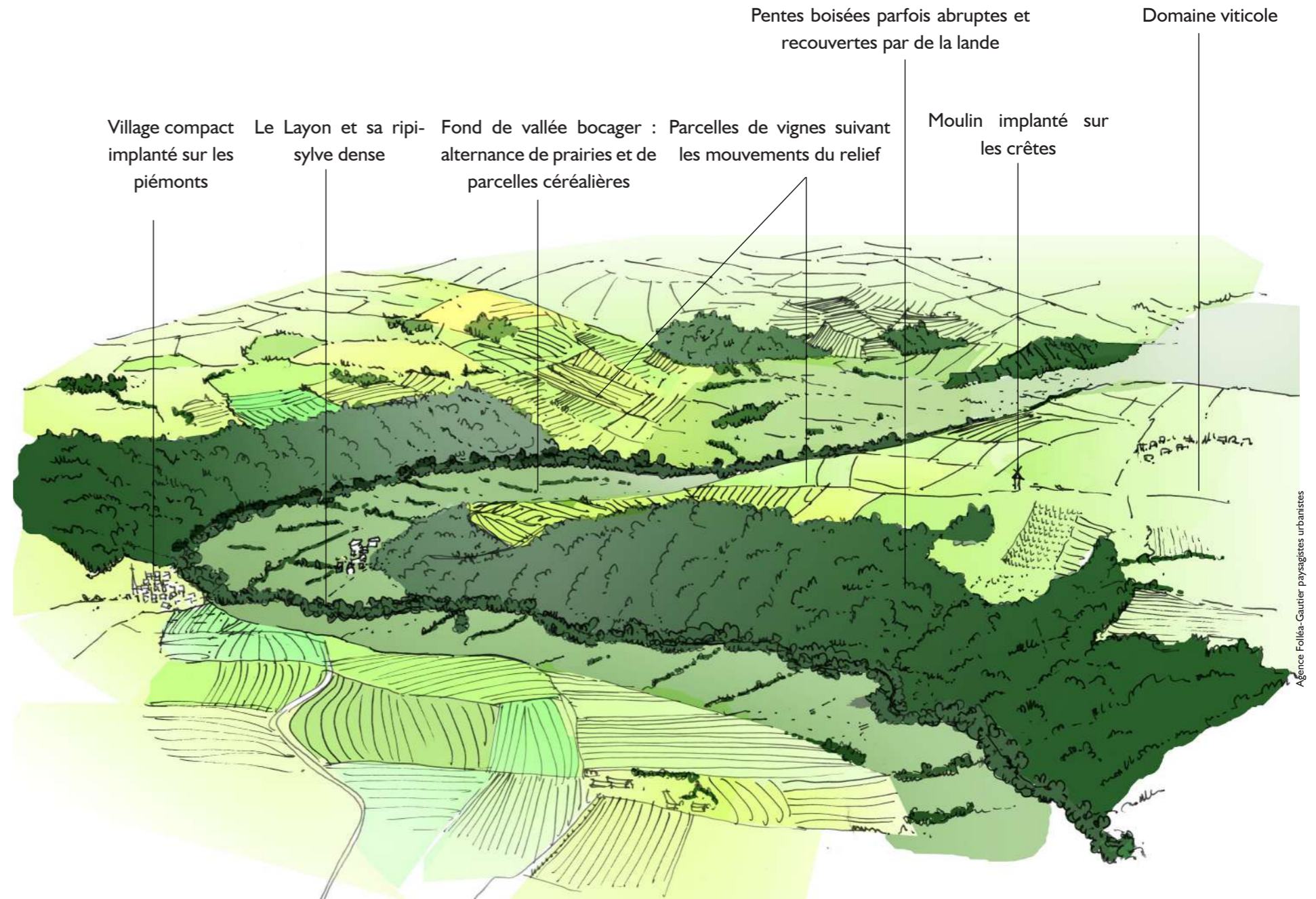
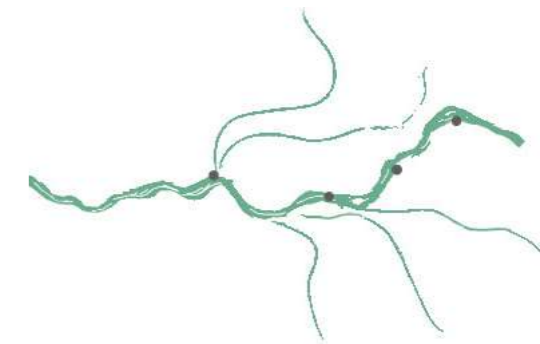


Schéma présentant les principales composantes des paysages de la vallée du Layon



G. Un patrimoine urbain et architectural implanté avec précision dans le relief

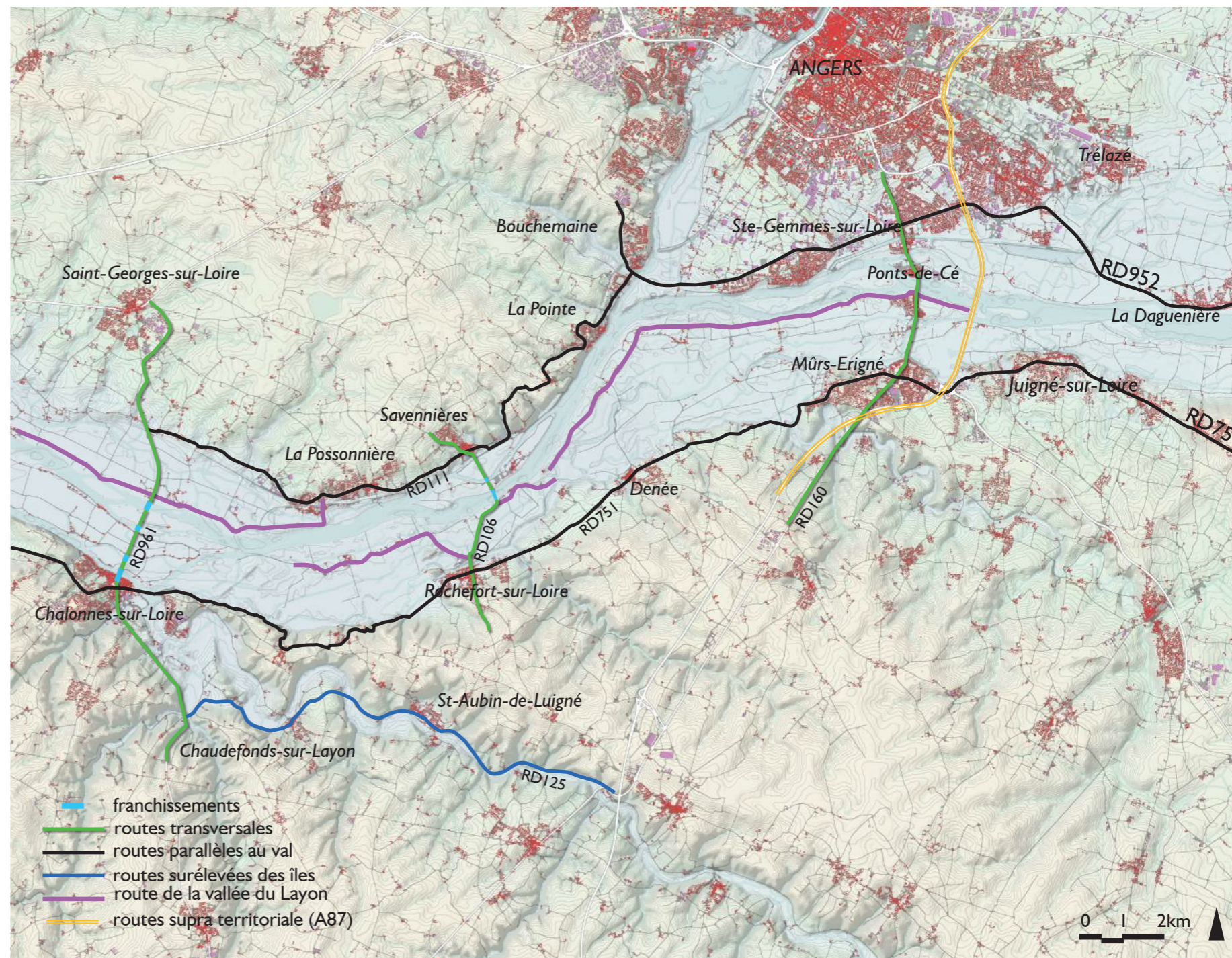
[Cartographie des structures paysagères et V.U.E.]

I. L'urbanisation et les axes de circulation

Les voies de circulation

Deux types d'axes de circulation structurent le territoire de cette séquence et ont servi de support au développement de l'urbanisation :

- Des voies principales parallèles au Val : en rive droite, en amont de la confluence, la route de la levée RD952 sert d'axe de développement de l'urbanisation pour les bourgs de bord de Loire jusqu'à La Daguenière. En aval de la confluence, la RD111 suit la Maine et la Loire. En passant alternativement en haut au pied de coteau, elle dessert les différents villages égrenés le long du fleuve. En rive gauche, la RD751, longe le haut du coteau de la Loire depuis Saint-Saturnin jusqu'à Chalonnes, en reliant les différents bourgs implantés sur le rebord du relief. A partir de Rochefort-sur-Loire jusqu'à Chalonnes, elle devient l'emblématique route de la Corniche angevine. Conçue en 1856 à flanc de falaises, elle offre des panoramas remarquables sur la vallée de la Loire.
- Des voies perpendiculaires au val permettant de rejoindre les points de franchissement de la Loire et de la Maine à la confluence : la RD160 reliant Angers à Mûrs-Erigné franchissant la Loire aux Ponts-de-Cé, la RD106 passant par Savennières et Rochefort-sur-Loire, la RD961 ainsi que la RD762 qui se rejoignent à Chalonnes-sur-Loire pour franchir la Loire.
- Dans la vallée du Layon, la RD125 sillonne la vallée d'une rive à l'autre et dessert les bourgs implantés sur les rives de la rivière de Chaufonds-sur-Layon et Saint-Aubin-de-Luigné.



Urbanisation et voies de circulation

L'urbanisation

L'implantation historique des bourgs s'est organisée autour des points de franchissement du fleuve et sur les pentes des coteaux et de la terrasse. Leurs silhouettes remarquables associées aux paysages des coteaux contribuent pleinement à la qualité et à la valeur des paysages du val de Loire. Les logiques d'implantation sur la rive gauche et la rive droite sont étroitement liées à la topographie de la vallée.

L'urbanisation en rive gauche

En aval de la confluence, de part et d'autre de la Loire, les bourgs se sont implantés régulièrement tous les 4 ou 5km sur les rebords ou les flancs de coteaux à l'abri des crues du fleuve ou sur des rocs insubmersibles qui émergent des alluvions récentes. Ils s'organisent de façon linéaire comme à Juigné-sur-Loire, Saint-Jean-des-Mauvrets structurés autour de la RD751, ou centrés autour de leurs églises comme à Saint-Saturnin, Denée, Rochefort-sur-Loire ou Ardenay ... Chalonnes, profite d'une situation stratégique à la confluence de la Loire et du Layon. La ville s'est développée sur les pentes du coteau, jusqu'aux rives de la Loire en suivant une trame orthogonale réglée par rapport au fleuve.



Silhouette du bourg de Saint-Jean-des-Mauvrets implanté le rebord du coteau est bien lisible depuis le val

L'urbanisation en rive droite

En amont de la confluence, les sites bâtis au sud d'Angers se sont implantés originellement sur les rives de la Loire en profitant de la protection de la levée face aux crues du fleuve, comme à la Daguinière en rive droite ou en s'appuyant sur un relief émergeant comme à Saint-Gemmes-sur-Loire. L'urbanisation de Saint-Aubin, l'Île et Saint-Maurille composant la commune des Ponts-de-Cé se sont développés à partir de cet axe de franchissement stratégique de la Loire. En aval de la confluence, les sites bâtis de la rive droite de la Maine et de la Loire sur le coteau nord, Bouchemaine, La Pointe, Savennières, ou La Possonnière, se sont principalement développés sur les pentes des coteaux au débouché des vallons, profitant d'une position stratégique à l'articulation des voies terrestres et fluviales. Même si elle ne se situe pas dans le périmètre UNESCO la ville d'Angers bâtie sur les rives de la Maine, en amont de la confluence, offre des horizons bâtis bien visibles depuis les coteaux cadrant la Loire.



Le hameau de la Haie Longue occupant le point haut du relief escarpé et boisé de la Corniche angevine participe au caractère pittoresque de cette séquence du coteau de la rive gauche de la Loire

L'urbanisation dans le val

Des pointements schisteux, ayant résisté à l'érosion du fleuve, émergent du lit de la Loire et sont caractéristiques de cette séquence : ces buttes dominant l'étiage du fleuve de 10 à 35m ont servi de points pour l'implantation de sites bâtis. C'est notamment le cas de Saint-Maurille, Béhuard, Saint-Offange, Saint-Symphorien ou encore Dieuzy à Rochefort sur Loire.

Outre ces sites remarquables, des hameaux agricoles se sont organisés également dans le val à la faveur de ressauts de relief ou en prenant appui sur des turcies, ou anciennes digues (voir chapitre G.2.7)



Le bourg compact de Savennières implanté en rebord du plateau domine la vallée de la Loire

2. Le patrimoine bâti

2.1 Les châteaux, les manoirs ou maisons seigneuriales qui font la renommée du val de Loire, par leur architecture, leur nombre, leur mise en scène sur la Loire et qui sont indissociables :

- Des perspectives et des allées plantées liées aux châteaux
- Des parcs et jardins d'exception

De nombreux châteaux ou demeures bourgeoises, liés notamment aux grands domaines viticoles se sont implantés sur la rive nord du val, sur les coteaux de la Loire et de la Maine. Édifiés pour une majorité d'entre eux sur les pentes des coteaux ou en rebord de plateau, ils profitent de la bonne exposition et des larges panoramas sur la Loire offerts par ces situations. Leurs silhouettes participent à la composition et à la qualité des paysages du val.

Beaucoup de ces propriétés sont renommées pour leurs grands domaines viticoles : Coulée de Serrant, Roche-aux-Moines, domaine des Vaults, les Varennes, Chamboureau,...

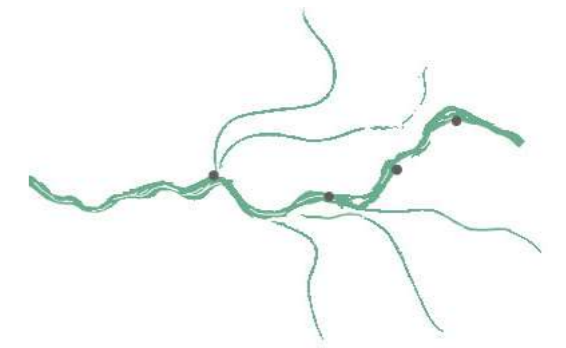
D'autres édifices émergent ponctuellement des ondulations bocagères du plateau des marches du Segréen, et participent à la qualité de ce paysage en retrait du val : le château de la Forestrie, château de Chevigné, château de Montigny, château de la Franchaie,... Certains comme le château de Serrant ou de la Comterie dans les environs de Saint-Georges-sur-Loire ont conservé de vastes parcs.

En rive gauche, les pitons rocheux de la Corniche angevine ont constitué des points stratégiques pour l'implantation de châteaux ou forteresses comme

ceux de Dieuzé, Saint-Symphorien, ou Saint-Offrange occupant les rochers de Rochefort-sur-Loire ou encore, les ruines de la Justice du Puy-Martin dominant cette séquence du val. D'autres châteaux ou grandes propriétés aux architectures et parcs remarquables, liés aux domaines viticoles ponctuent et forment des points de repère dans le paysage du plateau de l'Aubance et des pentes du Layon : château les Châtelliers dominant l'Aubance à Mûrs-Erigné, château de Mantelon et son parc célèbre pour ses peupliers noirs dominant légèrement le val, le château Piedgué sur les hauteurs du ruisseau de la Besnarderie, l'Éperonnière, le Clos de l'Aiglerie, la Genaiserie sur les pentes viticoles de la Corniche angevine ...



Le château des Ponts-de-Cé implanté stratégiquement au cœur du val pour protéger l'unique passage sur la Loire entre Saumur et Nantes. Un éperon permettait au donjon de résister aux crues de la Loire.



Les silhouettes des grands arbres abritant la propriété de Piedgué se détachent sur l'horizon du plateau de l'Aubance



Une architecture de villégiature de qualité apparaît dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle sur les bords de Loire comme à La Pointe, à port Thibault ou encore sur les îles comme à Béhuard ou aux Lombardières. Des pavillons, grottes et autres kiosques accompagnent les villas et leurs jardins.

2.2 Les abbayes et les églises dont la silhouette est un repère dans le paysage

Certaines églises ou chapelles isolées édifiées sur des sites bien visibles servent de points de repère dans le val et contribuent à la qualité de ses paysages : l'église Saint-Maurille se dévoile depuis la confluence de la Loire, du Louet et du Layon à Chalonnes-sur-Loire. L'église Sainte-Barbe-des-Mines, implantée sur la Corniche angevine domine la route entre Ardenay et Chalonnes-sur-Loire. D'autres églises apportent également de la valeur aux paysages du val, car elles s'intègrent aux fronts bâtis. C'est le cas de l'église de Saint-Aubin, Saint-Gemmes, Bouchemaine, La Pointe, Béhuard ou Chalonnes. Certains clochers, émergent des horizons boisés des coteaux, et signalent les bourgs implantés sur leurs pentes, comme à Juigné-sur-Loire, Mûrs-Erigné, Denée, Rochefort-sur-Loire sur la rive gauche, Savennières et La Possonnière sur la rive droite de la Loire.



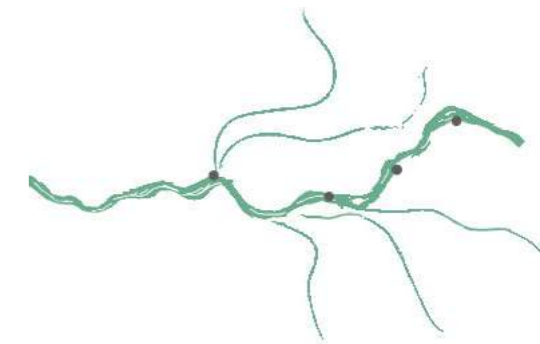
Le clocher de l'église de Denée, point de repère depuis la Roche de Mûrs



Saint-Maurille signale la confluence du Layon avec la Loire à Chalonnes



La Chapelle Sainte-Barbe-des-Mines émerge de la masse boisée des coteaux et domine la corniche angevine



2.3 Les cœurs de villes et de villages, sites d'implantations historiques au tissu urbain compact, regroupant les composantes majeures de la commune : mairie, église, place, commerces,...

Ces cœurs de villes et villages représentent le modèle ligérien (même ordre lié au fleuve, utilisation des mêmes matériaux, présence de jardins,...). Sur ce secteur Les Ponts-de-Cé, Savennières et La Possonnière sur la rive droite, Bouchemaine et La Pointe sur la rive droite de la Maine, Mûrs-Erigné, Denée, Rochefort-sur-Loire, et Chalonnes-sur-Loire sur la rive gauche de la Loire sont les principales communes dont les cœurs de ville sont fortement liés à leur histoire et leur patrimoine. Cependant les cœurs de ville de la Daguenière, Saint-Gemmes-sur-Loire, Saint-Saturnin, Saint-Jean-des-Mauvrets, Juigné-sur-Loire et Saint-Aubin-de-Luigné et Chateaufonds-sur-Layon sont aussi des séquences patrimoniales de qualité par leur bâti et leurs espaces publics conviviaux.



L'organisation des bourgs suit finement la topographie, les vieux murs mêlant ardoise et calcaire et les jardins participent à la qualité des paysages villageois (ici à Saint-Jean-des-Mauvrets)



Coeur de bourg soigné et jardiné à Saint-Jean-de-la-Croix



Ruelle cadrée par de vieux murs et architecture de schiste du coeur de Denée

2.4 Les fronts bâtis alignés en bord de Loire

Directement liés à une ville ou un hameau indépendant, ces fronts bâtis constituent les petits ports de la Loire. Les constructions de faibles hauteurs (R+1) sont contiguës et forment un ensemble homogène bien visible depuis la Loire. Le front bâti de Chalonnes, le plus important de cette séquence, est un élément fort du paysage du Val. En amont de la confluence les fronts bâtis de l'Île et de Saint-Maurille se faisant face de part et d'autre du pont Dumnacus sur la Loire aux Ponts-de-Cé ainsi que les ensembles bâtis de Saint-Gemmes-sur-Loire et Port Thibault plus en aval, de Bouchemaine et La Pointe sur les bords de la Maine, constituent également un patrimoine remarquable. Enfin le port des Lombardières sur la commune de Rochefort-sur-Loire développe un ensemble architectural pittoresque sur les bords de la Loire.



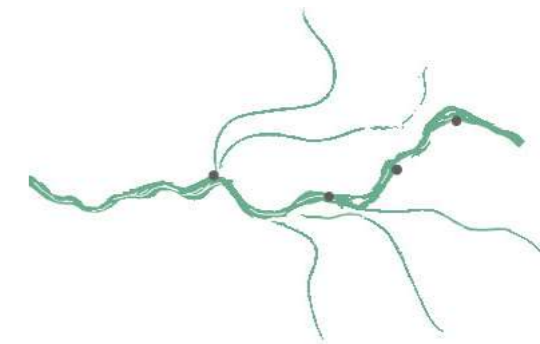
Front bâti des Lombardières



Front bâti de La Pointe



Façade fluviale de Chalonnes-sur-Loire



2.5 Les moulins

De nombreux moulins à vent ont été bâtis sur les hauteurs et les rebords de coteaux, profitant des vents favorables. Implantés au cœur d'un paysage viticole, ils témoignent de la richesse et de la diversité des activités passées, les viticulteurs ayant longtemps exploité également des parcelles céréalières. Ce patrimoine bâti érigé sur les points hauts est particulièrement visible et constitue des points de repère au cœur des étendues cultivées. Rive droite on repère ainsi le moulin Beaupréau, moulin du Plussin au nord de Savennières, le moulin de Guibault vers La Possonnière, moulin de la Roche et le moulin de Chevigné plus en aval. Rive gauche de nombreux moulins jalonnent les étendues du plateau de l'Aubance : moulin neuf vers Denée, moulin Perrault vers la Haie Longue, moulin Guérin, Moulin Géant, Moulins d'Ardenay, moulin des Marzelles... Certains moulins-tours sont aujourd'hui valorisés en points de vue panoramique, comme le moulin Guérin qui offre un belvédère remarquable sur les paysages du Layon.



Moulin de la Roche, sur la rive droite



Le moulin la Roche sur le rebord du coteau nord de la Loire en aval de La Possonnière



Le moulin de la Croix Brouillet dominant la vallée du layon et la Corniche angevine

2.6 Les ponts qui mettent en scène un patrimoine bâti (château, front bâti, église cœur de ville)

La division en plusieurs bras et la situation de confluence de la Loire avec la Maine explique le nombre important de ponts sur cette séquence. Éléments de patrimoine bâti remarquable, ils contribuent à la V.U.E :

- La série de ponts permettant le franchissement des différents bras de la Loire, de l'Authion et du Louet aux Ponts-de-Cé sont des éléments majeurs de la VUE. Même si les ouvrages ne sont pas de même qualité, ils mettent en scène ce lieu de passage stratégique reliant les centres bourgs de Mûrs-Erigné, St-Maurille, l'Île et Saint-Aubin au cœur d'Angers et des éléments du patrimoine comme les fronts bâtis de l'Île et de St-Maurille,

ainsi que le château des Ponts-de-Cé.

- Le pont suspendu de Chalonnes-sur-Loire, ainsi que les deux autres ponts franchissant la Boire de Cordé et le bras nord de la Loire font partie de l'axe mettant en scène l'entrée de Chalonnes-sur-Loire et sont des éléments de patrimoine remarquables
- Les ponts ferroviaires liés à la liaison Angers-Cholet réalisés dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle : l'ouvrage en pierre de taille permettant le franchissement de la Loire, le pont métallique passant le Louet, ainsi que le pont maçonné traversant le Layon.

- Les ponts reliant Savennières, Béhuard, Les Lombardières et Rochefort-sur-Loire, les deux ponts métalliques franchissant la Maine à Bouchemaine ainsi que les trois ponts sur le Layon entre Saint-Aubin-de-Luigné et Chaudefonds-sur-Layon constituent également des éléments de patrimoine remarquables.



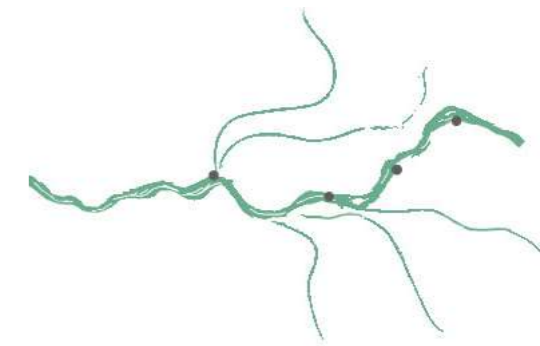
Pont suspendu au-dessus d'un bras de la Loire à Chalonnes-sur-Loire



Viaduc ferroviaire à la Possonnière



Pont métallique de Bouchemaine pour franchir la Maine, aujourd'hui réservé aux circulations douces



2.7 Les plantations en alignement liés à un patrimoine bâti ou naturel (perspective de châteaux, quais et fronts bâtis, allées ou routes de bord de Loire)

L'alignement de platanes sur les quais du port de Chalonnes-sur-Loire participent à la composition et à la qualité du front bâti sur la Loire. Il constitue un élément majeur de la VUE. L'alignement a été récemment restauré sur la séquence aval des quais. Aux Ponts-de-Cé, le double mail de platanes sur l'emprise de l'ancienne Boire salée constitue un patrimoine végétal remarquable. L'alignement des quais du Louet à Rochefort-sur-Loire contribue à la qualité de cette séquence aux abords du pont de la RD106. Même s'il n'a pas de résonance historique, l'alignement accompagnant le canal d'Authion à Saint-Gemmes, contribue à valoriser cet ouvrage au cœur du tissu bâti et participe à créer une promenade urbaine de qualité.



Alignement soulignant les quais du Louet à Rochefort-sur-Loire

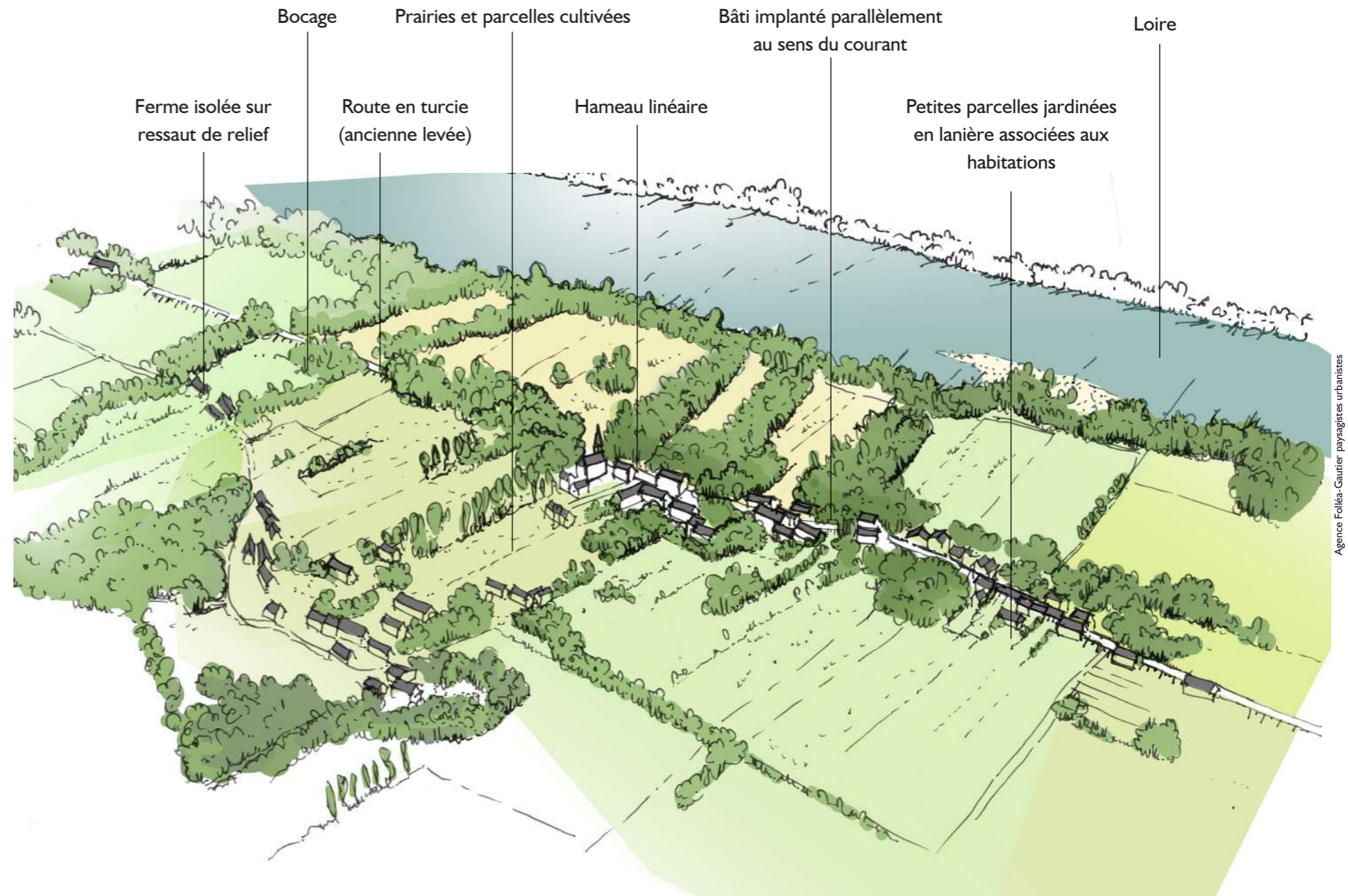


Restauration de l'alignement historique de platanes le long de la Loire à Chalonnes-sur-Loire

2.8 Les fermes isolées remarquables par leur implantation liée à la topographie ou leur caractère soigné et **les ensembles bâtis ruraux** dont l'organisation urbaine est spécifiquement liée à leur contexte agricole.

Périodiquement inondées, les terres fertiles des îles de la Loire ont toujours été attractives pour les populations. Un habitat agricole caractéristique dominé par le tuffeau et l'ardoise s'y est développé. Implantées sur de petites surélévations du relief, tertres ou bourrelets alluviaux les mettant à l'abri des crues, ces habitations présentent une structure en hameau linéaire composé par un bâti agrégé sur des turcies, organisé parallèlement au sens du courant, ou en bâti disséminé sur des petites mottes.

Béhuard implanté sur l'île face à Savennières est l'exemple le plus renommé mais les hameaux agricoles Saint-Jean-de-la-Croix, les Jubeaux, les Lombardières, les Robins, le Grand Ayrault, la Godillonnière, le Plessis Mazeau, le Bois Boureau, le village du Ruau ou encore les Aireaux en face de Chalonnes-sur-Loire constituent également des ensembles patrimoniaux et participent à la V.U.E.



Ensembles bâtis ruraux linéaires implantés sur les îles du val

Agence Follia-Gautier paysagistes urbanistes

3. Le patrimoine lié à la navigation et à la gestion des risques de crues

3.1 Les accroches au fleuve : constructions maçonnées ou sol pavés des berges du fleuve, quais, rampes, cales, murets, bornes, perrés et escaliers

Le port de Chalonnes-sur Loire est le plus important de cette séquence : cales, quais, rampes et perrés récemment restaurés constituent une séquence remarquable sur les bords de Loire. D'autres aménagements plus modestes témoignent aussi des activités passées liées à la navigation sur le fleuve. Ils sont situés à la croisée d'une voie fluviale et d'une voie carrossable comme à Sainte-Gemmes, Port Thibault, La Pointe, Bouchemaine, Savennières, la Possonnière, Les Lombardières.



Quais et rampes récemment restaurés à Chalonnes-sur-Loire



Chemin d'accès à la Loire en pavé, à La Daguenière

3.2 Les levées : digues ouvragées limitant l'expansion des crues de la Loire

Dans cette séquence du val, les levées sont discontinues. Elles sont également les ouvrages les plus récents de la vallée, construites entre 1785 et 1856 contrastant par là avec les grandes levées de la séquence précédente, qui servirent de modèle pour les autres digues édifiées le long de la Loire. Elles sont principalement présentes en rive droite avec la Grande levée dont la ligne structurante dans le paysage se poursuit jusqu'aux Ponts-de-Cé, et la levée bordant la Loire à partir de la Possonnière qui se prolonge jusqu'à Montjean en aval.

Deux levées sont également présentes sur les îles du val :

- La levée de Saint-Jean-de-la-Croix : cet ouvrage discontinu relie les différentes buttes naturelles sur lesquelles se sont implantées les habitations.
 - La levée soulignant la rive nord de l'île de Chalonnes.
- Aucune levée ne borde la rive gauche entre la confluence et Chalonnes sur Loire, le coteau constituant une protection naturelle contre les crues.

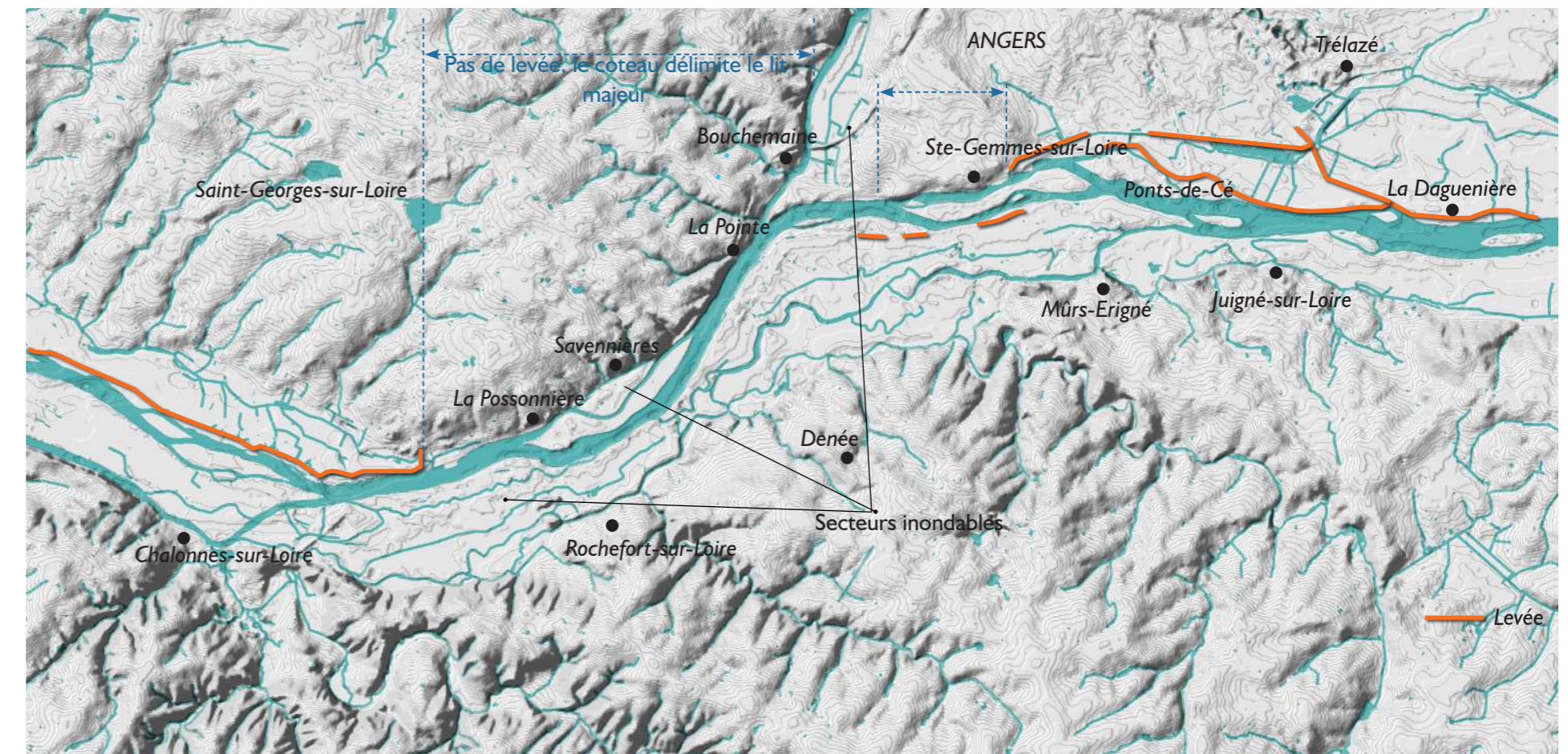
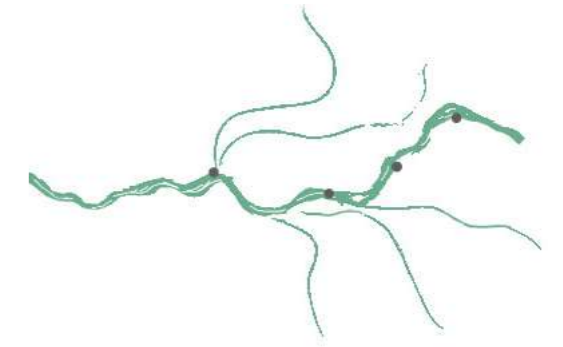
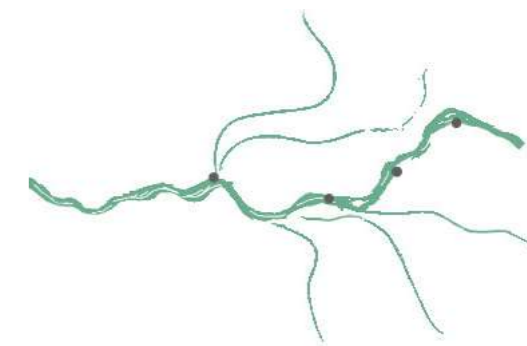


Schéma implantation des levées sur la séquence Loire Armoricaïne



Paysages viticoles soignés des coteaux du Layon, sur les hauteurs de Saint-Aubin-de-Luigné





2 // *Les dynamiques d'évolution*


Les dynamiques d'évolution


Les dynamiques urbaines :


- qui modifient les formes d'organisation des villes et villages caractéristiques du Val de Loire
- qui fragmentent le territoire par le morcellement des espaces de nature et agricoles
- qui suppriment les points de vue sur le Val depuis les coteaux

 L'étalement urbain diffus autour des centres urbains, sur les coteaux ou sous la forme de hameaux isolés qui provoque un mitage des paysages agricoles et les banalise.

 Le développement des quartiers déconnectés de leur contexte sur les franges urbaines.

 L'urbanisation linéaire le long des routes qui s'allonge artificiellement car cette urbanisation est souvent sans épaisseur.


 Les coupures vertes menacées le long des routes

 Les constructions sur les lignes de crêtes et la privatisation des vues

Des fermetures des paysages par un développement végétal :

 Le développement de boisements spontanés en bords de Loire.

 Le développement de boisements volontaires (Peupleraies, Conifères, ...)

 Les ouvertures menacées par le développement des boisements le long du fleuve


Périmètre Unesco :

 Zone tampon

 Zone coeur

Une dégradation des éléments du patrimoine :

- qui portent atteinte à la richesse historique et architecturale emblématique du Val de Loire
- qui effacent la mémoire de la Loire navigable


 Par un possible défaut d'entretien des ouvrages liés à la navigation et aux risques de crues (ports, quais, cales, duits, levées, murs, chemins de halage)


 Par la suppression ou l'altération des alignements d'arbres sur les axes majeurs de la V.U.E


Une altération de l'esprit des lieux par des aménagements ponctuels :

- qui portent atteinte aux paysages emblématiques du Val
- qui ne s'insèrent pas dans le modèle architectural ligérien (coeurs de villes, fronts bâtis, ...)


 Les constructions dont l'implantation porte atteinte au paysage de la V.U.E

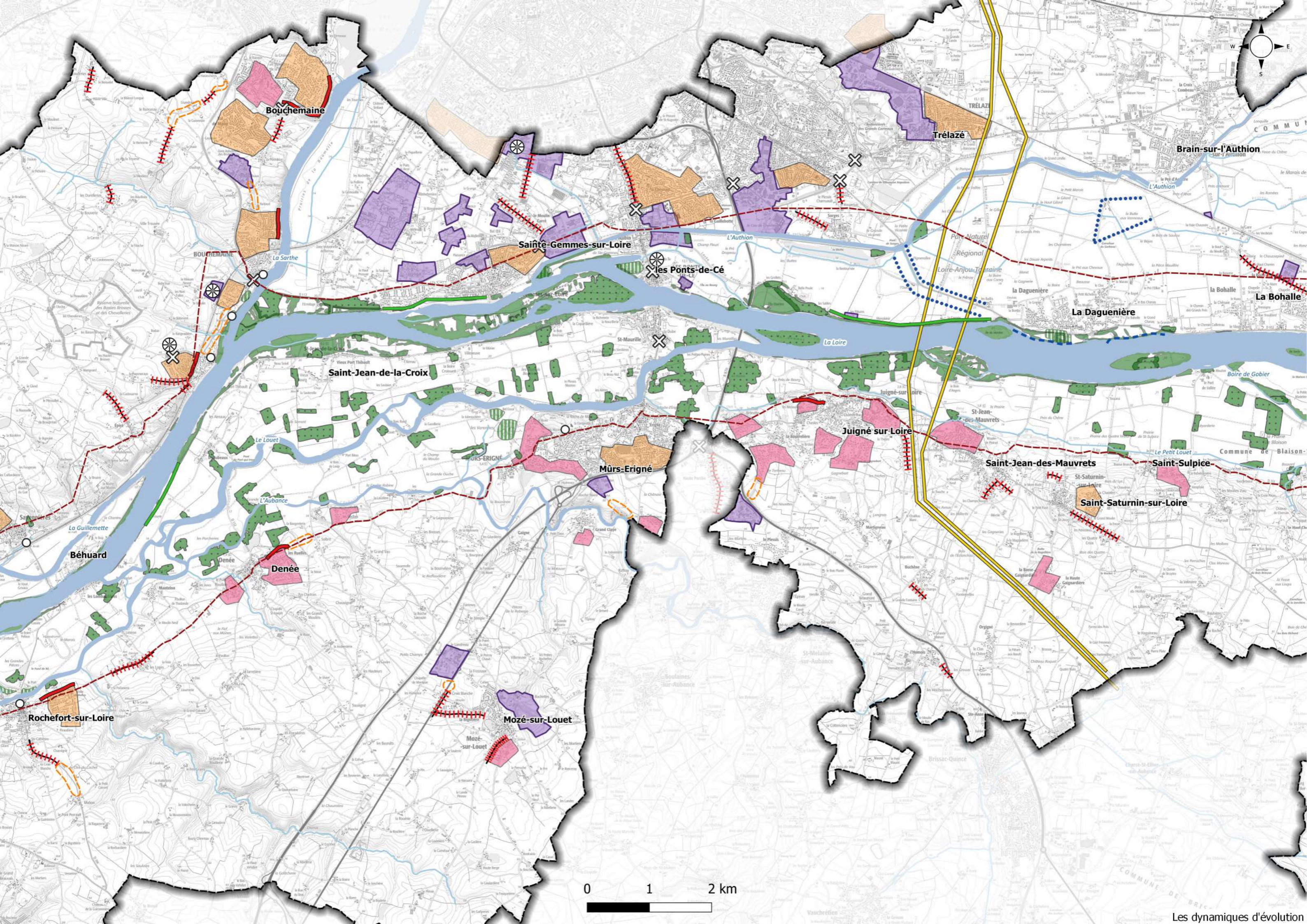
 Le traitement peu adapté des bâtiments et des carrières implantés dans le Val (formes, couleurs, emplacements) et de leurs abords (dans les cas des serres, des carrières) qui portent atteinte à la qualité des paysages ruraux ou aux éléments patrimoniaux.

 Les activités de sport et loisirs dans le lit endigué (campings, terrains de sport) qui, par leur implantation ou les équipements qui les accompagnent, portent atteinte à la V.U.E.

 L'aménagement purement fonctionnel et banalisant d'espaces publics (sols, végétation, mobilier technique, ...).

 Carrefours routiers

 Pylônes électriques, antennes





0 1 2 km


Les dynamiques d'évolution


Les dynamiques urbaines :


- qui modifient les formes d'organisation des villes et villages caractéristiques du Val de Loire
- qui fragmentent le territoire par le morcellement des espaces de nature et agricoles
- qui suppriment les points de vue sur le Val depuis les coteaux

 L'étalement urbain diffus autour des centres urbains, sur les coteaux ou sous la forme de hameaux isolés qui provoque un mitage des paysages agricoles et les banalise.

 Le développement des quartiers déconnectés de leur contexte sur les franges urbaines.


 L'urbanisation linéaire le long des routes qui s'allonge artificiellement car cette urbanisation est souvent sans épaisseur.


 Les coupures vertes menacées le long des routes

 Les constructions sur les lignes de crêtes et la privatisation des vues

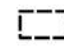
Des fermetures des paysages par un développement végétal :

 Le développement de boisements spontanés en bords de Loire.

 Le développement de boisements volontaires (Peupleraies, Conifères, ...)

 Les ouvertures menacées par le développement des boisements le long du fleuve


Périmètre Unesco :

 Zone tampon

 Zone coeur

Une dégradation des éléments du patrimoine :

- qui portent atteinte à la richesse historique et architecturale emblématique du Val de Loire
- qui effacent la mémoire de la Loire navigable


 Par un possible défaut d'entretien des ouvrages liés à la navigation et aux risques de crues (ports, quais, cales, duits, levées, murs, chemins de halage)


 Par la suppression ou l'altération des alignements d'arbres sur les axes majeurs de la V.U.E


Une altération de l'esprit des lieux par des aménagements ponctuels :

- qui portent atteinte aux paysages emblématiques du Val
- qui ne s'insèrent pas dans le modèle architectural ligérien (coeurs de villes, fronts bâtis, ...)


 Les constructions dont l'implantation porte atteinte au paysage de la V.U.E

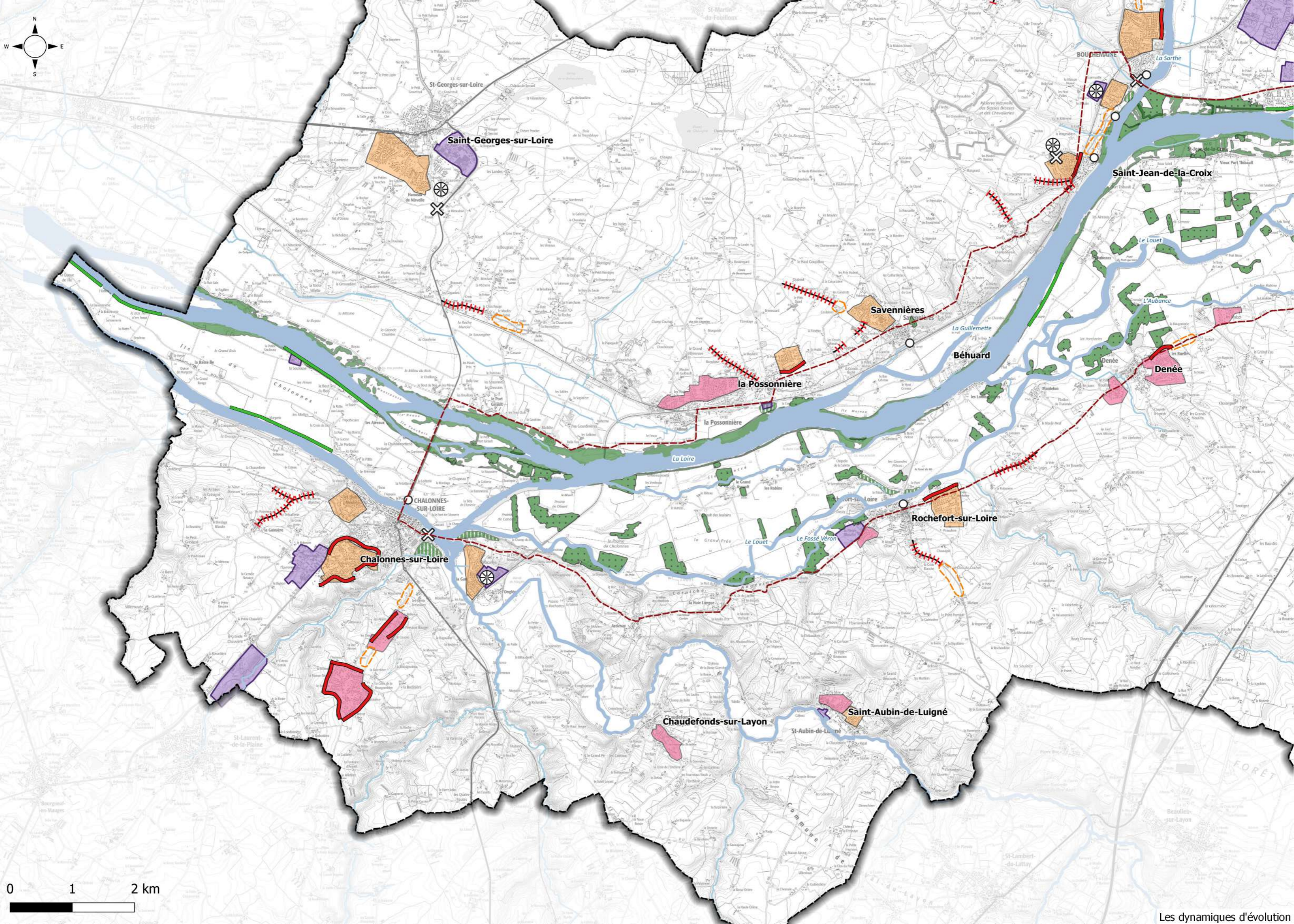
 Le traitement peu adapté des bâtiments et des carrières implantés dans le Val (formes, couleurs, emplacements) et de leurs abords (dans les cas des serres, des carrières) qui portent atteinte à la qualité des paysages ruraux ou aux éléments patrimoniaux.

 Les activités de sport et loisirs dans le lit endigué (campings, terrains de sport) qui, par leur implantation ou les équipements qui les accompagnent, portent atteinte à la V.U.E.

 L'aménagement purement fonctionnel et banalisant d'espaces publics (sols, végétation, mobilier technique, ...).

 Carrefours routiers

 Pylônes électriques, antennes



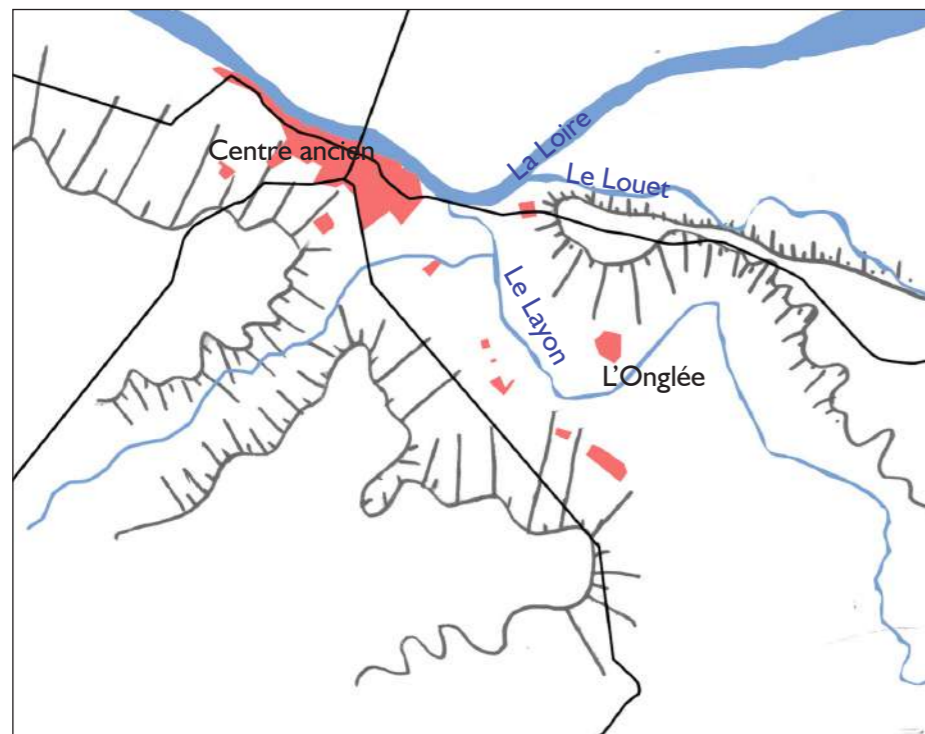
Légende illustrée

I. Des dynamiques urbaines :

- qui modifient les formes d'organisation des villes et villages caractéristiques du Val de Loire
- qui fragmentent le territoire par le morcellement des espaces de nature et agricoles
- qui privatisent les points de vue sur le Val depuis les coteaux

Contrainte par les zones inondables de la Loire et du Layon, l'emprise du secteur AOC «Coteaux du Layon», et une géographie marquée (corniche angevine à l'est et coteau abrupt à l'ouest), l'urbanisation de Chalonnes-sur-Loire s'est développée sur les pentes des coteaux de la Loire en aval de la confluence avec le Layon ainsi que sur le plateau dominant la confluence. Ces habitations profitent ainsi des vastes panoramas offerts depuis les hauteurs de ces reliefs, mais s'imposent du même coup dans le paysage du Val de Loire

En 1850 :



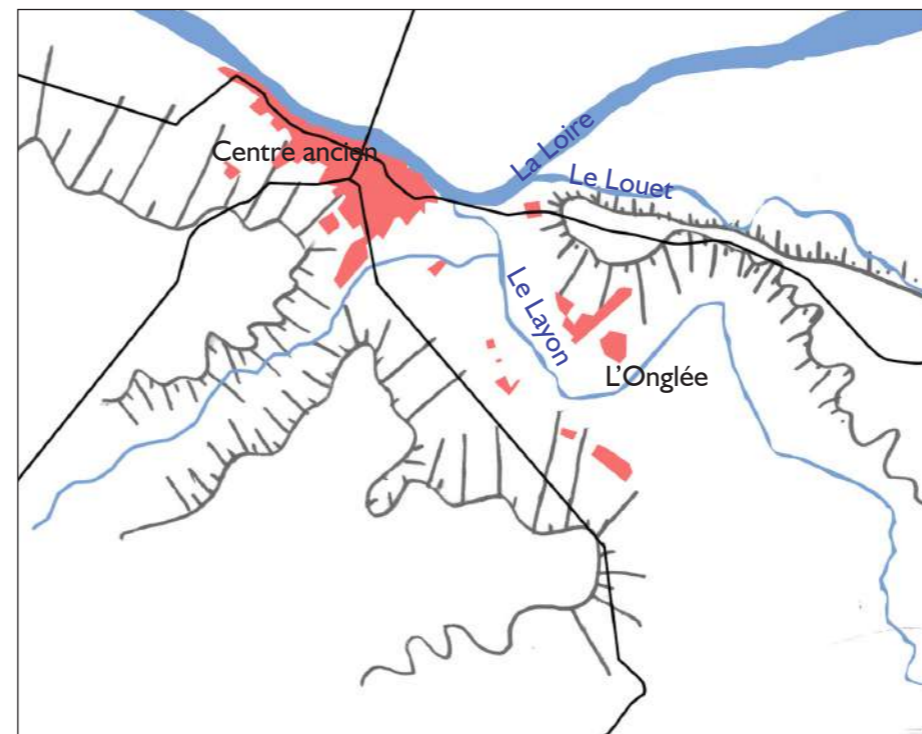
I.1 L'étalement urbain diffus

autour des centres urbains, sur les coteaux ou sous la forme de hameaux isolés qui provoque un mitage des paysages agricoles et banalise les abords des centres historiques

L'influence de l'agglomération angevine se ressent particulièrement dans la pression urbaine qui conduit au développement des bourgs patrimoniaux, modifiant souvent leurs silhouettes d'origine (linéaire le long du fleuve, étagée sur les coteaux, en promontoire sur un éperon rocheux dominant la Loire, en amande pour les bourgs insulaires). Ce phénomène d'habitat dispersé qui se développe au détriment de l'espace agricole s'observe sur les communes de Juigné-sur-Loire et de Mûrs-Erigné, soumises à une forte pression urbaine par leur proximité avec Angers et l'A87.

Il est également sensible sur les coteaux et le plateau de l'Aubance aux abords des bourgs de la rive gauche à Denée, Rochefort sur Loire, et sur les

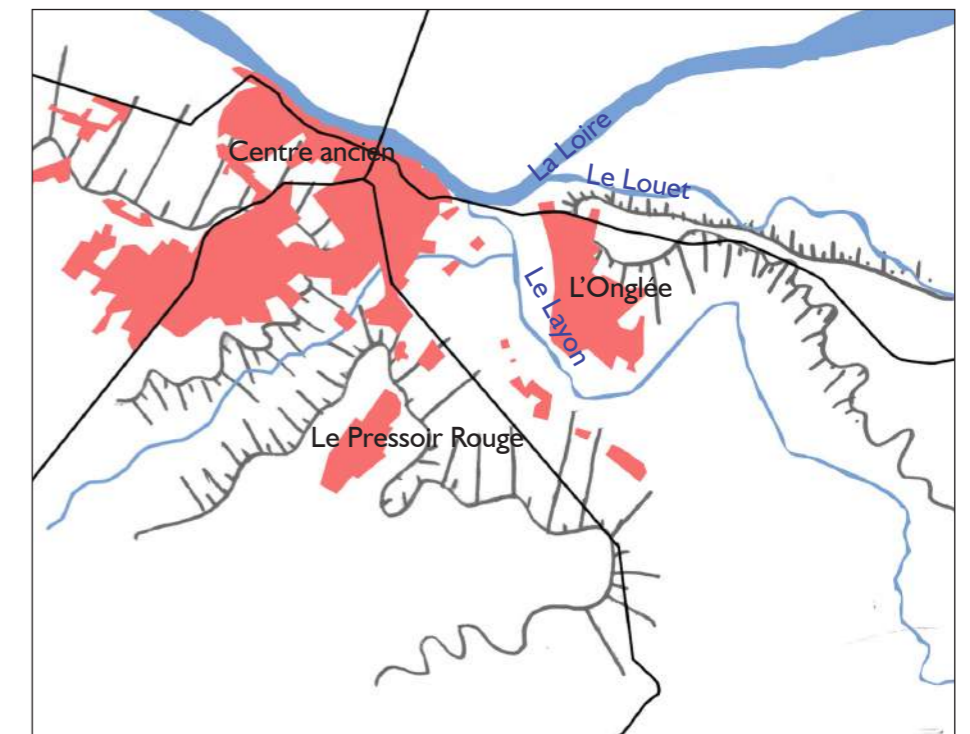
En 1950 :

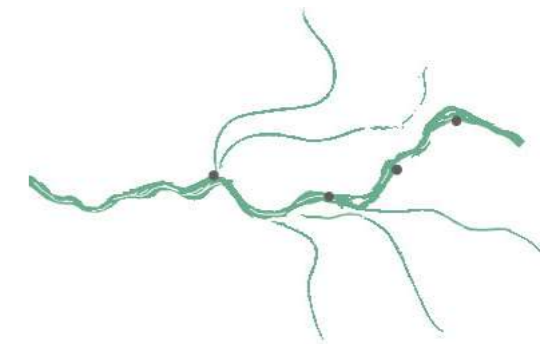


hauteurs de la vallée du Layon au sud de la commune de Chalonnes-sur-Loire aux lieux-dits Le Pressoir Rouge et la Bourgonnière. Un habitat diffus se développe également sur les pentes de la vallée du Layon autour des centres historiques de Saint-Aubin-de-Luigné et Chaudefonds-sur-Layon.

Cette dynamique est aussi fortement présente sur le coteau de la Maine en rive droite, notamment au lieu-dit Les Pruniers à Bouchemaine, et sur le plateau dominant la Loire autour des bourgs de Savennières et de La Possonnière.

En 2018 :





Urbanisation de Saint-Aubin-de-Luigné colonisant les pentes de la vallée du Layon



Urbanisation diffuse de La Possonnière sur les coteaux de la rive droite de la Loire

1.2 L'urbanisation linéaire le long des routes qui allonge artificiellement les zones urbaines car cette urbanisation est souvent sans épaisseur.

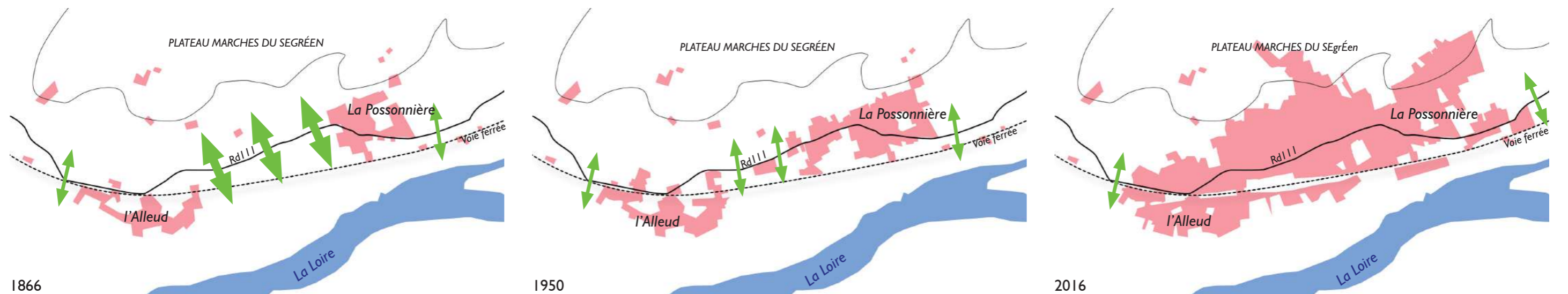
A force de s'allonger, les zones urbaines tendent à se rejoindre et suppriment les coupures vertes entre les communes. Ce phénomène perturbe la lecture de l'organisation du territoire car les bourgs, les villages et hameaux ne sont plus identifiables. Il efface les spécificités propres à chaque village et sur ces tronçons de routes, les espaces de respiration qui restent sont très fragiles. C'est le cas le long de la RD751, sur la rive gauche, bordant le haut de coteau parallèlement à la Loire, aux abords des bourgs de Mûrs-Érigné, Denée et Rochefort-sur-Loire. Ce processus s'observe aussi le long de routes rejoignant le val, comme le chemin de Haute Perche, voie d'accès à l'échangeur de l'A87 au sud d'Angers, la RD106 aux abords de Rochefort-sur-Loire, la rue des Aireaux de Grésigné à l'ouest de Chalonnes-sur-Loire.

Rive droite, cette dynamique est également présente ponctuellement : une urbanisation linéaire tend à se développer entre Sorges et le quartier de la Baudraie, sur la frange sud d'Angers au détriment des espaces cultivés, sur le rebord du coteau de la Loire, le long de la RD111 et la route de la Croix Picot entre La Pointe et Épiré, ou encore le long des voies traversant le plateau bocager pour rejoindre La Possonnière : la rue des Vaureitres et la RD311.

Espaces agricoles en sortie de bourg RD106 Extensions récentes le long de la RD106



Urbanisation linéaire se développant le long de la RD106 au détriment des espaces agricoles du plateau



1866 Continuité d'espaces ouverts

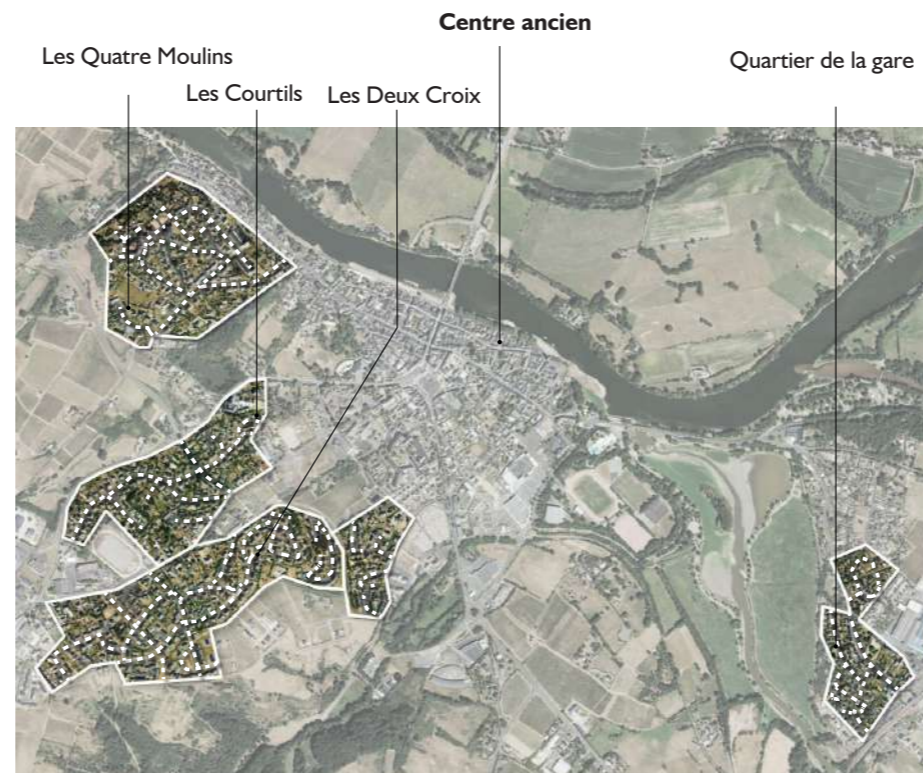
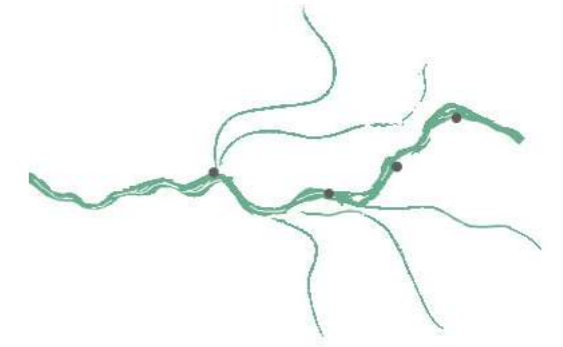
Le développement d'une urbanisation linéaire sur le coteau nord de la Loire le long de la RD111, réduit les espaces de respiration permettant des continuités paysagères et écologiques entre le plateau et le val

I.3 Le développement de quartiers déconnectés de leur contexte en frange urbaine

Ces quartiers souvent désignés sous le terme de « lotissements », sont déconnectés car développés sur eux-mêmes (avec des voies sans issue, sans lien avec leur environnement). Ils perturbent les formes urbaines caractéristiques de la V.U.E. et contribuent à isoler les nouvelles formes d'habitat des centres urbains.

Conjointement à ces problèmes de formes urbaines, ces nouveaux ensembles bâtis se situent généralement en lisière d'urbanisation sans qu'aucune épaisseur jardinée (bande plantée d'arbres d'arbuste, éventuellement support de circulations douces).

De nombreux lotissements sont présents autour d'Angers et Trélazé et composent leur frange urbaine : quartiers de La Morlière, la Guérinière, la Quantinière, la Guiberdière, aux abords de Trélazé, la Pyramide, la Guillebotte, la Chesnaie au nord de Saint-Aubin, les quartiers développés à l'est de Saint-Gemmes-sur-Loire, et en limite nord du quartier horticole. Ce phénomène est également sensible sur les hauteurs du coteau de la Maine en amont de la confluence, où les lotissements ont largement investi le rebord du plateau : quartier des Vignes à la Pointe, quartiers de la piscine, des Vallons, du Petit Port, du Val du Maine, des Pruniers, du Moulin de la Butte à Bouchemaine... Plus en aval, ce phénomène est aussi présent aux abords de Savennières avec le quartier des Marronniers, et à la Possonnière (quartier de la Poule). Sur le plateau bocager de la rive droite, des lotissements du hameau de Nisvelle et de la Salle, occupent une partie de la lisière de Saint-Georges-sur-Loire. En rive gauche cette dynamique est également présente aux abords des bourgs implantés sur le coteau à Mûrs-Erigné avec les quartiers de La Tremblaye, des Grands Moulins, le quartier Les Poissons à Rochefort-sur-Loire, Les Saunerettes à Saint-Aubin-de-Luigné. A Chalonnes de nombreux



Quartiers de lotissements ceinturant le noyau d'origine de Chalonnes-sur-Loire



Lotissement des Deux Croix implanté sur les hauteurs des coteaux de la rive gauche du Layon

lotissements se sont également implantés comme le quartier de la gare en rive droite du Layon, des Deux Croix, quatre moulins ou La Bourgonnière sur les hauteurs du coteau du Layon.

I.4 L'absence de lisières jardinées entre l'espace agricole et les nouvelles constructions.

Conjointement aux problèmes de formes urbaines peu adaptées, les nouveaux ensembles bâtis se situent généralement en lisière d'urbanisation sans qu'une épaisseur jardinée (bandes plantées d'arbres, d'arbustes, sur lesquels on trouve aussi des circulations douces) ne vienne adoucir la transition entre les zones bâties et l'espace agricole de la plaine et des plateaux.



Nouveau quartier en entrée de Saint-Georges-sur-Loire

1.5 Les constructions sur les lignes de crête et la privatisation des vues.

Une urbanisation récente a gagné les pentes et les lignes de crêtes des coteaux sur différents secteurs de cette section du val, impactant ponctuellement les vastes panoramas offerts depuis ces rebords de reliefs. Bien qu'elles restent dans la plupart des cas dissimulées par des emprises boisées importantes, ces constructions sortent ponctuellement de leur écrin boisé. Elles impactent alors le paysage des coteaux. C'est notamment le cas :

- Sur les reliefs bordant la Maine au nord, sur les communes de Bouchemaine et la Pointe
- Entre Savennières et La Possonnière
- En rive gauche à Denée et Rochefort sur Loire
- Aux abords de Chalonnes : les habitations des Courtils, de la Feuille d'or ou des Deux Croix à l'ouest, du Pressoir rouge et de la Bourgonnière au sud, sont bien visibles depuis les reliefs leur faisant face et privatisent les vues

Urbanisation sur les pentes et la crête, visible de loin et refermant les vues sur la vallée



Centre ancien

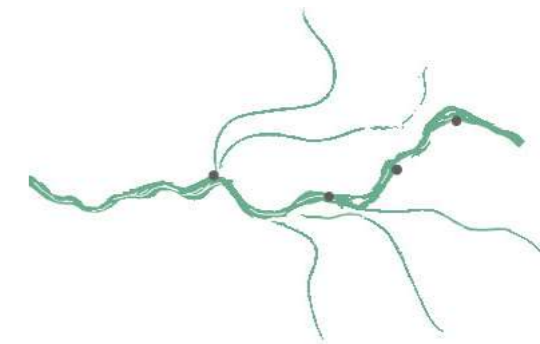
A Chalonnes-sur-Loire l'urbanisation s'est développée à partir du noyau ancien sur les pentes du relief, à l'abri des inondations, jusqu'au rebord du plateau, pour profiter des vues sur le val et le couloir du Layon



Urbanisation en rebord de plateau à la Possonnière



Des vues sur le val et le couloir du Layon par ce bâti implanté en point haut, à la Croix de la Bourgonnière, Chalonnes-sur-Loire



I.6 L'altération des seuils de ville par les zones d'activités qui se greffent directement sur la voie principale.

Elles imposent aux entrées de ville de vastes surfaces de stationnement et de stockage minéralisées, des clôtures hétéroclites et peu valorisantes, des enseignes et des panneaux publicitaires agressifs, une architecture d'activité banalisée. Le végétal est très souvent absent et là encore, les abords des cœurs de villes perdent leur caractère identitaire.

Sur cette séquence d'importantes emprises d'activités occupent les lisières d'Angers et dévalorisent le paysage de ces seuils de ville : La zone des Malembardières particulièrement visible depuis la voie ferrée, la Baudraie le long de la RD4, et Le Moulin Carré de part et d'autre de la RDI 12, les Trois Paroisses aux abords de la RDI 32. Sur la rive droite de la Maine, la zone industrielle des Brunelleries implantée sur les hauteurs du coteau le long de la RDI 20E, participe au caractère hétérogène et peu lisible de cette séquence péri urbaine. Les zones d'activités accompagnant l'entrée sud-est de Saint-Georges-sur-Loire nuisent à la perspective d'arrivée sur le site bâti et son église. Rive gauche de la Loire, au sud de l'échangeur de l'A87, la zone de Lanserre proche du hameau de Haute Perche dévalorise cet axe d'arrivée vers Angers.

A Chalonnes, les emprises d'activités du quartier de la gare sont marquantes dans le paysage et particulièrement visibles notamment depuis les points de vue offerts par la ligne de crête d'Ardenay. Par ailleurs la vaste zone du Coteau moreau greffée à la RD762, dévalorise l'entrée sud-ouest de Chalonnes.

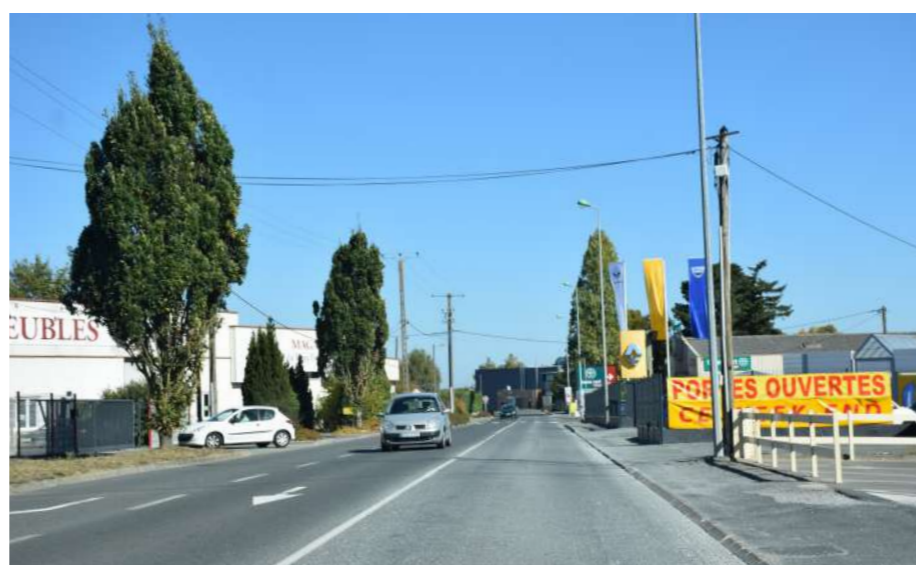
Zone d'activité des Marzelles sur les rives du Layon



Les volumes imposants des bâtiments d'activités rendent la zone de la gare de Chalonnes-sur-Loire particulièrement visible dans le paysage de la vallée du Layon, notamment depuis les hauteurs de la Corniche Angevine

Église Saint-Georges

Zone d'activités de la Grojardière



Bâti d'activité, enseignes commerciales et emprises routières dégradent le paysage perçu depuis la RD762, axe d'entrée ouest de Chalonnes



Architectures commerciales dévalorisant la voie d'arrivée à Saint-Georges-sur-Loire et la perspective sur l'église Saint-Georges.

2. Des dynamiques végétales :

- qui provoquent la fermeture des paysages de la Loire et de la vallée
- qui simplifient les paysages ruraux

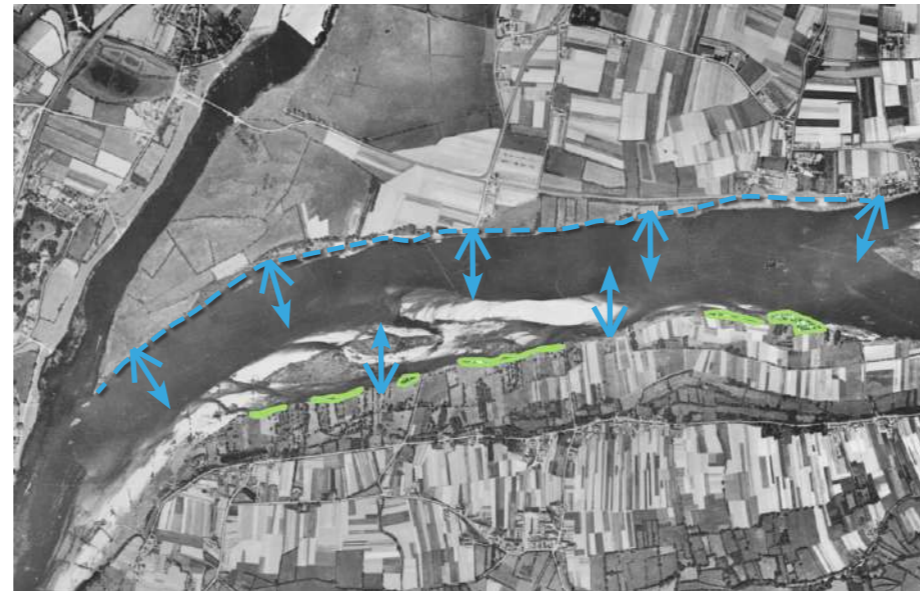
2.1 Le développement des boisements qui ferment les vues le long du fleuve.

Depuis plusieurs décennies, l'enfrichement progressif des rives du fleuve, des îles et des méandres a contribué à refermer les perspectives visuelles, cloisonnant le fleuve dans un manchon boisé.

Les ouvertures sur la Loire sont rares sur cette séquence. Rive droite, en amont des Ponts-de-Cé, la route de la levée offre un beau panorama depuis la Daguenière jusqu'à hauteur de l'Île Marière. On retrouve une ouverture généreuse entre Sainte-Gemmes-sur-Loire et Port Thibault.

Sur la rive gauche, les boisements se sont également développés de façon sensible. Des vues ponctuelles s'organisent entre les habitations des Aireaux en amont des Ponts-de-Cé, en aval des Jubeaux ou encore depuis la cale des Lombardières ou le port de Chalennes-sur-Loire.

1950 :



Le développement de boisements referme les vues sur le fleuve



Vues ponctuelles ou continues sur le fleuve



Développement des boisements

Aujourd'hui :



Entre 1950 et aujourd'hui, le développement de boisements spontanés sur les rives de la Loire a refermé les vues sur le fleuve et la confluence avec la Maine

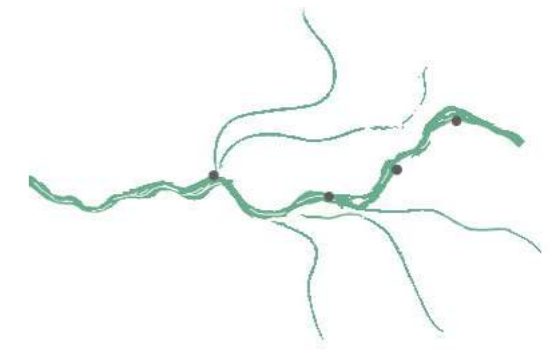


Une forte densité végétale occupe les rives du Louet et de la Loire, point de vue depuis la Roche de Mûrs

2.2 Les boisements volontaires (peupleraies, conifères) qui referment la vallée.

Avec la diminution de l'élevage depuis quelques décennies, beaucoup de parcelles en prairies ont été retournées et cultivées. Quelques-unes, dans les secteurs les plus humides, ont fait l'objet de plantations de peupleraies. Arrivées à l'âge adulte, ces plantations forment des rideaux quasi opaques créant un effet de fermeture des paysages de la vallée. Sur cette séquence, les peupleraies se concentrent sur les îles de la Loire le long des boires ou des bras du fleuve :

- Aux Ponts-de-Cé sur l'Île au Bourg et aux Aireaux à l'est de St-Maurille
- Sur l'extrémité est de l'île aux Chevaux à Ste-Gemmes-sur-Loire
- Sur les terrains situés à la confluence de la Maine et de la Loire
- Le long de la Boire de Caillé
- Le long du Fossé du Véron, en aval de Rochefort sur Loire, en contrebas de la Corniche angevine



Trace de haies bocagères

Parcelle en prairie, présence de peupleraies

Peupleraies



Peupleraies dans le val vers Saint-Jean-de-la-Croix

1950 :



Développement des emprises de peupleraies dans le val de Loire aux abords des Ponts-de-Cé entre 1950 et aujourd'hui

Aujourd'hui :



Emprises de peupleraies

2.3 L'appauvrissement des paysages du fils de l'eau par la disparition des petits motifs arborés.

Conjointement aux remembrements, les terres cultivées ont gagné sur les prairies, par des drainages des parcelles et par un remaniement des cours d'eau, faisant disparaître la végétation des berges (ripisylves)

Sur le secteur cette dynamique est principalement présente en amont d'Angers, dans le Val d'Authion, où les rus issus du drainage des terres marécageuses sont dépourvus de ripisylves sur de longs tronçons. La végétation bordant le ruisseau des Loges en aval de La Possonnière a également quasiment disparu.



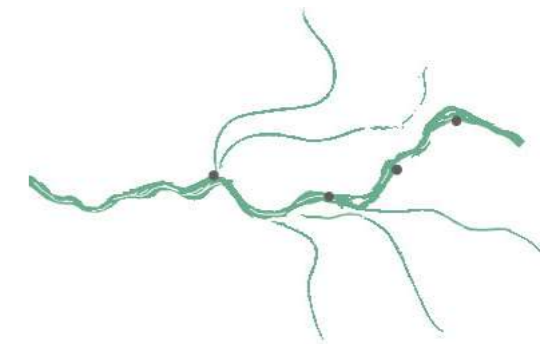
Absence de ripisylve sur les rives du ru de drainage traversant le val à La Daguinière

2.4 L'utilisation d'une végétation inadaptée pour les clôtures (prédominance de conifères persistants).

C'est un phénomène récurrent à l'ensemble du secteur : l'utilisation de conifères persistants pour limiter les parcelles privées. Toujours verts, ils sont d'ailleurs plus agressifs en hiver qu'en été. Cherchant à dissimuler un espace ou un bâtiment, composées d'espèces mono spécifiques, cette végétation est finalement plus gênante que l'objet qu'elle cherche à masquer et sont une atteinte à la diversité des paysages et des ambiances du val.



La ceinture stricte monospécifique (thuyas) encadrant l'emprise du stade des Varennes à Mûrs-Erigné contraste avec l'ambiance du val

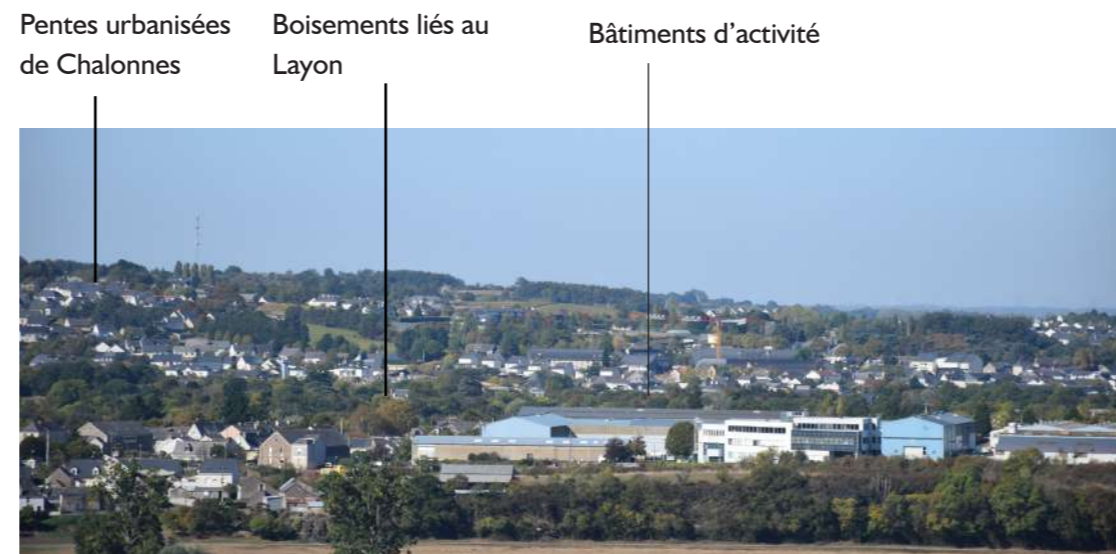


3. Une altération de l'esprit des lieux par des aménagements ponctuels :

- qui portent atteinte aux paysages emblématiques du Val (coteau, plaine agricole, ...)
- qui ne s'insèrent pas dans le modèle architectural ligérien (cœur de villes, fronts bâtis, ...)

3.1 Les constructions dont l'implantation porte atteinte au paysage de la V.U.E

Ce sont des éléments ponctuels, en général des bâtiments d'activités industrielles, commerciales. Ces constructions sont une atteinte au paysage de la V.U.E. soit au regard de leurs dimensions (bâtiments hors d'échelle), soit au regard de leur emplacement (sur le haut d'un coteau, en bord de Loire, masquant un élément du patrimoine). Sur cette séquence, le bâtiment commercial (enseigne «Vival») implanté sur giratoire face au château des Ponts-de-Cé, la zone de dépôt d'hydrocarbure implantée à Bouchemaine, ou encore l'hôpital Pastel de Loire sur les hauteurs de la Pointe impactent le paysage du val ou la mise en scène d'un élément de patrimoine bâti.



Emprises hors d'échelle bien visibles sur les coteaux du Layon à l'entrée de Chalonnnes-sur-Loire



Site de dépôt d'hydrocarbures sur les hauteurs de la rive droite de la Maine

Source : ville-bouchemaine.fr

3.2 Le traitement peu adapté des bâtiments agricoles implantés dans le Val (formes, couleurs, emplacements), et de leurs abords (dans le cas des serres, des carrières) qui portent atteinte à la qualité des paysages ruraux ou aux éléments patrimoniaux.

La présence de bâtiments souvent imposants, induits par ces activités, n'est pas un problème dans le paysage agricole de la plaine si tant est que leur implantation, leurs formes, leurs couleurs ou leurs abords restent soignés et ne portent pas atteinte aux éléments du patrimoine qui doivent être mis en valeur (obturation des vues sur un édifice remarquable, altération d'un ensemble bâti de qualité, ...). Dans la zone maraîchère et horticole de la confluence, la présence de nombreuses serres et tunnels de plastique donnent à ce secteur un caractère industriel.



L'importante densité de serres et tunnels sature l'espace et rend difficilement lisible ce paysage agro-urbain

3.3 L'aménagement purement fonctionnel et banalisant d'espaces publics (sols, végétation, mobilier technique,...).

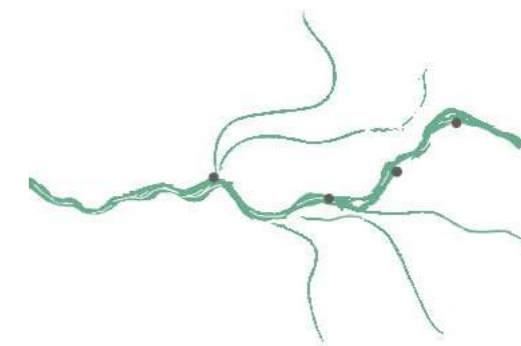
Le Val de Loire accueille de très nombreux visiteurs pour la découverte de ses monuments et des bords de Loire. Les premiers lieux d'accueil sont les aires de stationnements d'où le visiteur pourra laisser sa voiture, obtenir de l'information et se rendre à pied vers son lieu de visite. Ces aires d'accueil sont parfois mal placées, parce que trop proches du site visité. Elles sont peu qualitatives.

Les larges emprises minérales et le stationnement attendant à l'église de Rochefort-sur-Loire fragilisent la mise en scène de cet édifice, et rendent difficile l'appropriation de ces espaces publics en cœur de bourg.

Sur le plateau de la Roche de Mûrs, les abords du monument, du restaurant panoramique et du centre culturel pourraient être valorisés (recul du stationnement, création de cheminements piéton, amélioration de la signalétique et des supports de médiation, qualification des abords des bâtiments,...). Le Plan de paysage engagé par la commune ainsi que le plan de gestion du site classé en cours d'élaboration permettront d'identifier des actions utiles pour la valorisation de ce site.

Les gares constituent des points d'entrées dans le paysage du val et méritent d'être valorisées. C'est notamment le cas de la vaste emprise minéralisée dédiée au stationnement de l'arrêt de Savennières-Béhuard, ou de l'extrémité de l'avenue de la gare de Bouchemaine.

La persistance de réseaux aériens comme dans les centres bourgs de Rochefort-sur-Loire et de La Pointe encombrant physiquement et visuellement l'espace public.



Le coeur de Chalonnes-sur-Loire occupé par du stationnement



Le stationnement au pied de l'église de Rochefort-sur-Loire nuit à la mise en valeur de l'édifice

3.4 L'implantation d'infrastructures sans prise en compte du contexte (les carrefours routiers, les routes, les pylônes électriques et antennes).

Les carrefours routiers :

Un certain nombre de carrefours routiers, principalement giratoires, portent atteinte à la valeur paysagère du val, à la qualité d'une entrée de ville, d'un axe historique ou d'une accroche de pont par leur échelle ou leur caractère technique.

C'est notamment le cas pour :

- Le rond-point situé à l'accroche du pont de Bouchemaine en rive droite de la Maine : la largeur de ce carrefour et les activités qui y sont greffées dévalorisent les abords de cet ouvrage de franchissement, et point d'entrée dans la ville
- Le rond-point de la RD112 sur la rive droite de la Loire à l'entrée de Sainte-Gemmes-sur-Loire et les activités qui se sont implantées sur leurs abords
- La série de giratoires et du mobilier qui leur est associé sur la RD160, axe principal des Ponts-de-Cé qui interrompt et encombre cette perspective historique
- Le giratoire d'accès au centre ancien de la Pointe depuis le plateau de la rive droite de la Loire
- Le carrefour entre la RD961 et la RD751, qui marque l'entrée dans le val de Loire et la vallée du Layon à Chalonnes-sur-Loire.

Giratoire au premier plan de la perspective sur le château des Ponts-de-Cé

Architecture banalisée

Larges emprises minérales



Giratoire de l'Île des Ponts-de-Cé : un aménagement qui perturbe la lisibilité du monument et de cet axe historique de franchissement de la Loire

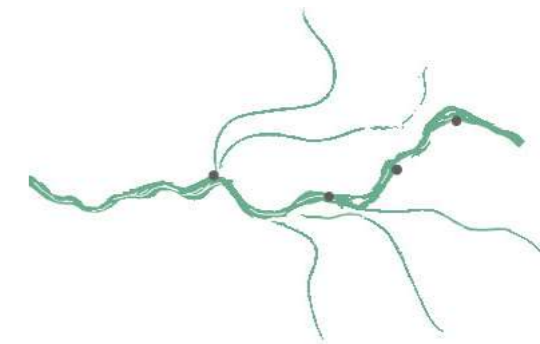
Les pylônes électriques :

L'importance d'un réseau câblé électrique impacte très fortement le paysage des campagnes du Val en amont d'Angers : un réseau de lignes hautes tensions traverse perpendiculairement la vallée entre Trélazé et Juigné-sur-Loire. Une autre ligne traverse le plateau des marches du Segréen, selon une direction parallèle au lit de la Loire, en passant juste au sud de Saint-Georges-sur-Loire.

Emprise routière importante Perspective obstruée par l'îlot central et les plantations Abords occupés par un bâti d'activité et des emprises de stationnement peu qualitatifs



Aménagement routier banalisant nuisant à la mise en scène de l'arrivée sur le Pont et la Maine, Bouchemaine



3.5 Les activités de sport et loisirs dans le lit endigué (campings, terrains de sport) qui, par leur implantation ou les équipements qui les accompagnent, portent atteinte à la V.U.E.

Les emprises dédiées aux activités de sports et aux loisirs portent atteinte au paysage de la V.U.E., soit par leur implantation qui peut masquer ou nuire à la mise en scène d'éléments majeurs du paysage, par le traitement peu qualitatif de leurs abords. C'est le cas du Club nautique de Bouchemaine dont l'architecture et les abords dévalorisent le paysage des rives de la Maine, du stade des Varennes et de ses infrastructures à Mûrs-Erigné, de la guinguette du Port Gogane, de la piscine et du camping de Rochefort-sur-Loire situés sur la rive droite du Louet. Les abords de la récente piscine Colonna à l'entrée est de Chalonnes mériteraient d'être mieux intégrés au paysage environnant.

Absence d'intégration des containers à déchets

Larges emprises minérales en enrobé et stationnement non aménagé

Architecture sans qualité



Club nautique de Bouchemaine, un bâtiment et des abords qui nuisent à la qualité paysagère de cette séquence des rives de la Maine

L'absence d'aménagement des abords, rend d'autant plus visibles les constructions

Espace d'accueil et de stationnement à valoriser et mieux insérer dans le paysage de cette séquence

Architectures peu adaptées au paysage du val



Accès et bâtiments liés à la piscine de Rochefort-sur-Loire dévalorisent cette séquence de la rive droite du Louet aux abords du pont de Rochefort-sur-Loire

4. Une dégradation des éléments du patrimoine :

- qui portent atteinte à la richesse historique et architecturale emblématique du Val de Loire
- qui effacent la mémoire de la Loire navigable

4.1 Le manque d'entretien des ouvrages liés à la navigation et à la protection des crues (ports, quais, cales, duits, levées, murs, chemins de halage,...).

Préservés et reconnus pour le témoignage qu'ils apportent de la grande époque de la navigation, ces ouvrages ne sont pas toujours valorisés et suffisamment entretenus, tendant à disparaître sous la végétation. A Chalonnes-sur-Loire, les quais ont été récemment requalifiés, cependant un entretien régulier est nécessaire pour éviter le développement d'une végétation spontanée qui fragilise les ouvrages. Par ailleurs, les parkings occupant les quais en rive gauche nuisent à l'appropriation des lieux par les habitants et fragilisent les ouvrages et le patrimoine végétal qui les accompagne. C'est également le cas aux ports de La Pointe et de Bouchemaine.



Enrobé et stationnement confère une image routière au port de Bouchemaine



Port de Béhuard, fragilisation des quais en pavé par une végétation spontanée



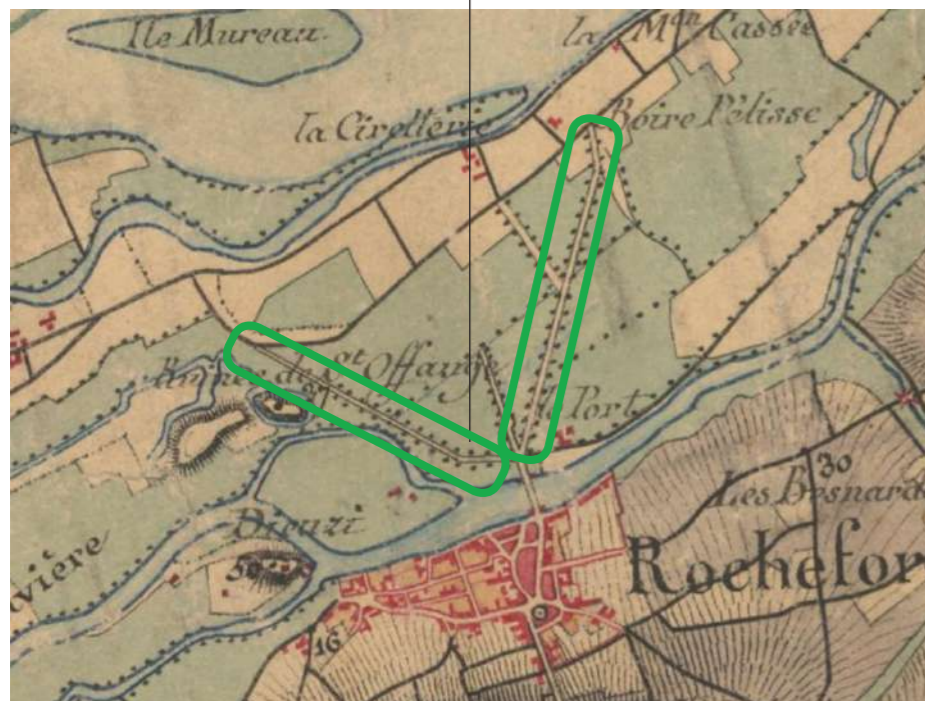
A Chalonnes-sur-Loire, le stationnement sur les quais dévalorise ce front de Loire et rend difficile l'appropriation des quais par les piétons

4.2 La suppression ou l'altération des alignements d'arbres sur les axes majeurs de la V.U.E.

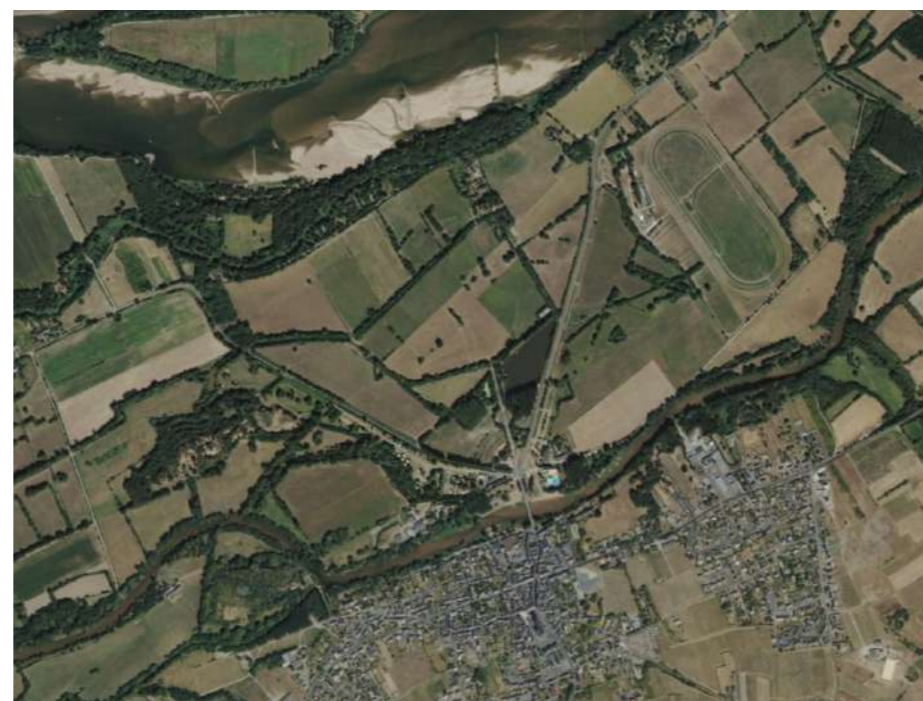
Les arbres sont des éléments vivants. Ils peuvent, par conséquent, disparaître (fin de vie), être fragilisés ou perdre leur caractère majestueux (par une taille trop sévère).

Les principaux alignements altérés sur cette séquence sont ceux qui accompagnaient les axes historiques du val convergeant vers Rochefort-sur-Loire : Le chemin du grand Commun reliant les ruines de Saint Offange au bourg de Rochefort, la route de Savennières et l'actuelle RD106.

Plantations en alignement accompagnant la «patte d'oie» convergeant vers le bourg de Rochefort-sur-Loire



En 2018 : l'alignement le long de la RD16 face au château a disparu



5. Les dynamiques agricoles qui simplifient les paysages ruraux :

- en dérégulant la fonction productrice par l'abandon des terres fertiles
- en ouvrant des opportunités aux espaces constructibles au détriment des espaces agricoles

5.1 La déprise agricole et les friches

Ce phénomène est peu présent sur cette séquence et provient souvent des accès aux parcelles difficilement mécanisable.

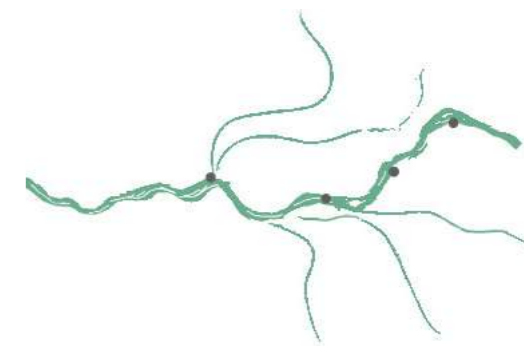
On note cependant la présence de quelques friches sur l'île de Chalennes ainsi que sur le coteau de la rive droite, entre Savennières et La Possonnière.



Parcelle en friche sur le rebord du coteau nord entre Savennières et La Possonnière



Paysages maraîchers aux portes de l'agglomération angevine



3 // Enjeux et préconisations

Les préconisations des cartes qui suivent sont à prendre en compte en les conciliant avec les prescriptions issues d'autres considérations (telles que l'entretien des digues et du lit du fleuve). A cette échelle (1/50 000e) les limites sont indicatives, une prise en compte des documents détaillés est nécessaire.



Prairies bocagères, Île de Chalonnais-sur-Loire

Enjeux et préconisations

ORIENTATION 1 :

Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables

1.1 Préserver le patrimoine bâti ligérien et 1.2 Aménager en conservant l'esprit des lieux

- Les châteaux
- Les édifices religieux
- Les coeurs de villes, villages et les ensembles bâtis ruraux de qualité
- Les parcs et les jardins
- Les perspectives et les allées plantées liées aux châteaux
- Les fronts bâtis
- ▲▲▲ L'habitat troglodytique
- Les fermes isolées
- Les alignements d'arbres liés au patrimoine

1.3 Restaurer et entretenir les ouvrages liés à la navigation

- Restaurer et entretenir les quais, rampes, murets, perrés, déversoirs, etc.
- Entretenir les levées

1.4 Ouvrir la ville sur le fleuve et valoriser les espaces publics en bords de Loire

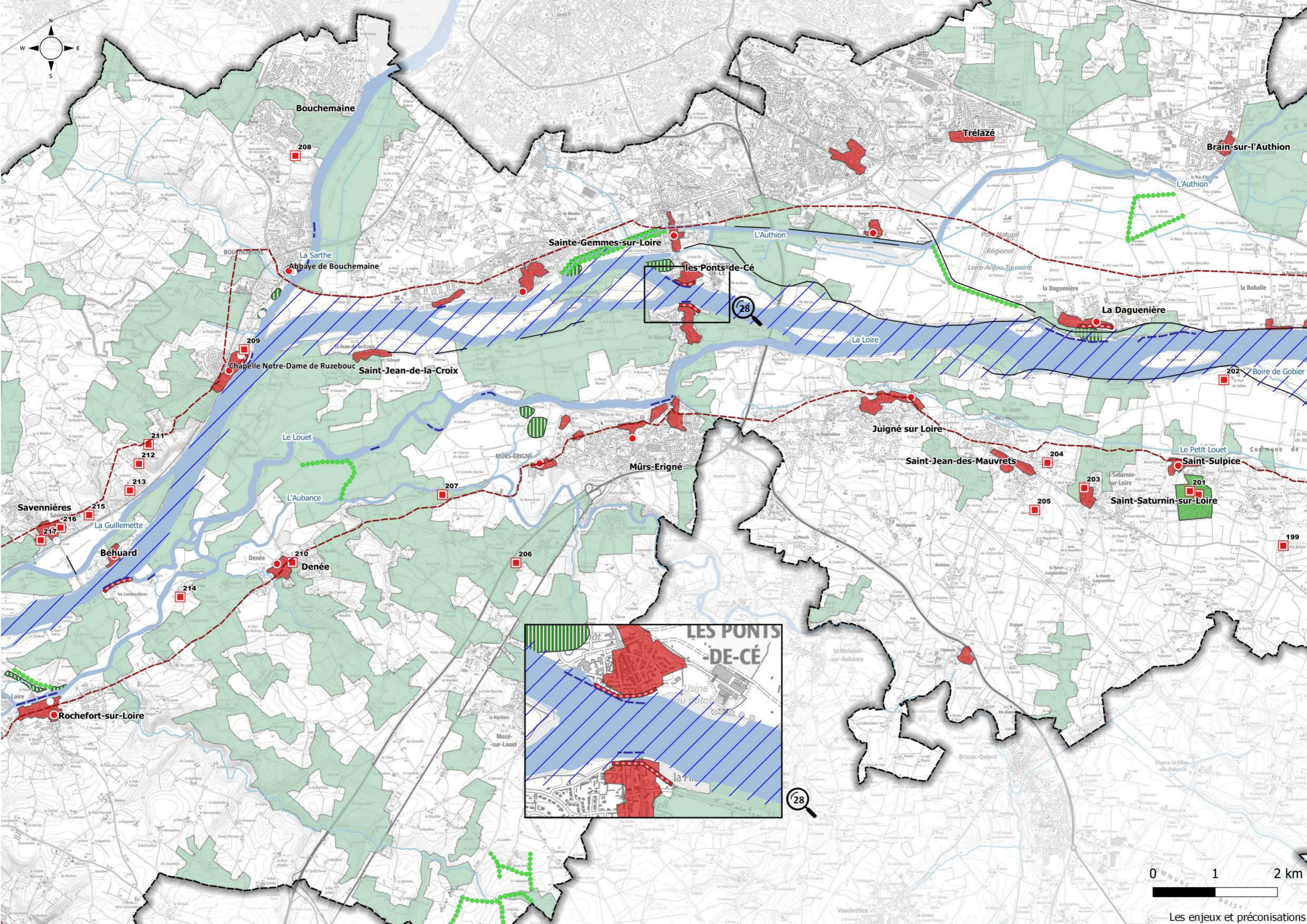
- Aménager dans l'esprit des lieux les espaces publics d'accueil

1.5 Préserver le réservoir et le corridor biologique constitués par la Loire et ses affluents

- Préserver les paysages de bocages et de prairies
- Préserver les cours d'eau
- ✓ Préserver les prairies alluviales et favoriser la re-crédation de prairies si suppression de boisements
- Soigner l'insertion des activités de sports et loisirs

Périmètre Unesco

- Zone tampon
- Zone coeur



Bouchemaine

Trélazé

Brain-sur-l'Authion

208

Sainte-Gemmes-sur-Loire

L'Authion

Les Ponts-de-Cé

28

La Loire

La Daguenière

La Sarthe
Abbaye de Bouchemaine

Chapelle Notre-Dame de Ruzebouc

Saint-Jean-de-la-Croix

Boire de Gobier

202

211

212

213

Savennières

La Guillemette

215

216

217

Béhuard

Le Louet

L'Aubance

207

Murs-Grigné

Juigné sur Loire

Saint-Jean-des-Mauvrets

204

Le Petit Louet

Saint-Sulpice

201

Saint-Saturnin-sur-Loire

203

205

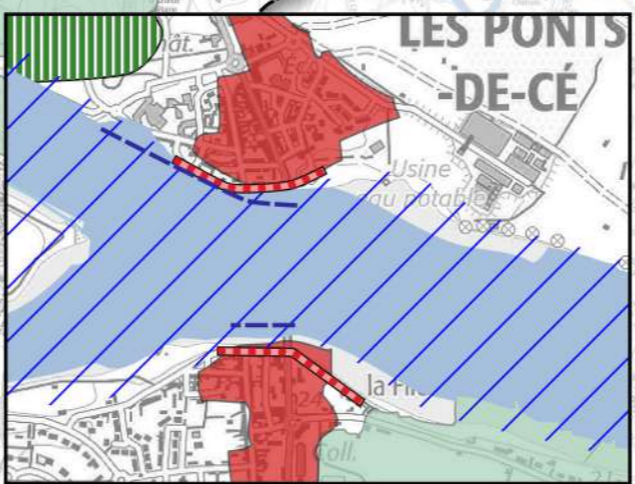
199

Denée

210

206

Rochefort-sur-Loire



28

0 1 2 km

Les enjeux et préconisations



Rives de la Maine depuis le port de Bouchemaine

Enjeux et préconisations

ORIENTATION 1 :

Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables

1.1 Préserver le patrimoine bâti ligérien et 1.2 Aménager en conservant l'esprit des lieux

- Les châteaux
- Les édifices religieux
- Les coeurs de villes, villages et les ensembles bâtis ruraux de qualité
- Les parcs et les jardins
- Les perspectives et les allées plantées liées aux châteaux
- Les fronts bâtis
- ▲▲▲ L'habitat troglodytique
- Les fermes isolées
- Les alignements d'arbres liés au patrimoine

1.3 Restaurer et entretenir les ouvrages liés à la navigation

- Restaurer et entretenir les quais, rampes, murets, perrés, déversoirs, etc.
- Entretenir les levées

1.4 Ouvrir la ville sur le fleuve et valoriser les espaces publics en bords de Loire

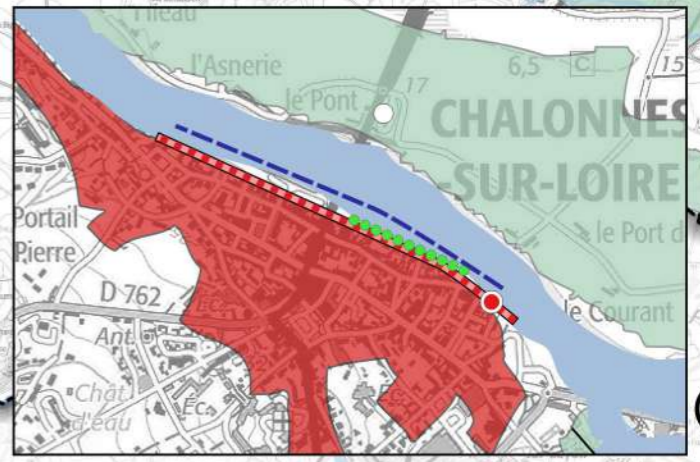
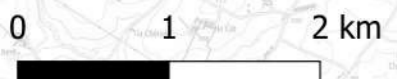
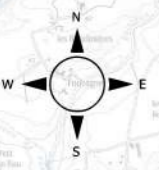
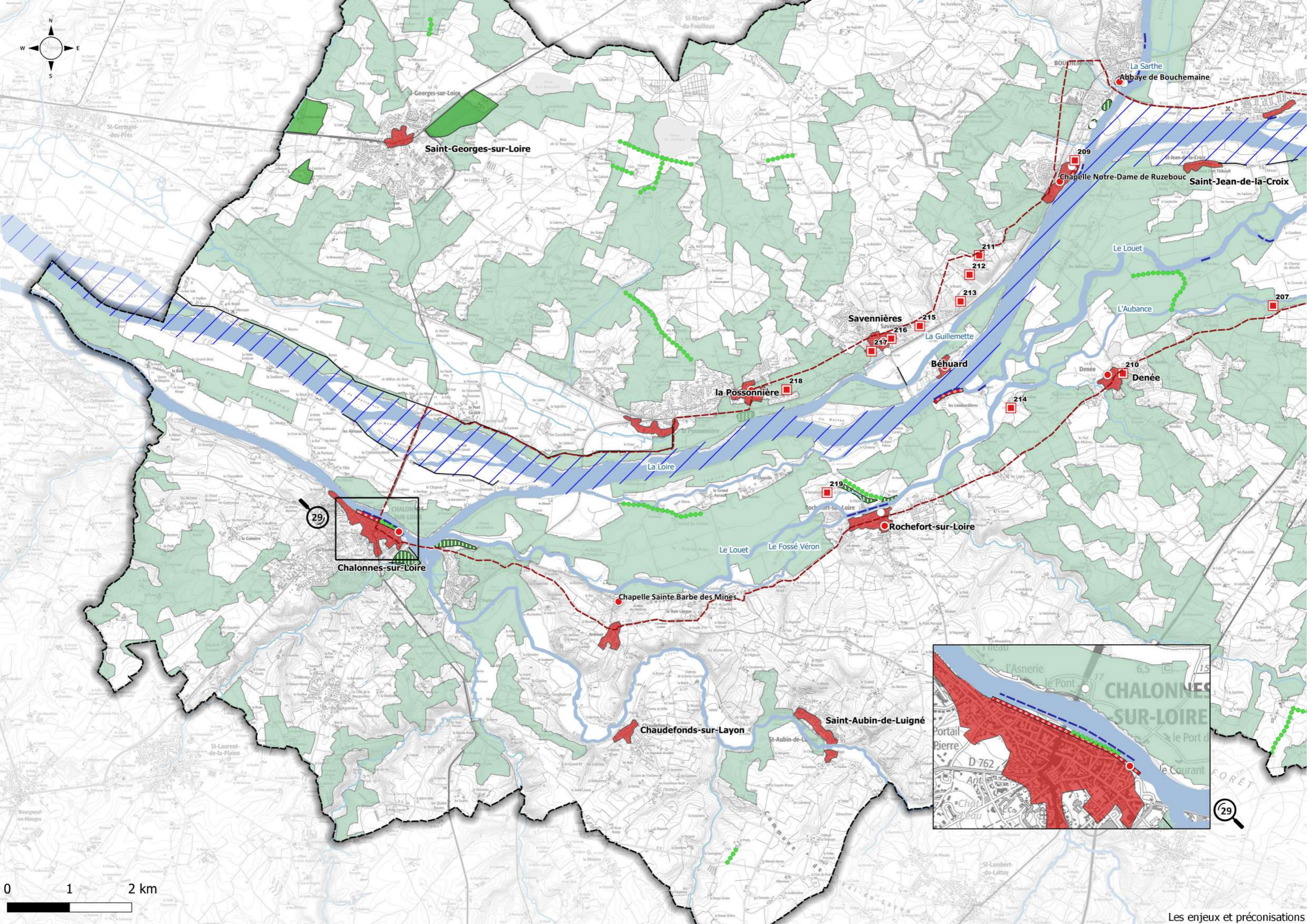
- Aménager dans l'esprit des lieux les espaces publics d'accueil

1.5 Préserver le réservoir et le corridor biologique constitués par la Loire et ses affluents

- Préserver les paysages de bocages et de prairies
- Préserver les cours d'eau
- ✓ Préserver les prairies alluviales et favoriser la re-crédation de prairies si suppression de boisements
- Soigner l'insertion des activités de sports et loisirs

Périmètre Unesco


- Zone tampon
- Zone coeur



Enjeux et préconisations


ORIENTATION 2 : Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire

2.1 Préserver les paysages jardinés liés aux cultures spécialisées


 Les petites parcelles maraîchères
(présence autour de l'item)


 Les paysages horticoles et les vergers


2.2 Maintenir les paysages viticoles

 Les vignes

2.3 Eviter la fermeture des paysages du Val en maintenant des prairies alluviales

 Maintenir les ouvertures ponctuelles sur le fleuve
depuis les routes


 Maintenir les grandes ouvertures visuelles sur
la plaine et sur le fleuve depuis les routes

 Préserver les ouvertures ponctuelles depuis les
cheminements de bord de Loire

2.4 Concilier grandes cultures et paysages de qualité

Préserver les structures arborées dans la plaine agricole
(haies, bosquets, etc.)


2.5 Intégrer les bâtiments agricoles

 Soigner la qualité paysagère des abords et
des aménagements autour des bâtiments

ORIENTATION 3 : Maîtriser l'étalement urbain

3.1 Eviter les extensions urbaines diffuses

3.2 Eviter l'urbanisation des flancs et des hauts de coteaux / terrasses

 Eviter l'urbanisation des flancs
et des hauts de coteaux / terrasses

3.3 Maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines



Maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines


ORIENTATION 4 : Organiser le développement urbain


4.6 Insérer et requalifier les zones d'activités

 Insérer et requalifier les zones d'activités


ORIENTATION 6 : Valoriser les entrées et les axes de découverte du site

6.1 Requalifier les grands axes de découverte le long du fleuve

 Préserver les routes paysages en limitant au maximum les
équipements routiers (glissières, panneaux, signalisation
horizontale, bas-côtés minéralisés, etc.)

 Requalifier les points noirs routiers en tenant compte du
contexte dans lequel ils s'insèrent

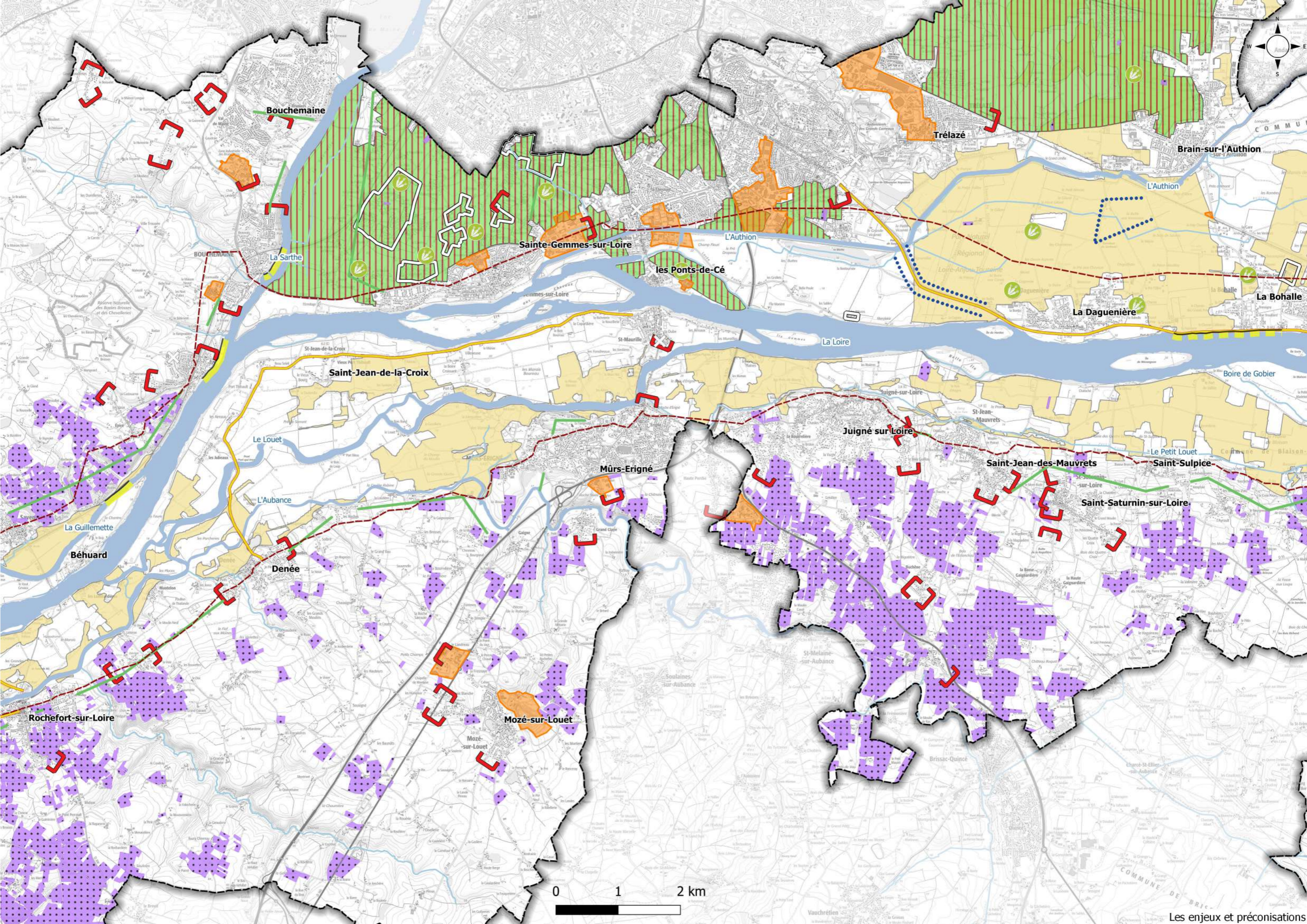
6.2 Préserver les alignements d'arbres le long des routes et favoriser des plantations supplémentaires

 Restaurer les alignements d'arbres remarquables
liés au patrimoine

Périmètre Unesco

 Zone tampon

 Zone coeur



Bouchemaine

Trélazé

Brain-sur-l'Authion

Sainte-Gemmes-sur-Loire

L'Authion

L'Authion

BOUCHEMINE

La Sarthe

les Ponts-de-Cé

La Loire

La Daguenière

La Bohalle

Saint-Jean-de-la-Croix

Murs-Erigné

Juigné sur Loire

Saint-Jean-des-Mauvrets

Saint-Sulpice

La Guillemette

L'Aubance

Denée

Saint-Saturnin-sur-Loire

Rochefort-sur-Loire

Mozé-sur-Louet


0 1 2 km

Les enjeux et préconisations

Enjeux et préconisations


ORIENTATION 2 : Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire

2.1 Préserver les paysages jardinés liés aux cultures spécialisées


 Les petites parcelles maraîchères
(présence autour de l'item)


 Les paysages horticoles et les vergers

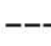
2.2 Maintenir les paysages viticoles

 Les vignes

2.3 Eviter la fermeture des paysages du Val en maintenant des prairies alluviales

 Maintenir les ouvertures ponctuelles sur le fleuve
depuis les routes


 Maintenir les grandes ouvertures visuelles sur
la plaine et sur le fleuve depuis les routes

 Préserver les ouvertures ponctuelles depuis les
cheminements de bord de Loire

2.4 Concilier grandes cultures et paysages de qualité

Préserver les structures arborées dans la plaine agricole
(haies, bosquets, etc.)


2.5 Intégrer les bâtiments agricoles

 Soigner la qualité paysagère des abords et
des aménagements autour des bâtiments

ORIENTATION 3 : Maîtriser l'étalement urbain


3.1 Eviter les extensions urbaines diffuses

3.2 Eviter l'urbanisation des flancs et des hauts de coteaux / terrasses

 Eviter l'urbanisation des flancs
et des hauts de coteaux / terrasses

3.3 Maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines



 Maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines


ORIENTATION 4 : Organiser le développement urbain


4.6 Insérer et requalifier les zones d'activités

 Insérer et requalifier les zones d'activités


ORIENTATION 6 : Valoriser les entrées et les axes de découverte du site

6.1 Requalifier les grands axes de découverte le long du fleuve

 Préserver les routes paysages en limitant au maximum les
équipements routiers (glissières, panneaux, signalisation
horizontale, bas-côtés minéralisés, etc.)

 Requalifier les points noirs routiers en tenant compte du
contexte dans lequel ils s'insèrent

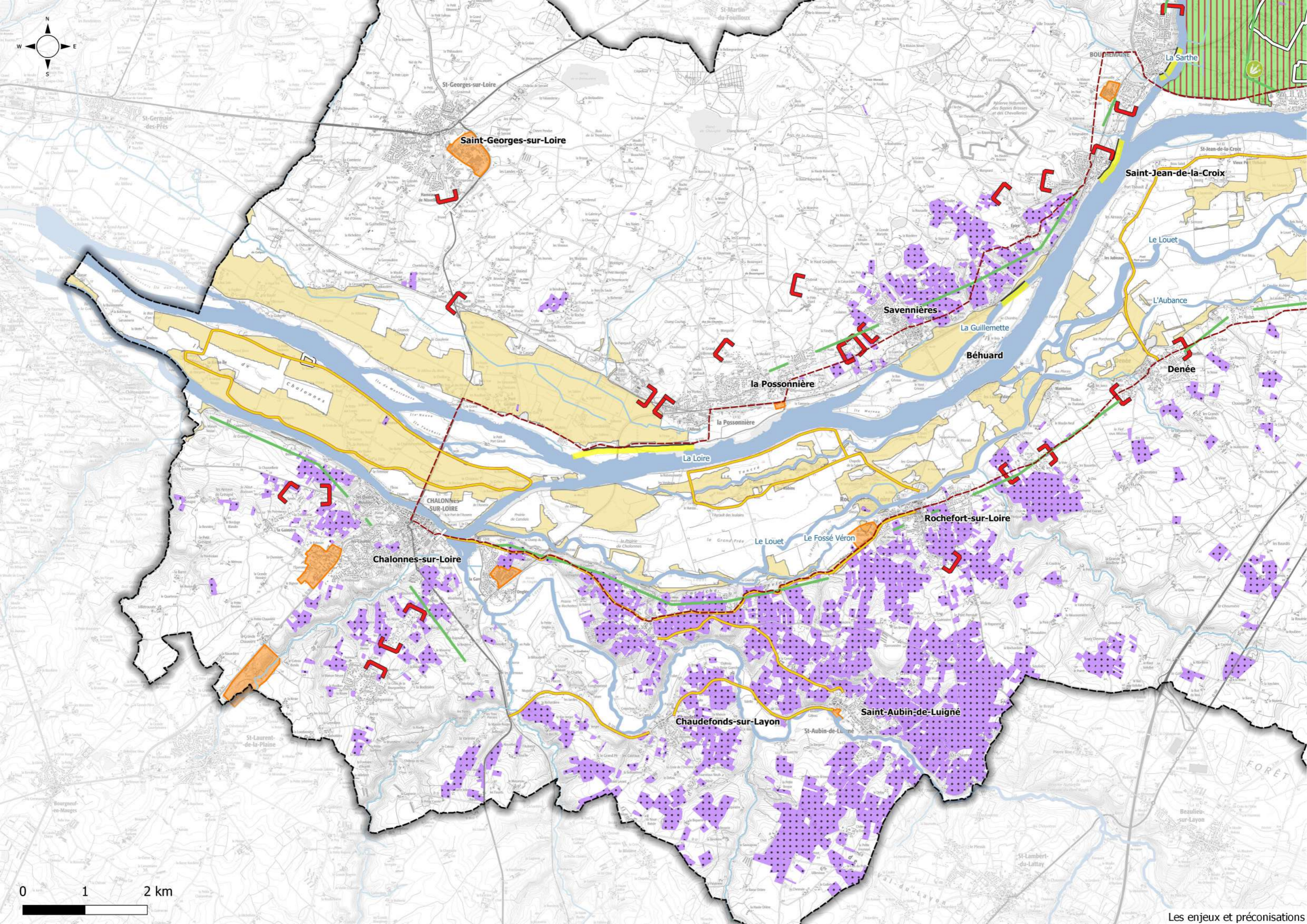
6.2 Préserver les alignements d'arbres le long des routes et favoriser des plantations supplémentaires

 Restaurer les alignements d'arbres remarquables
liés au patrimoine

Périmètre Unesco

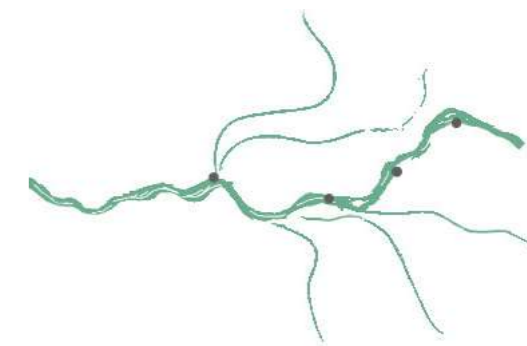
 Zone tampon

 Zone coeur





La Maine et les prairies de la Baumette en arrière plan depuis le coteau de Pruniers à Bouchemaine



4 // Les vues

Les points de vues

planche 1

 Vues sur la vallée depuis les coteaux :

En aval de la confluence, sur la rive droite de la Loire, les coteaux de Savennières et de la Possonnière sont de véritables balcons sur la Loire. Les rangs de vignes composent le premier plan de certaines ouvertures, comme dans le secteur de la coulée de Serran, et accompagnent par leurs lignes géométriques l'effet de basculement du plateau vers le val. En rive gauche, les escarpements prononcés forment des promontoires offrant de nombreux points de vue dominant la vallée de la Loire. C'est notamment le cas de la Corniche angevine dont la route belvédère déploie une continuité de panorama exceptionnelle depuis Rochefort-sur-Loire jusqu'à la confluence avec le Layon. Des points d'arrêts jalonnent cet itinéraire et permettent d'appré-

 Vues sur la Loire depuis le lit majeur :

 Continuité des vues sur le tronçon

En aval de la confluence, les ports des Lombardières et de Chalonnes-sur-Loire constituent les principales vues remarquables depuis la rive sud. La plupart des autres points de vues notables sur la Loire se situent sur la rive droite ou depuis les ponts de la RD961 et de la RD751 qui met en scène la confluence Loire/Louet/Layon. Sur la rive nord, la séquence en bord de Loire en contrebas d'Épiré, aux abords de la Pierre Bécherelle ainsi que les rives en amont et en aval de Béhuard offrent de larges ouvertures sur le

 - Vues sur un monument

 - Vues sur un front bâti

 Continuité des vues sur le tronçon

Deux points de vue mettent en valeur l'ensemble bâti des Lombardières et son accroche au fleuve : les berges de Béhuard lui faisant face, ainsi que le pont de la RD106. La perspective du pont sur le Louet à Rochefort-sur-Loire met en scène le petit front bâti implantés sur sa rive gauche. A Chalonnes-sur-Loire, le pont et la rive sud de l'île de Chalonnes permet d'apprécier la façade fluviale de la ville ainsi que l'ensemble patrimonial de son port, récemment restauré dans sa partie aval. On note également un point de




vue remarquable sur le domaine de l'Éperonnière depuis la RD751 vers le hameau de La Roche Airault, ainsi que sur l'église de Chalonnes depuis le pont de la RD751.






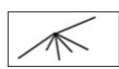
Un panorama sur la Loire se dévoile également en contrebas de La Possonnière, depuis la RD210 suivant les bords du fleuve entre l'Alleud et le lieu-dit Bellevue plus en aval. Enfin, on note quelques cadrages sur un bras de la Loire depuis les hameaux de Maisonneuve et de la Tête de l'Asnerie situés sur la rive est de l'île de Chalonnes.

Enjeux et préconisations :


ORIENTATION 4 :

Préserver les belvédères et les points de vue remarquables

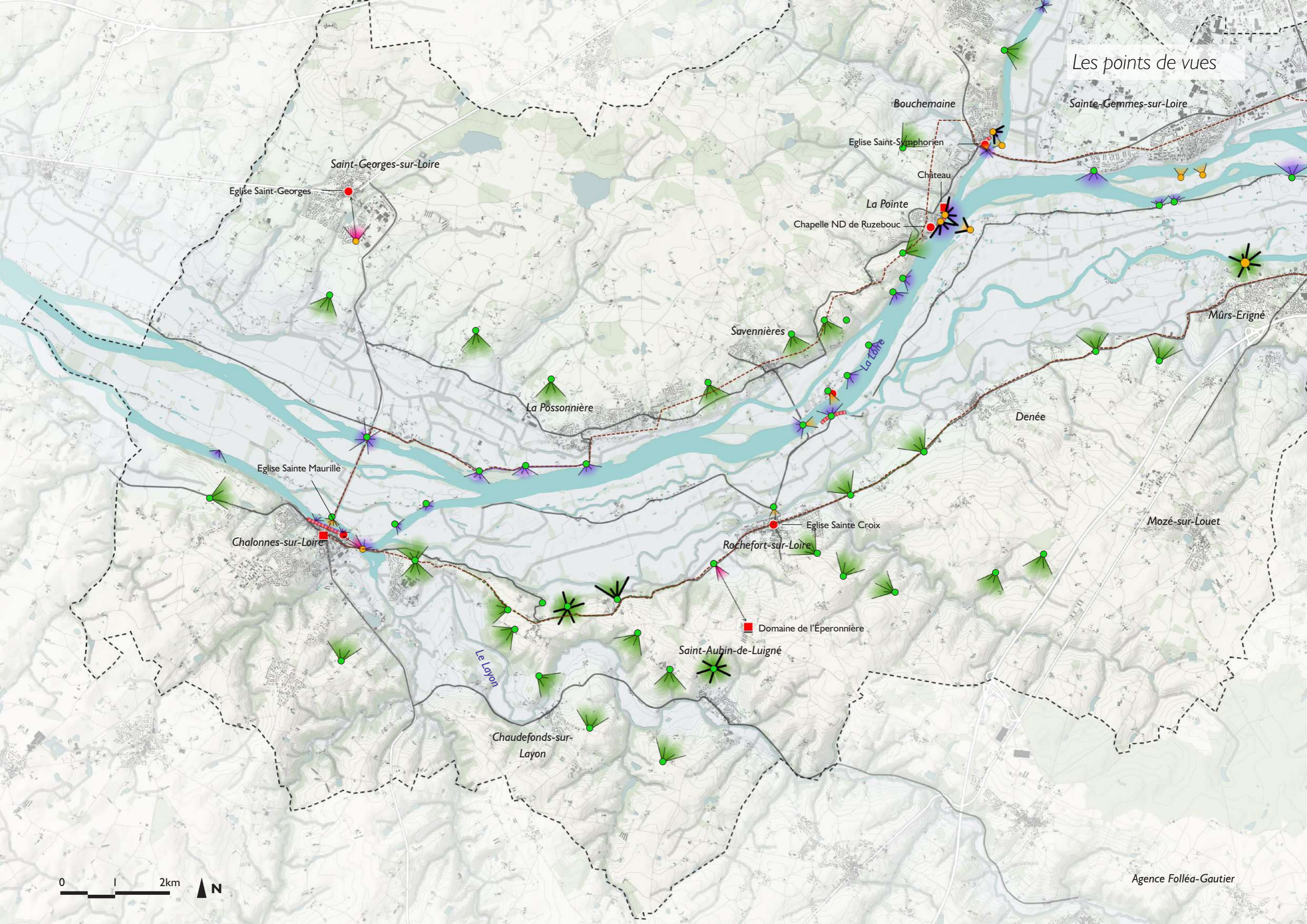
-  Vue à préserver
-  Vue à valoriser, à aménager
-  Vue à retrouver

-  Cône de vue
-  Vue panoramique à 180°
-  Vue panoramique à 360°
-  Vue majeure
-  Vue intéressante
-  Direction vers l'objet ciblé par le point de vue

Périmètre Unesco :

-  Zone tampon
-  Zone coeur

Les points de vues



Saint-Georges-sur-Loire
Eglise Saint-Georges

Bouchemaine
Eglise Saint-Symphorien

Sainte-Gemmes-sur-Loire

La Pointe
Château
Chapelle ND de Ruzebouc

Savennières

La Possonnière

Eglise Sainte Maurille

Chalonnes-sur-Loire

Rochefort-sur-Loire
Eglise Sainte Croix

Domaine de l'Éperonnière

Saint-Aubin-de-Luigné

Chaudefonds-sur-Layon

Denée

Mozé-sur-Louet

Mûrs-Eigné



Les points de vues

planche 2

Vues sur la vallée depuis les coteaux :

La Loire Armoricaïne est caractérisée par un resserrement sensible du val qui passe de la Grande Vallée en amont d'Angers, large d'environ 10km à un couloir d'environ 3km de large. Les coteaux bien marqués, parfois escarpés, dominant d'une quarantaine de mètres la vallée ouvrant de larges vues sur la vallée de la Loire. Ainsi en amont de la confluence, les rebords des coteaux de la rive gauche de la Loire ouvrent de large panoramas sur le val, et son riche réseau d'îles boisées et agricoles. Le site de la Roche de Mûrs à Mûrs-Erigné forme un promontoire exceptionnel donnant à lire le grand pay-

sage de la vallée avec la silhouette urbaine d'Angers en horizon. Les rebords de coteaux de la Maine et de la Loire offrent également des ouvertures remarquables sur la Maine et la confluence. Le pont des Pruniers à Bouchemaine constitue un belvédère sur la Maine et les prairies des Baumettes occupant la rive gauche jusqu'à de la confluence.

Vues sur la Loire depuis le lit majeur :

Continuité des vues sur le tronçon

En amont de la confluence plusieurs sites proposent des larges ouvertures sur la Loire : en rive droite, le lieu-dit La Cognée en aval de La Daguenière, les quais des Ponts-de-Cé, et le port de Sainte-Gemmes-sur-Loire constituent les plus remarquables. En rive gauche, en aval de Juigné-sur-Loire, la route RD751 borde le fleuve et offre des vues généreuses sur la Loire à la faveur d'échancrures dans la ripisylve. Il en va de même, en aval des Ponts-de-Cé, depuis la RD132 vers le lieu-dit la Bicheterie. Le long de cette voie, d'autres petites fenêtres sur le fleuve se dégagent ponctuellement entre deux

constructions, depuis le hameau de Villeneuve.

Sur la Maine, le pont de la Libération à Pruniers et les quais du port de Bouchemaine offrent des belvédères remarquables sur le fleuve. Le port de la Pointe constitue un site majeur pour contempler la Maine et sa confluence avec la Loire.

Vues sur le patrimoine bâti :

- sur un monument

- sur un front bâti

Continuité des vues sur le tronçon

Sur cette séquence, des ouvertures les points de vues depuis les quais de Jemmapes et le quai du petit Thouars aux Ponts-de-Cé mettent en scène le rapport de covisibilité entre les fronts bâtis des quartiers de l'île et de Saint-Maurille. Des ouvertures depuis la petite route bordant la rive nord de l'île aux chevaux permettent d'apprécier le site bâti de Ste-Gemmes-sur-Loire et son accroche au fleuve. Plus en aval, les berges de Port Thibault, représentent un site potentiel majeur pour mettre en scène le site de la

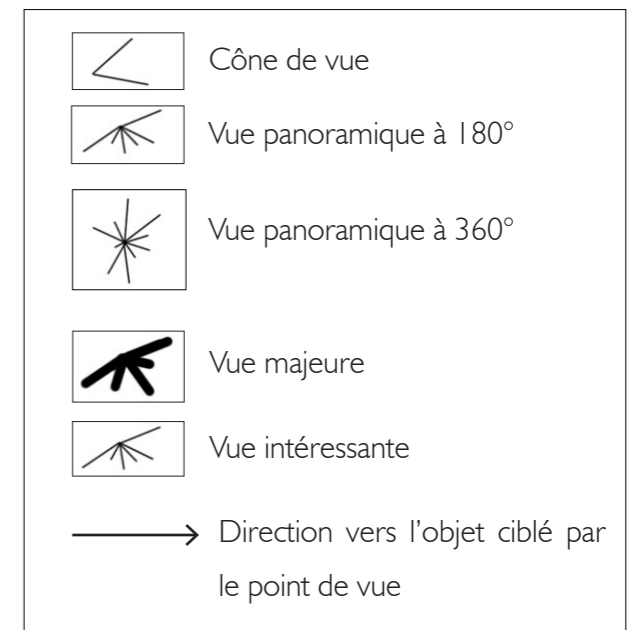
confluence et le front bâti de la Pointe. Le pont de la RD112 et le chemin suivant les prairies de la Baumette en rive gauche de la Maine offrent des points de vue privilégiés sur le front bâti de Bouchemaine.

Enjeux et préconisations :

ORIENTATION 4 :

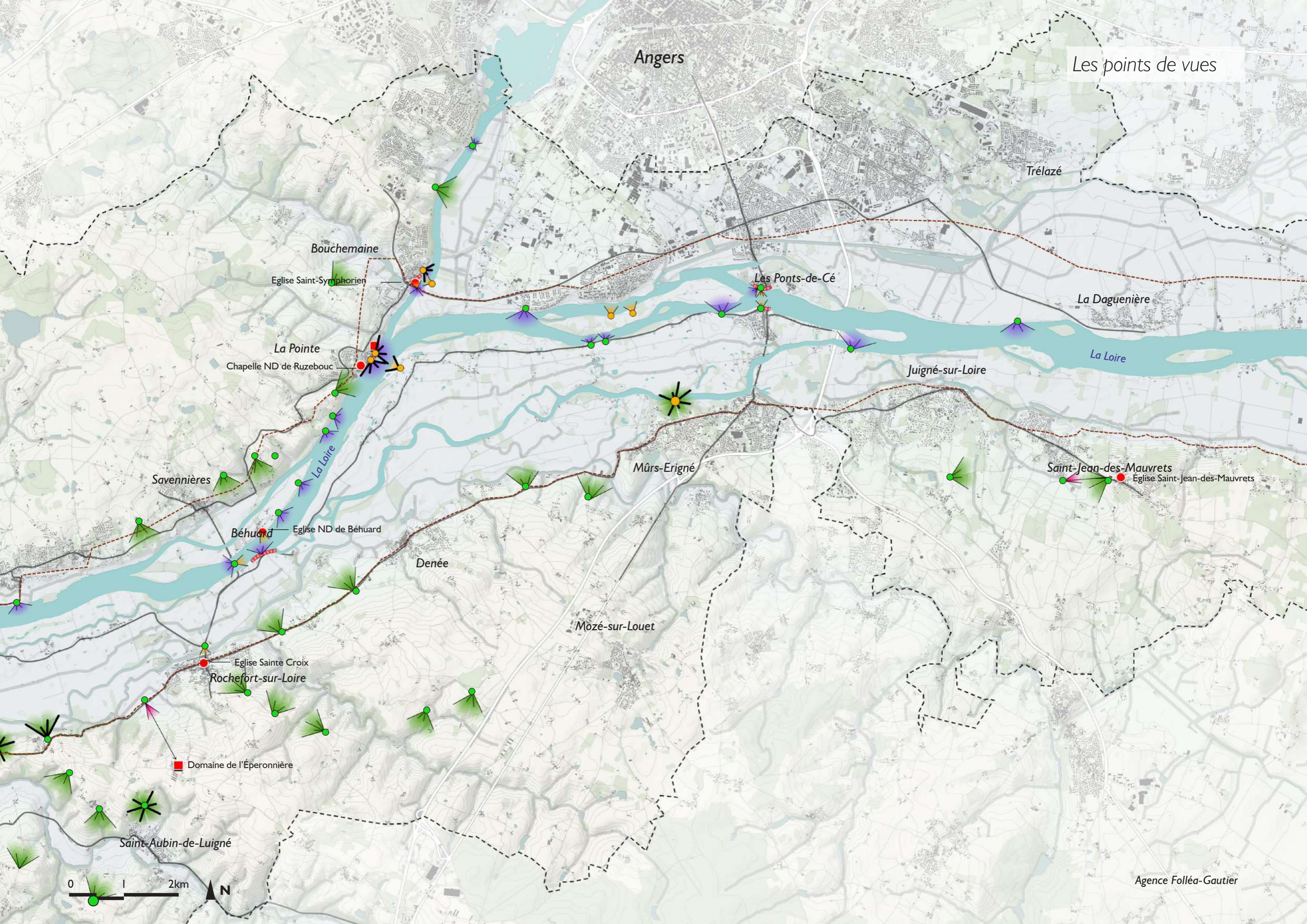
Préserver les belvédères et les points de vue remarquables

- Vue à préserver
- Vue à valoriser, à aménager
- Vue à retrouver



Périmètre Unesco :

- Zone tampon
- Zone coeur



Angers

Trélazé

Bouchemaine

Eglise Saint-Symphorien

Les Ponts-de-Cé

La Daguenière

La Pointe

Chapelle ND de Ruzebouc

Juigné-sur-Loire

La Loire

Savennières

Mûrs-Erigné

Saint-Jean-des-Mauvrets

Eglise Saint-Jean-des-Mauvrets

Béhuard

Eglise ND de Béhuard

Denée

Mozé-sur-Louet

Eglise Sainte Croix

Rochefort-sur-Loire

Domaine de l'Éperonnière

Saint-Aubin-de-Luigné



Légende illustrée

3 vues majeures sont identifiées sur ce secteur du Val. Elles font chacune l'objet d'une fiche descriptive détaillée visant à qualifier l'intérêt qu'elles suscitent, les enjeux qui les

concernent. Elles seront accompagnées d'illustrations qui développent les préconisations à mettre en oeuvre pour répondre aux enjeux répertoriés

I. Vue majeure : sur la confluence Loire /Maine et le front bâti de La Pointe **depuis Port Thibault**

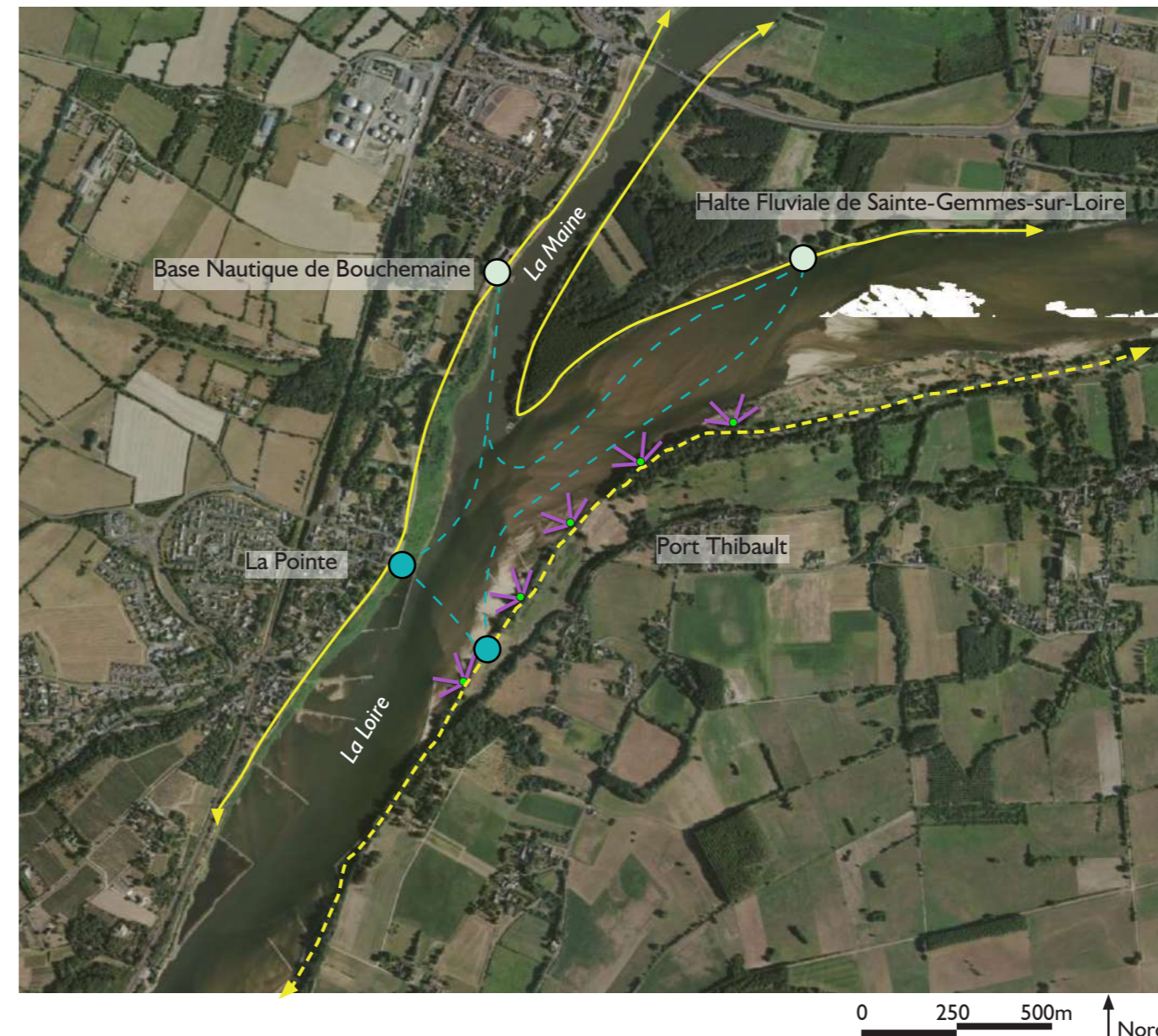
ENJEU : À VALORISER

Intérêt :

Aujourd'hui refermé par les boisements de la ripisylve, ce site reste confidentiel et ne fait pas partie de parcours de découverte identifié. Pourtant, il constitue un lieu privilégié pour la mise en scène de la confluence de la Maine avec la Loire et du front bâti de La Pointe. Ce large panorama pourrait être valorisé depuis le sentier existant longeant les rives de la Loire, et viendrait offrir un points de vue alternatif sur ce site de confluence en complément des parcours de promenade existants de la Pointe et du site des prairies des Baumettes vers Sainte-Gemmes sur Loire.

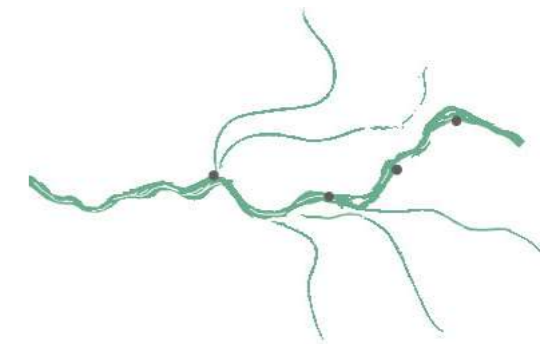
Préconisations :

- Ouvrir et entretenir des ouvertures visuelles au sein des boisements de la rive gauche de la Loire
- Créer une « Promenade de la confluence » mettant en valeur la confluence et le site bâti de La Pointe sur la rive droite de la Maine
- Créer une nouvelle halte fluviale à Port Thibault permettant la mise en réseau et la création d'itinéraires fluviaux entre la halte de Ste-Gemmes-sur-Loire et le Port de La Pointe.
- Mettre en place une signalétique et des supports de médiation sur cette promenade, la confluence et les sites en covisibilité



LÉGENDE

- Valoriser les points de vue sur la Loire en créant des ouvertures dans les boisements
- Créer un itinéraire de découverte de la confluence sur la rive gauche de la Loire
- Créer un itinéraire de découverte fluvial de la confluence
- Créer des haltes fluviales
- Haltes fluviales existantes
- Itinéraires de découverte existants



2. Vue majeure : depuis le site de la Roche de Mûrs

ENJEU : À VALORISER

Intérêt :

Ce promontoire naturel constitue un des sites les plus remarquables de cette séquence du val de Loire. Il offre un large point de vue sur la vallée de la Loire avec au premier plan, en contrebas, les paysages boisés du Louet et en arrière la silhouette urbaine d'Angers agrémentée de ses principaux monuments historiques. La Roche de Mûrs constitue également un formidable belvédère sur le plateau de l'Aubance, ses paysages boisés et viticoles et ses villages. La singularité de cet escarpement se lit également depuis le val, où il se révèle sur toute sa hauteur. Le centre culturel et le restaurant panoramique renforcent l'attractivité de ce lieu et l'inscrivent au sein de parcours de découverte touristiques mais aussi au cœur d'usages plus quotidiens et locaux. Aujourd'hui l'arrivée et l'espace d'accueil ne sont pas à la hauteur de la qualité de ce lieu.

Le plan de paysage récemment engagé par la commune sera l'occasion d'amender le plan de gestion de ce site classé, en identifiant notamment des principes de valorisation de ce secteur.

Préconisations :

- Créer une promenade douce confortable reliant le centre de Mûrs-Erigné au site de la Roche de Mûrs.
- Atténuer le caractère routier de la voie d'accès au site
- Mettre en scène l'arrivée sur le point culminant et le monument : déplacer le stationnement, renaturer le site, ...
- Créer un parcours panoramique sur le tour de l'éperon
- Mieux intégrer les bâtiments du centre culturel et du restaurant : végétalisation de leurs abords, choix de matériaux perméables, ...
- Mettre en place une signalétique cohérente sur l'ensemble du site
- Développer une promenade basse
- Mettre en place un dispositif physique et/ou dématérialisé pour la lecture des paysages.



LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Valorisation des points du vue : ouvertures dans les boisements, mise en place d'une signalétique, mobilier en bois... | | Mise en valeur du monument |
| | Création d'itinéraires de découverte en balcon et au pied de l'éperon | | Déplacement du stationnement |
| | Création d'une voie douce sécurisée jusqu'au centre bourg | | Renaturation |
| | Itinéraire existant | | Requalification des abords des bâtiments |

3. Vue majeure : **sur le front bâti de Chalonnnes-sur-Loire**

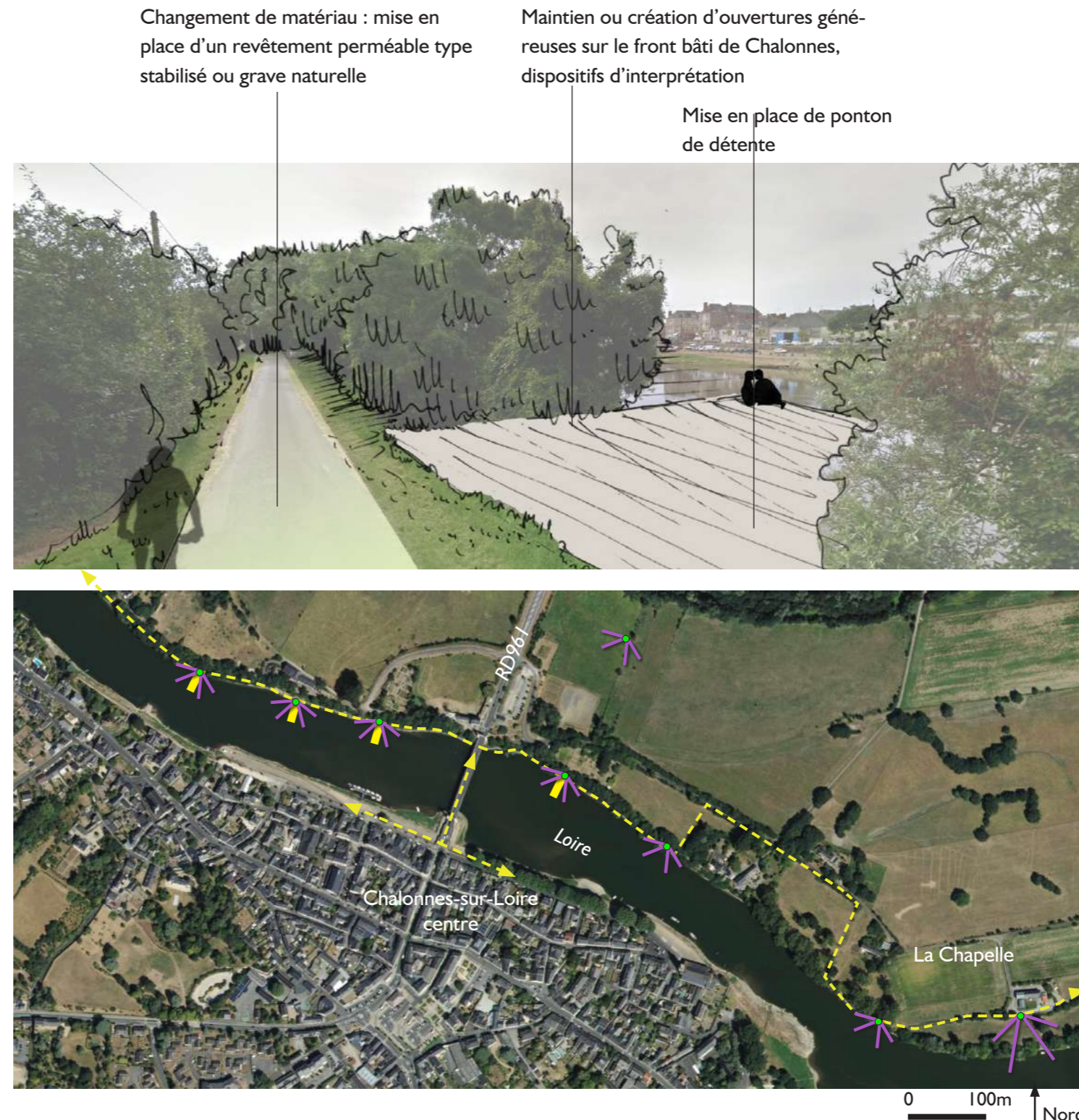
ENJEU : À VALORISER

Intérêt :

Chalonnnes-sur-Loire constitue le principal front bâti de cette séquence. Il a fait récemment fait l'objet d'un important travail de restauration. Un chemin répertorié borde la rive opposée et constitue un itinéraire de promenade privilégié pour apprécier ce site bâti, sa façade fluviale ainsi que ses ouvrages d'accroche à la Loire à proximité immédiate du centre-ville. Cependant une ripisylve dense referme les vues potentielles et l'absence de valorisation de ces berges limite leur appropriation par les promeneurs et visiteurs.

Préconisations :

- Création d'une liaison douce confortable et sécurisée sur le pont depuis le port
- Élagage et ouvertures ponctuelles dans la végétation de rive pour la mise en valeur des points de vue sur le front bâti le long de la berge opposée
- Aménagement de pontons de détente pour apprécier pleinement le panorama sur le fleuve et la ville
- Changement du revêtement du chemin de l'Asnerie en privilégiant un matériau perméable type grave naturelle
- Mise en place d'une signalétique discrète et de supports d'information sur le paysage : site bâti, réseau hydrographique, milieux naturels, histoire,....



LÉGENDE

- Valoriser les points du vue sur la Loire en créant des ouvertures dans les boisements
- Pontons
- Créer un itinéraire de découverte de la confluence sur la rive gauche de la Loire



Point de vue sur le val depuis la Haie Longue